

## SIAEPA 02 Bray

### Rapport de phase 3 et 4 Mise à jour zonage d'assainissement Choix du zonage Schéma directeur



Avec la participation financière de :



Eau – Assainissement – Environnement  
Etudes – Audits – Assistance – Formation – Communication

# Sommaire

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION .....	5
CHAPITRE 2 : LE CONTEXTE .....	6
2.1 LE TERRITOIRE .....	6
2.2 LE MILIEU PHYSIQUE .....	7
2.2.1 Relief .....	7
2.2.2 Géologie .....	7
2.2.3 Milieu hydraulique .....	7
2.2.4 Ressources en eau.....	8
2.2.5 Milieu naturel ZNIEFF et NATURA 2000.....	9
2.2.6 Zones humides .....	16
2.2.7 Trame Verte et Bue : atlas communaux .....	19
2.3 LES COMMUNES CONCERNEES ET LEURS CARACTERISTIQUES .....	21
2.3.1 Beaussault .....	21
2.3.2 Bully, Saint Martin L'Hortier et Mesnières en Bray .....	22
2.3.3 Neufchâtel en Bray.....	24
2.3.4 Neuville Ferrières .....	25
.....	25
2.3.5 Saint-Saire .....	26
2.3.6 Bouelles.....	27
2.3.7 Nesle Hodeng.....	28
2.3.8 Graval .....	29
2.3.9 Flamets Frétils .....	30
CHAPITRE 3 : Etat de l'assainissement non collectif .....	31
CHAPITRE 4 : Aptitude des sols à l'assainissement non collectif .....	34
4.1 L'assainissement non collectif.....	34
4.2 Contraintes locales .....	41
CHAPITRE 5 : Rappel des scénarii.....	43
5.1 Commune de BEAUSSAULT .....	43
5.1.1 Hameau de TOUPRAY .....	43
5.1.2 Hameau de GRATTENOIX.....	45
5.1.3 Conclusion.....	49
5.1.4 Orientation retenue .....	49
5.2 Communes de BOUELLES, NESLE-HODENG et SAINT SAIRE .....	52
5.2.1 Assainissement collectif du village de BOUELLES .....	52

---

5.2.2	Assainissement collectif du centre village de NESLE HODENG.....	55
5.2.3	Assainissement collectif du village de SAINT SAIRE.....	59
5.2.4	Assainissement collectif inter village .....	61
5.2.5	conclusion .....	69
5.2.6	Orientation retenue .....	69
5.3	BULLY.....	72
5.3.1	<i>Assainissement collectif rue des chênes.....</i>	72
5.3.2	<i>Assainissement collectif étendu au secteur Sante Marguerite. ....</i>	74
5.3.3	Conclusion.....	76
5.3.4	Orientation.....	77
5.4	Commune de FLAMETS FRETILS.....	77
5.4.1	<i>Assainissement collectif du village .....</i>	77
5.4.2	Assainissement collectif du hameau de DRANVILLE.....	79
5.4.3	Conclusion.....	79
5.4.4	Orientation retenue .....	80
5.5	Commune de GRAVAL.....	80
5.5.1	<i>Extensions du collectif sur la commune de Graval.....</i>	80
5.5.2	conclusion .....	82
5.5.3	Orientation retenue .....	82
5.6	Commune de MENIERES EN BRAY .....	83
5.6.1	Extension du collectif.....	83
5.6.2	Conclusion.....	85
5.6.3	Orientation retenue .....	86
5.7	Commune de NEUFCHATEL en BRAY .....	86
5.7.1	Assainissement collectif de la route de Forges.....	86
5.7.2	Conclusions .....	89
5.7.3	Orientation retenue .....	89
5.8	Commune de NEUVUILLE FERRIERES .....	89
5.8.1	<i>Assainissement collectif de la rue du Pont de Canche.....</i>	89
5.8.2	<i>Assainissement collectif du chemin des Hauts Prés .....</i>	91
5.8.3	Il s'agit d'un ensemble de logement situé le long de la voie verte. ....	91
5.8.4	<i>Assainissement collectif de la route de Forges.....</i>	93
5.8.5	Conclusions .....	93
5.8.6	Orientations retenues.....	94
5.9	Commune de SAINT MARTIN L'HORTIER.....	94
CHAPITRE 6 : Orientation du zonage.....		95

---

CHAPITRE 7 : Programmation .....101

## CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

Le SIAEPA O<sub>2</sub> BRAY a été créé en janvier 2014 ; il est issu du regroupement du SIAEPA Cœur de Bray, du SIAEPA Bully-Mesnières, des services communaux d'assainissement de GRAVAL, BEAUSSAULT et NEUVILLE FERRIERES et des services eau et assainissement de la ville de NEUFCHATEL EN BRAY. Il constitue un ensemble de 11 communes.

La majorité des communes ont antérieurement réalisé des études de schéma d'assainissement qui avaient permis d'orienter leur politique d'assainissement. Ces démarches, en général très anciennes, n'ont pas été suivies de la mise en enquête publique des zonages d'assainissement.

Les responsables du syndicat ont souhaité engager une démarche de mise à jour des études de zonage qui devra permettre :

- ✓ D'établir un état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif des 11 communes.
- ✓ De mener une réflexion d'ensemble sur le choix du mode d'assainissement des zones actuellement non desservies.
- ✓ De répondre aux exigences réglementaires en adoptant un zonage d'assainissement soumis à enquête publique.
- ✓ D'aboutir à un programme hiérarchisé des travaux à envisager
- ✓ D'analyser l'impact financier du programme.

La présente étude ne comprendra pas :

- ✓ **De diagnostic des systèmes d'assainissement collectif.** L'arrêté du 21 juillet 2015 (relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2kg/j de DBO<sub>5</sub>), prévoit en son article 12 la réalisation de ce diagnostic au minimum tous les 10 ans. L'étude diagnostique fera l'objet d'une autre consultation.
- ✓ **De recherche de solutions pour la maîtrise des eaux pluviales et d'étude du zonage pluvial.** Le SIAEPA ne dispose des compétences dans ce domaine.

La présente mission s'articulera en trois phases d'étude

- La phase 1 nommée « état des lieux et présentation de la situation existante - présentation de la situation existante »
- La phase 2 nommée « faisabilité des solutions envisageables – analyse comparative »
- La phase 3 nommée « étude des solutions retenues – schéma directeur »

Elle aboutira à une phase 4 de définition puis d'adoption **du zonage syndical d'assainissement** qui sera alors soumis à enquête publique.

## CHAPITRE 2 : LE CONTEXTE

La mission porte sur 11 communes du Pays de Bray. L'étude de schéma directeur d'assainissement imposera la prise en compte de multiples critères.

Un examen des données contextuelles et une visite du territoire constituent un préliminaire nécessaire et indispensable à l'engagements des études nécessaires à la conduite de l'étude

### 2.1 LE TERRITOIRE

Le syndicat O<sub>2</sub> BRAY regroupe un panel très varié de communes allant d'un contexte urbain avec la ville centre, Neufchâtel en Bray et des communes rurales périphériques.

Commune	Population 2013
Beaussault	415
Bouelles	279
Bully	881
Flamets-Frétils	171
Graval	168
Mesnières-en-Bray	1023
Neufchâtel-en-Bray	4794
Neuville-Ferrières	587
Nesle-Hodeng	346
Saint-Martin l'Hortier	274
Saint-Saire	637

La population totale est de 9575 habitants dont 50% à Neufchâtel et 10% Mesnières.

Ces variétés ont conditionné l'orientation des solutions d'assainissement.

- ✓ Ainsi, Neufchâtel en Bray dispose d'un réseau d'assainissement très ancien mêlant la collecte séparative à la collecte unitaire et d'une station d'épuration assez récente.
- ✓ Les communes de Beaussault, Bully, Graval, Mesnières en Bray et Saint Martin l'Hortier disposent chacune de leurs systèmes d'assainissement collectif séparatif pour la desserte des centre bourgs et des hameaux proches.
- ✓ Ailleurs, la faible densité de l'habitat alliée à une topographie très contraignante ont conduit à développer l'assainissement non collectif avec de nombreuses opérations de réhabilitation menées par le SPANC.

## 2.2 LE MILIEU PHYSIQUE

### 2.2.1 Relief

Le territoire est développé dans la vallée de la Béthune, sur ses versant et sur le plateau qui la sépare de la vallée de l'Eaulne. Le relief monotone du fond de vallée contraste avec celui des versants, accidenté et du plateau, assez mouvementé.

La vallée s'étage de 128 m à Nesle-Hodeng à 58m à Mesnières en Bray. Alors que les plateaux atteignent 240m.

### 2.2.2 Géologie

Le territoire marque la limite d'extension de la boutonnière du Pays de Bray. Ainsi, sur le plan géologique, on observera :

- ✓ Sur le versant (rive droite de la Béthune) : des formations crayeuses du cénomanien affleurantes ou masquées par des colluvions.
- ✓ Sur le plateau entre Béthune et Eaulne : des formations crayeuses recouvertes par des formations quaternaires résiduelles (biefs, limons et argiles à silex) plus ou moins remaniées.
- ✓ En fond de vallée, des alluvions puis au pied de versant
  - A l'aval de Neufchâtel en Bray, des terrains jurassiques du portlandien : sables, silt et marnes calcaires ou gréseuses.
  - A l'amont de Neufchâtel en Bray, des terrains du crétacé inférieur ; argile du Gault, sables et argiles du néocomien.
- ✓ Sur le versant (rive droite de la Béthune) : des terrains du crétacé inférieur ; argile du Gault, sables et argiles du néocomien en partie basse et des terrains crayeux du cénomanien en partie haute.

Ces terrains diversifiés favorisent le développement d'une grande variété de sols. Ils présentent des caractéristiques le plus souvent peu favorables aux techniques traditionnelles d'assainissement non collectif (Epuration dispersion par épandage).

### 2.2.3 Milieu hydraulique

A l'exception des communes de Flamets-Frétils et de Graval qui sont développées sur le bassin versant de l'Eaulne, le territoire occupe celui de la Béthune.

La Béthune et ses affluents constituent un milieu sensible et l'objectif du bon état écologique impose des efforts dans la maîtrise des rejets d'eaux usées.

La Béthune forme avec les deux autres cours d'eau l'Eaulne à l'est, la Varenne à l'ouest, l'ossature du réseau hydrographique qui donne naissance à l'Arques.

Ce cours d'eau est classé en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole comme cours d'eau à migrateurs.



Des efforts ont été entrepris en ce sens par la réhabilitation des stations de BULLY, de MESNIERES et de NEUFCHATEL, par la suppression de la station de NEUVILLE FERRIERES en 2015.

## 2.2.4 Ressources en eau

Plusieurs ouvrages destinés à l'alimentation en eau potable sont localisés sur le périmètre d'étude.

Ouvrage AEP		DUP
Forage de Neuville-Ferrières	00605X0210	En cours
Captage de Mesnières-en-Bray	00598X0067	En cours
Captage de Bully	00598X0061	Oui
Captage de Nesle-Hodeng	00605X0213	Oui
Captage de Beaussault	00606X0082	Oui





## 2.2.5 Milieu naturel ZNIEFF et NATURA 2000

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire).

On distingue deux types de ZNIEFF :

- ✚ les ZNIEFF de type I : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- ✚ les ZNIEFF de type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.

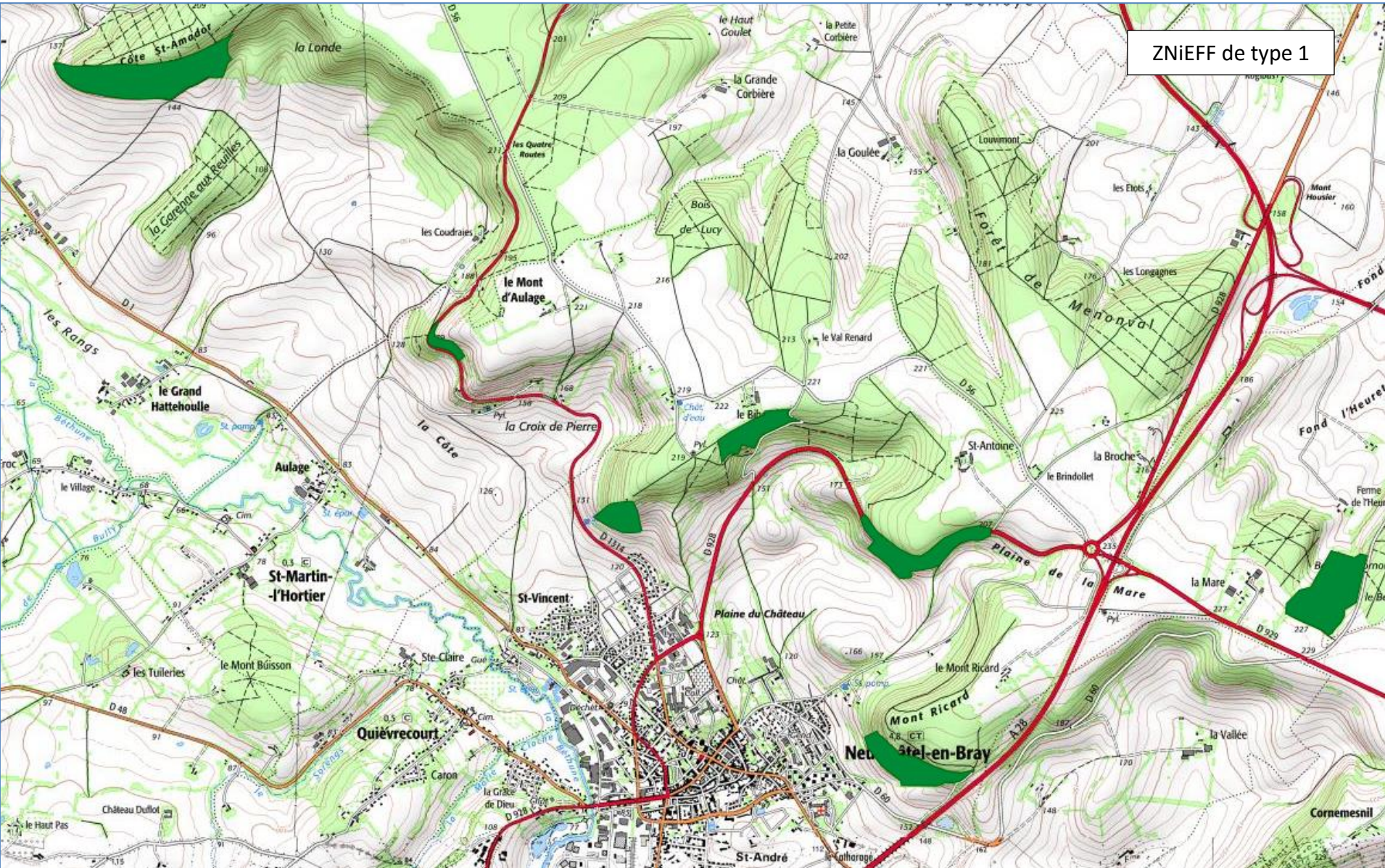
Le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité. Ce réseau mis en place en application de la Directive "Oiseaux" datant de 1979 et de la Directive "Habitats" datant de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

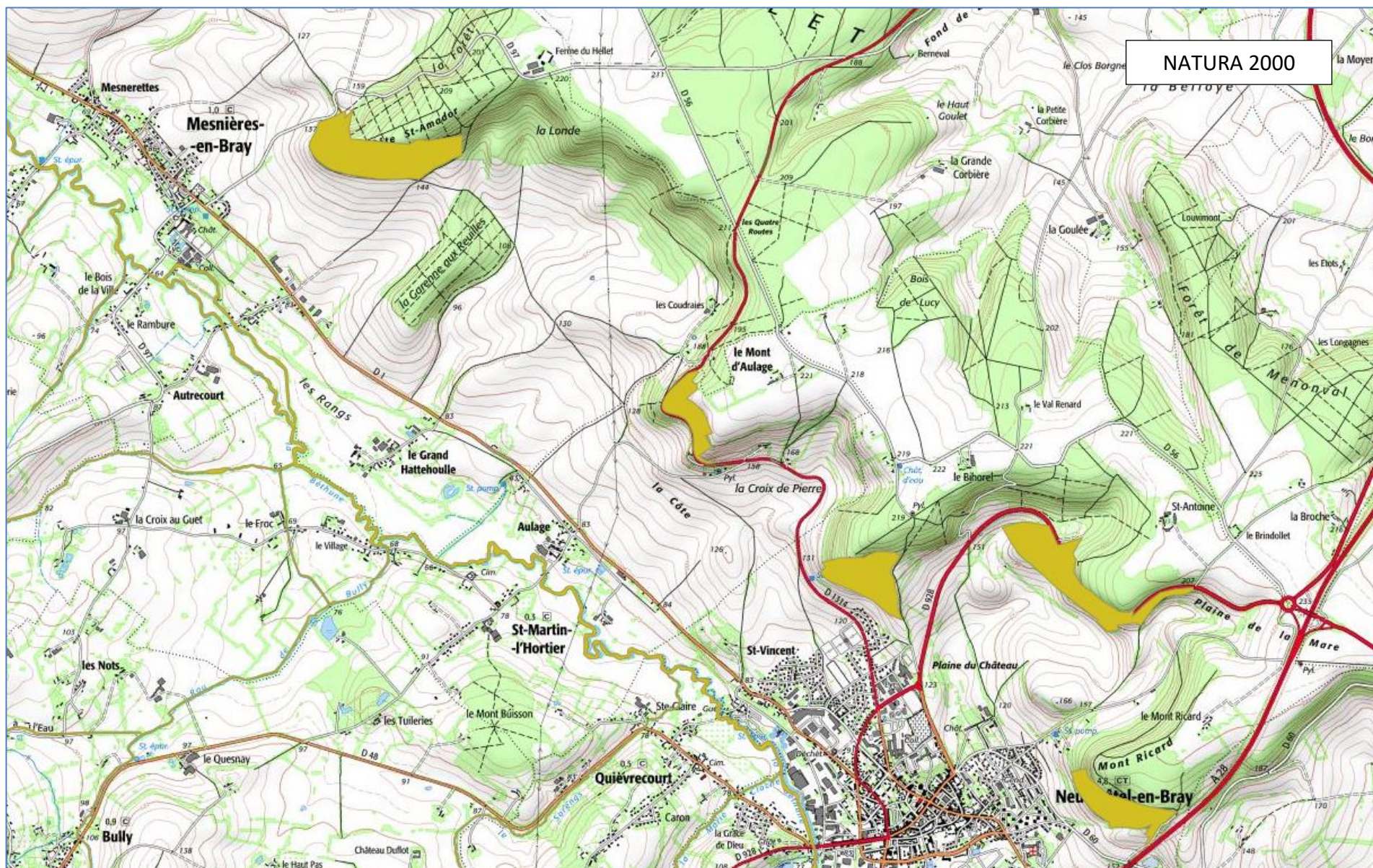
La majorité » du territoire est concerné par des ZNIEFF de type II.

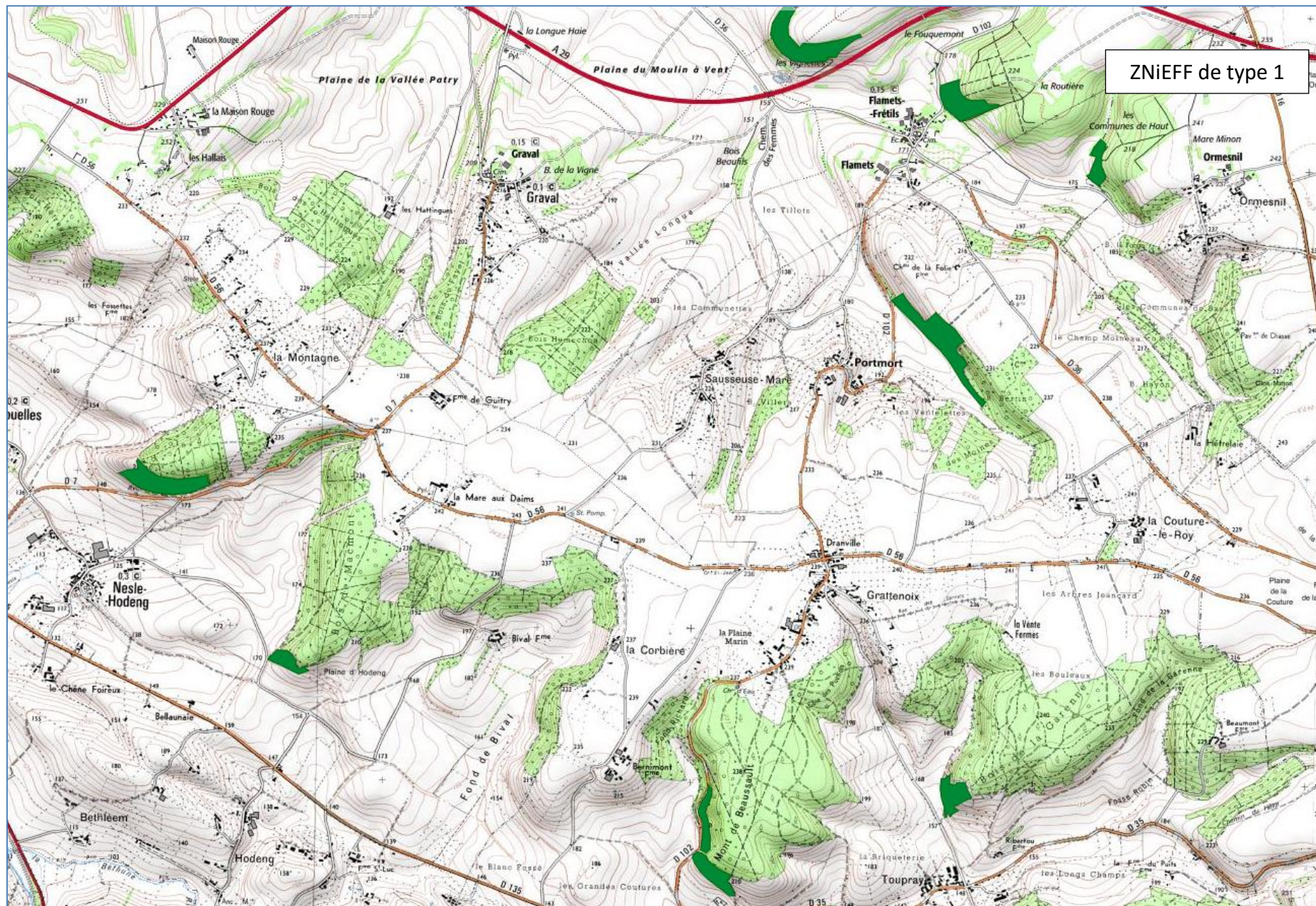
- ✚ Les cuestas du Pays de Bray
- ✚ Le pays de Bray humide et la vallée de la Béthune

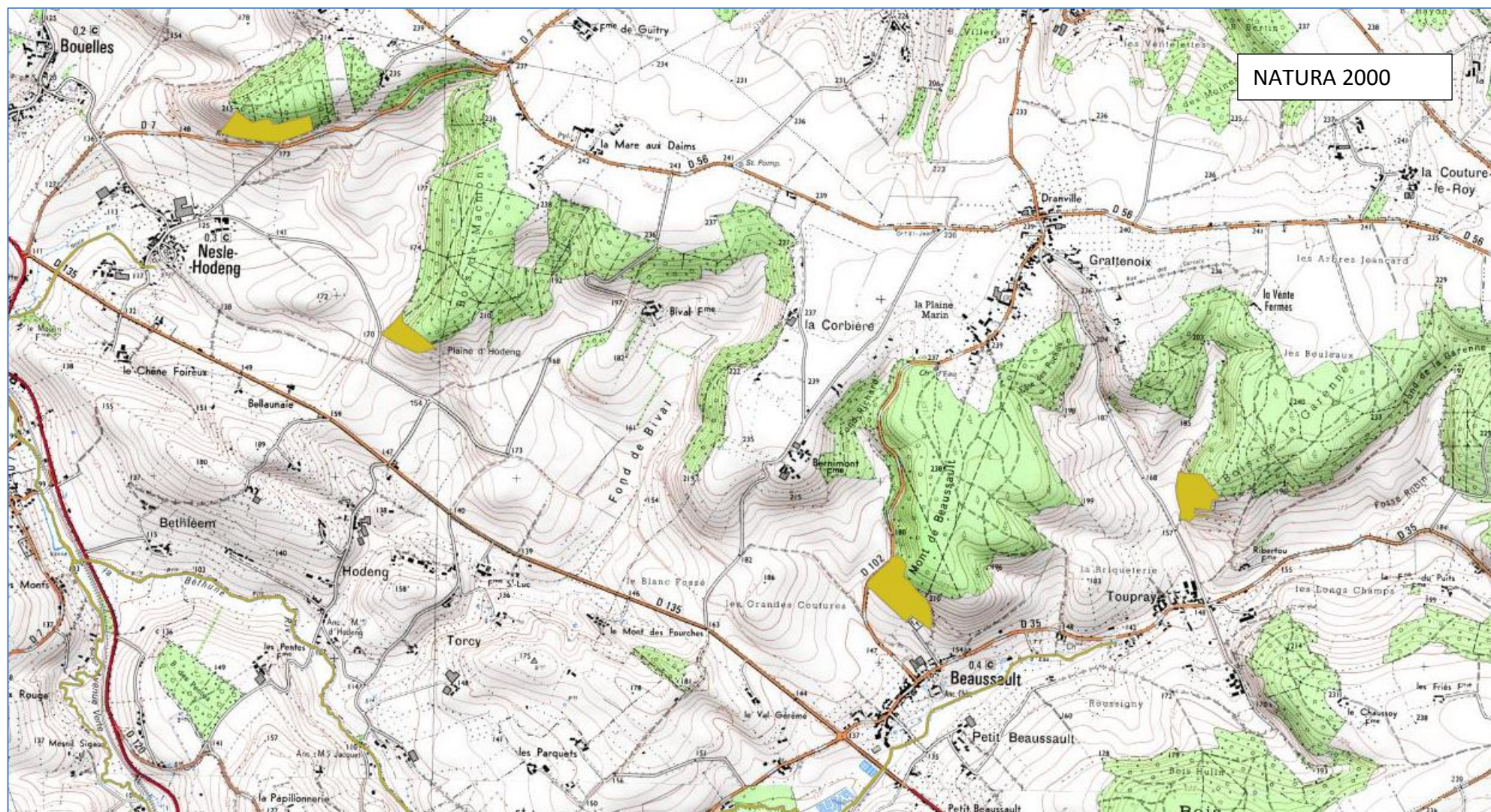
Par ailleurs, les ZNIEFF de type I concernent des secteurs non bâtis. Il en est de même pour les zones NATURA 2000 directive habitat qui correspondent dans une moindre mesure à des ZNIEFF de Type I.













## 2.2.6 Zones humides

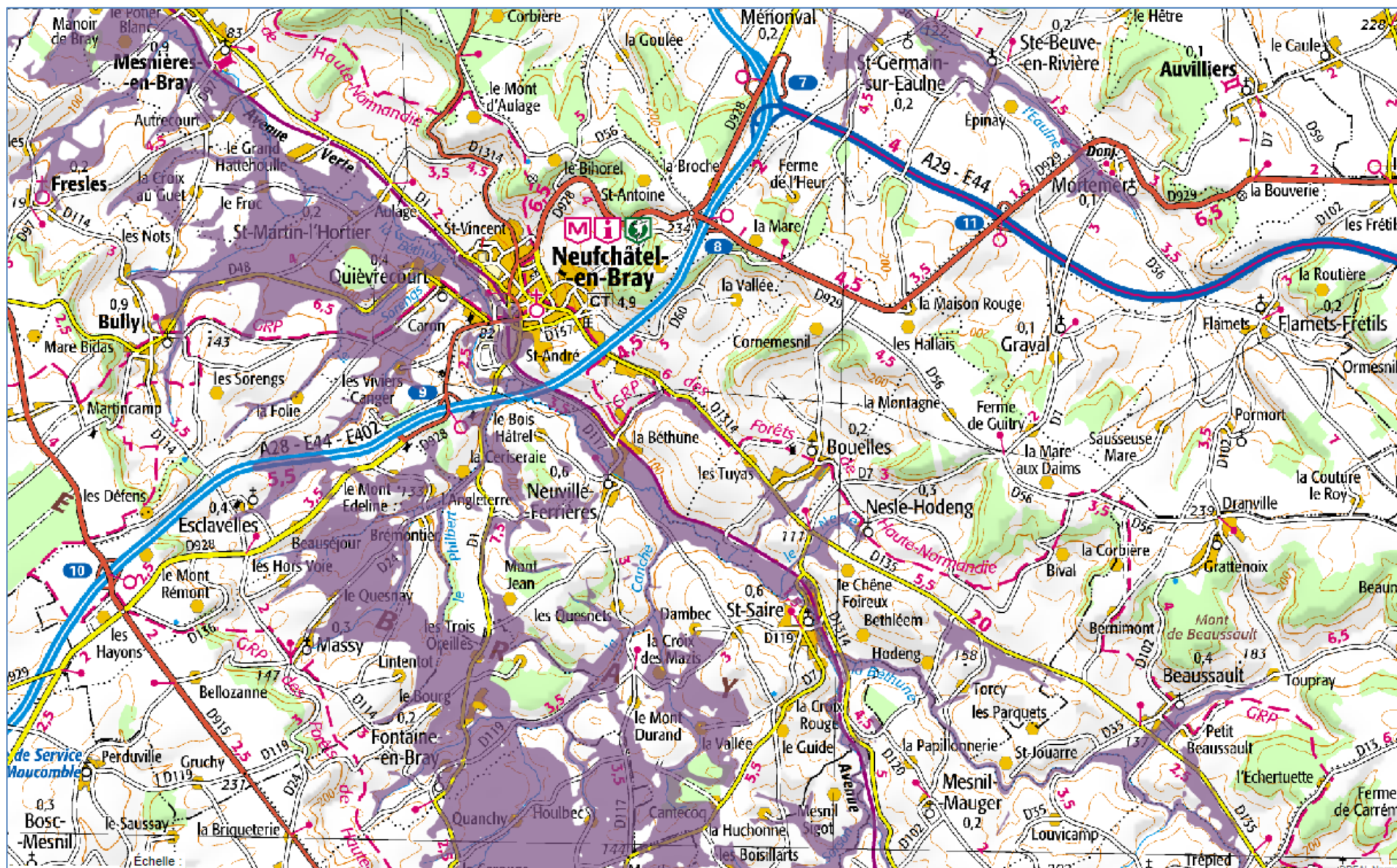
Les zones humides sont cartographiées comme suit :

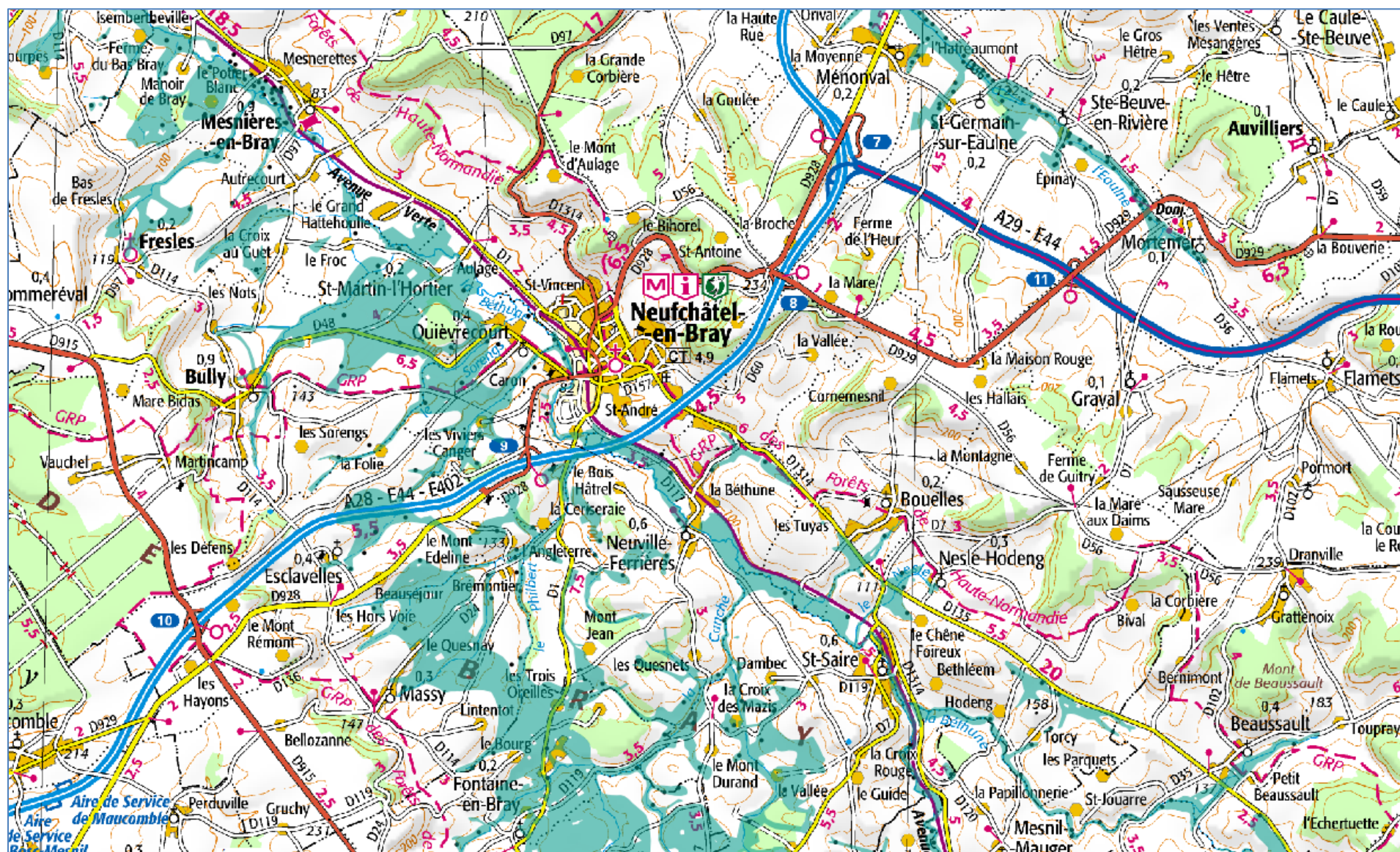
- ✚ La première carte représente les milieux fortement prédisposés à la présence de zone humide ( en violet)
- ✚ La seconde carte représente les zones humides définies réglementairement ou à partir d'un inventaire de terrain.( en vert)

Les zones humides sont développées dans la vallée de la Béthune et ses affluents. Les terrains hydromorphes de la boutonnière du Pays de Bray, favorisent la présence de zones humides.

Ces zones à fort potentiel pour la biodiversité et au rôle primordial dans la régulation des inondations, constituent une contrainte forte en matière d'assainissement des eaux usées.







### 2.2.7 Trame Verte et Bleue : atlas communaux

En 2019, les élus du Pays de Bray ont souhaité décliner le Schéma Régional de Cohérence Écologique à l'échelle locale. Thématique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), les élus ont ambitionné d'aller plus loin dans la démarche TVB. Dans le cadre de la stratégie Territoire Durable 2030, le territoire se dote d'un véritable outil contribuant à la préservation du cadre de vie et du patrimoine naturel brayon, enjeu fort pour le territoire. La TVB est un outil visant à limiter l'érosion de la biodiversité en intégrant les réseaux de continuités écologiques (zones de déplacement des espèces sauvages) dans les projets d'aménagement des territoires urbains comme ruraux.

Les continuités qui constituent une TVB se déclinent en deux catégories :

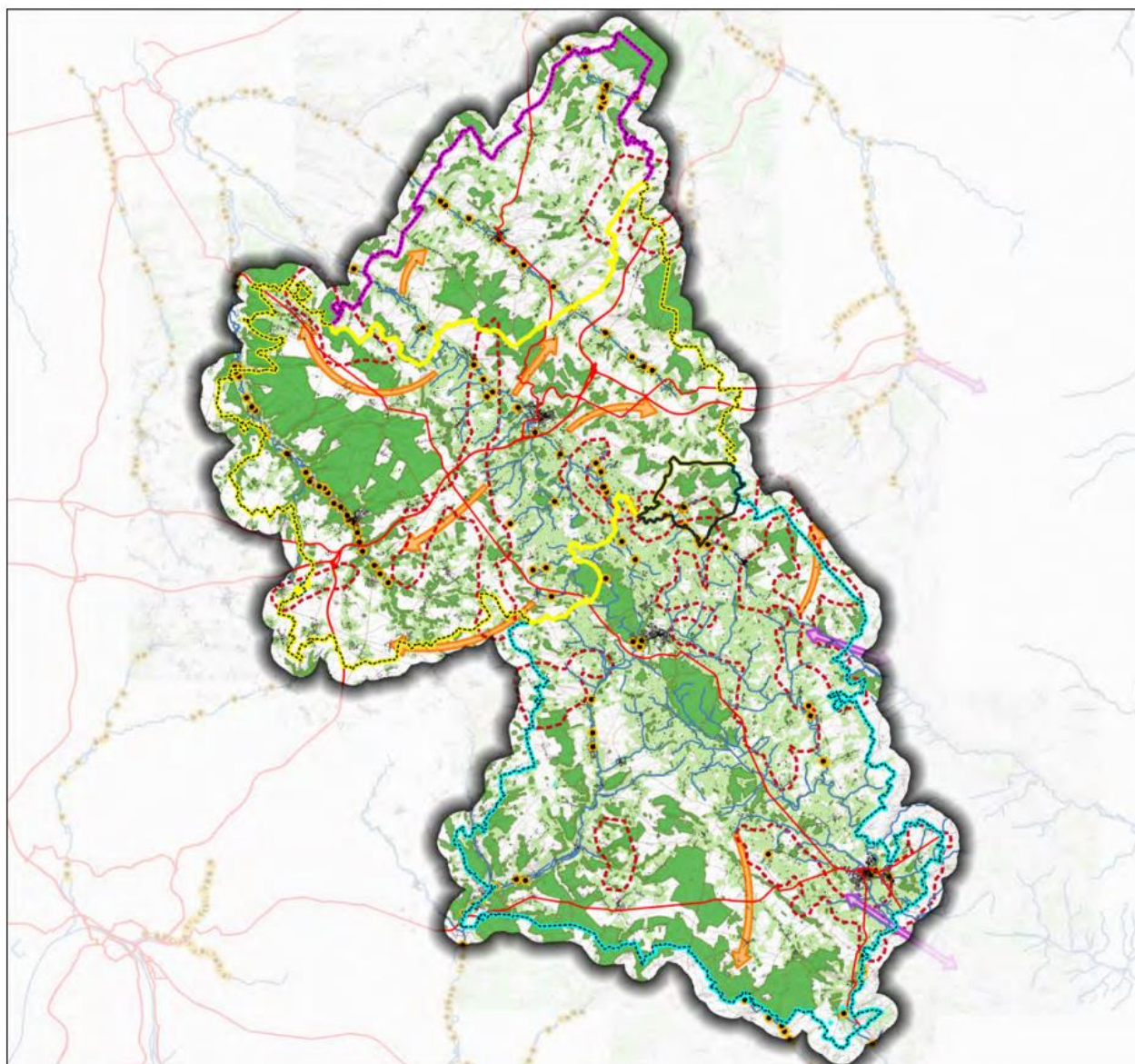
- ✚ Les réservoirs de biodiversité qui sont des espaces au sein desquels les espèces présentes peuvent réaliser au moins une partie de leur cycle de vie et où les milieux naturels ont conservé leur fonctionnalité (« villes naturelles »).
- ✚ Les corridors écologiques qui représentent les connexions entre les réservoirs de biodiversité (« routes naturelles »).

Le travail mené autour de la TVB du Pays de Bray, porté par le PETR du Pays de Bray, a permis d'établir :

- ✚ Les réservoirs et corridors déterminants :
  - La « Boutonnière » ;
  - Les zones humides ou les vallées (cours d'eau, milieux humides...) ;
  - Le bocage ;
  - Les zones boisées (Forêt d'Eawy, Forêt de Lyons,...) ;
  - Les zones « Calcicoles » ou de « Versants » (Cuestas – Coteaux calcaires, pelouses calcicoles).
- ✚ Les enjeux caractéristiques :
  - Paysager : garant à la fois d'une qualité de vie pour la population locale et d'un marqueur identitaire fort pour l'attractivité du territoire notamment au niveau touristique ;
  - Agricole : valorisation et entretien des continuités écologiques, notamment grâce à l'élevage ;
  - Naturel : biodiversité reconnue et à haute valeur patrimoniale (Natura 2000, Espaces naturels sensibles [ENS],...) ;
  - Climatique : préservation de la qualité de l'eau, limitation de l'érosion des sols et rôle tampon lors d'événements climatiques d'amplitudes exceptionnelles... ;

Énergétique : valorisation économique du potentiel bocager (valorisation du bois bocager, développement des produits dérivés...).

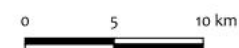
La carte suivante propose une vue d'ensemble relatives aux continuités et à la potentialité du territoire concerné.



Trame Verte et Bleue du Pays de Bray

Continuités et potentialités

Beaussault



Discontinuités et obstacles

■ Infrastructures routières principales

■ Bâti

● Obstacles à l'écoulement des cours d'eau

Continuités et potentialités écologiques

— Cours d'eau

■ Corridors bocagers

■ Secteurs à fort retournement de prairies

➔ Continuités bocagères restaurables

■ Réservoirs boisés

➔ Continuités interrégionales

Limites administratives

□ Limites communales

■ Communauté de communes des 4 Rivières

■ Communauté de communes de Bray-Eawy

■ Communauté de communes de Londinières

■ Limites du PETR du Pays de Bray



Source : SCAN 25 - IGN 2006 ; TVB Bray - Eco2 environnement et gains environnement 2019

Réalisation : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Bray, 2022

## 2.3 LES COMMUNES CONCERNEES ET LEURS CARACTERISTIQUES

### 2.3.1 Beaussault



La commune de Beaussault dispose d'un assainissement collectif limité au centre village.

Il se compose :

- ✓ 1,5km de réseau gravitaire
- ✓ 1 poste
- ✓ Une lagune de 300EH chargée à 50%

Une étude diagnostique a été menée sur la station d'épuration avec prescription de travaux d'amélioration. L'habitat est assez diffus en dehors du bourg avec toutefois deux hameaux importants : Toupray (situé à l'amont du captage) et Grattennoix qui présente un habitat semi dense.

**Objectif : étude des possibilités d'extension de la collecte : périphérie du centre village, Toupray et Grattennoix, amélioration de la station**

### 2.3.2 Bully, Saint Martin L'Hortier et Mesnières en Bray

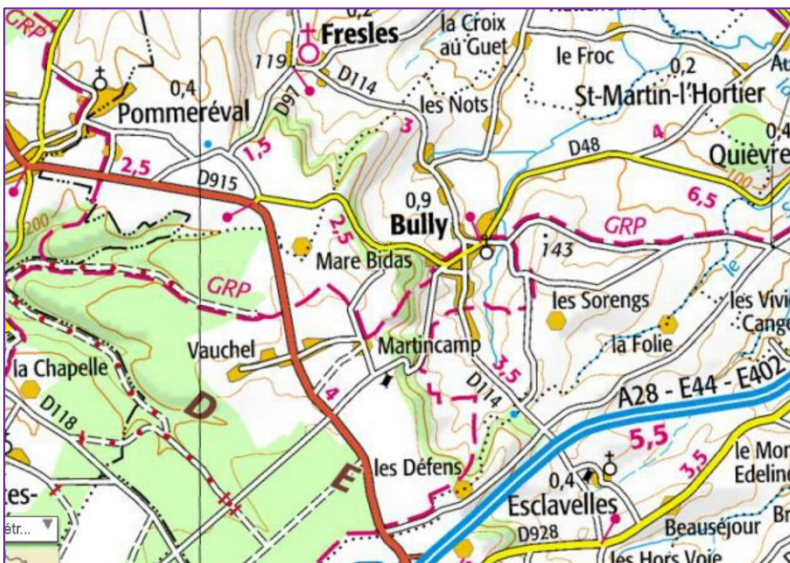
Chacune des trois communes (ancien SIAEPA BULLY MESNIERES) dispose d'un assainissement collectif.

Le patrimoine se compose :

- ✓ 23km de réseau gravitaire
- ✓ 3 postes de refoulement
  - 15 aéroéjecteurs
  - Trois stations d'épuration

L'assainissement non collectif se limite à 170 habitations.

#### 2.3.2.1 BULLY

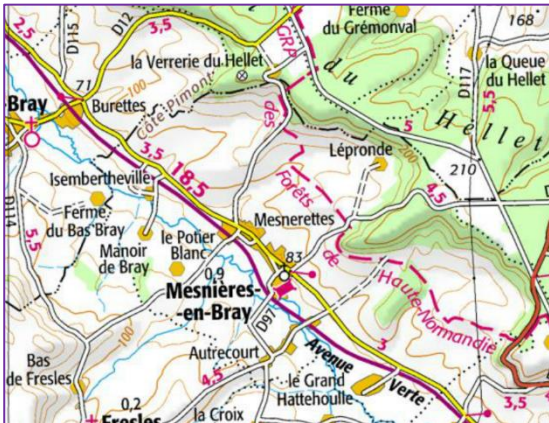


La commune de BULLY présente un centre aggloméré et des hameaux Martincamp et Vauchel, marqués par un habitat diffus.

La station a été reconstruite en 2004 pour 1200EH, elle est à mi charge. La principale difficulté est liée aux nombreux aéroéjecteurs vieillissants.

**Objectif : étude des possibilités d'extension de la collecte vers les zones non desservies (120 logements).**

### 2.3.2.2 MESNIERES EN BRAY



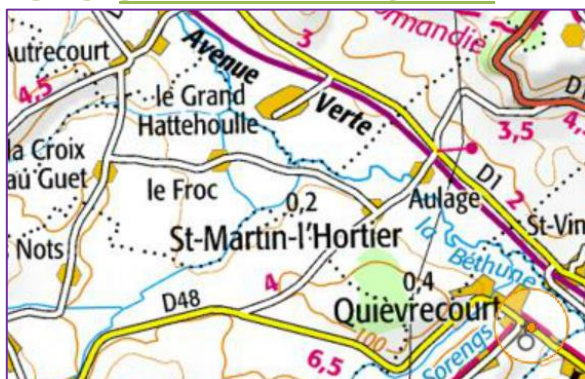
La commune de Mesnières en Bray présente un bourg aggloméré et étendu avec des extensions dans le prolongement de la vallée et de nombreux hameaux.

La station d'épuration de type boues activées a été récemment (2014) mise en service pour une capacité de 1850 habitants.

Le réseau est très étendu et seules 36 habitations ne sont pas desservies.

**Objectif : étude des possibilités d'extension de la collecte et renouvellement des aéroéjecteurs.**

### 2.3.2.3 SAINT MARTIN L'HORTIER





La commune de Saint Martin l'Hortier présente un habitat plutôt diffus. Le village et le hameau d'Aulage sont desservis par l'assainissement collectif. Le traitement s'effectue dans une lagune de 500EH en sous charge mais affectée de nombreux dysfonctionnements. La commune compte une part d'habitat diffus non raccordé (30 habitations).

**Objectif : étude des possibilités d'extension de la collecte, remplacement du lagunage par un transfert vers la station de Neufchâtel en Bray.**

### 2.3.3 Neufchâtel en Bray



La ville de Neufchâtel en Bray dispose d'un système d'assainissement collectif complexe alliant des réseaux séparatifs et unitaires à une station d'épuration de 2009, de type boues activées et d'une capacité de 10500EH.

Le système comprend 33km de réseaux de collecte et 5 postes de refoulement.

Le fonctionnement de la station est satisfaisant mais pénalisé par les flux d'eaux pluviales collectées par les réseaux unitaires. L'étude diagnostique devra permettre d'optimiser la collecte pour limiter

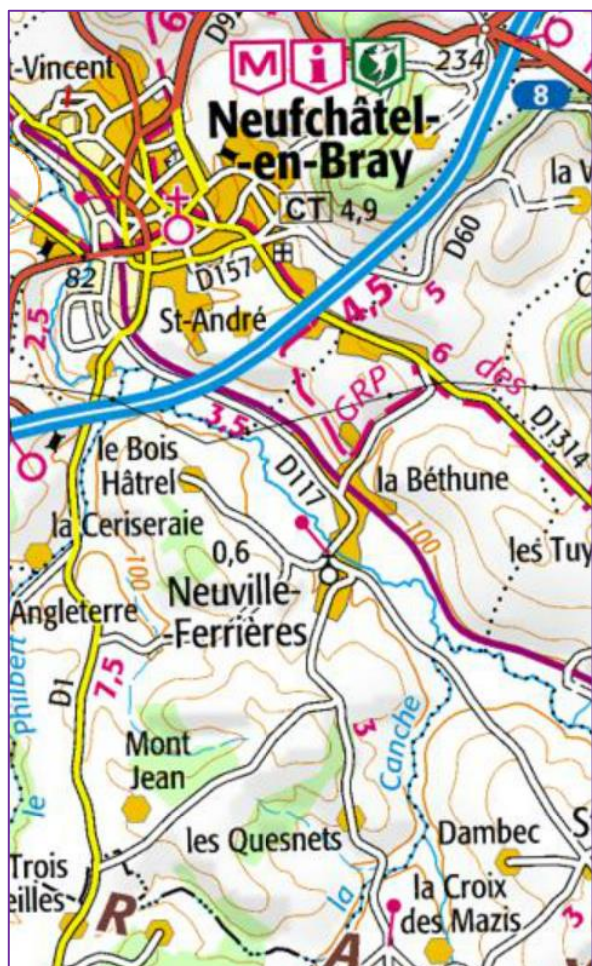


la saturation de temps de pluie et le cas échéant d'optimiser certaines étapes du traitement (filière boues, désodorisation...)

Seule la partie la plus rurale de la commune n'est pas desservie.

**Objectif du zonage : étude des possibilités d'extension de la collecte, capacité d'accueil d'apports d'autres communes.**

### 2.3.4 Neuville Ferrières



La commune de Neuville Ferrières présente un territoire très étendu avec un habitat très dispersé. Le centre village et les zones pavillonnaires périphériques disposent de l'assainissement collectif. Le système se compose :

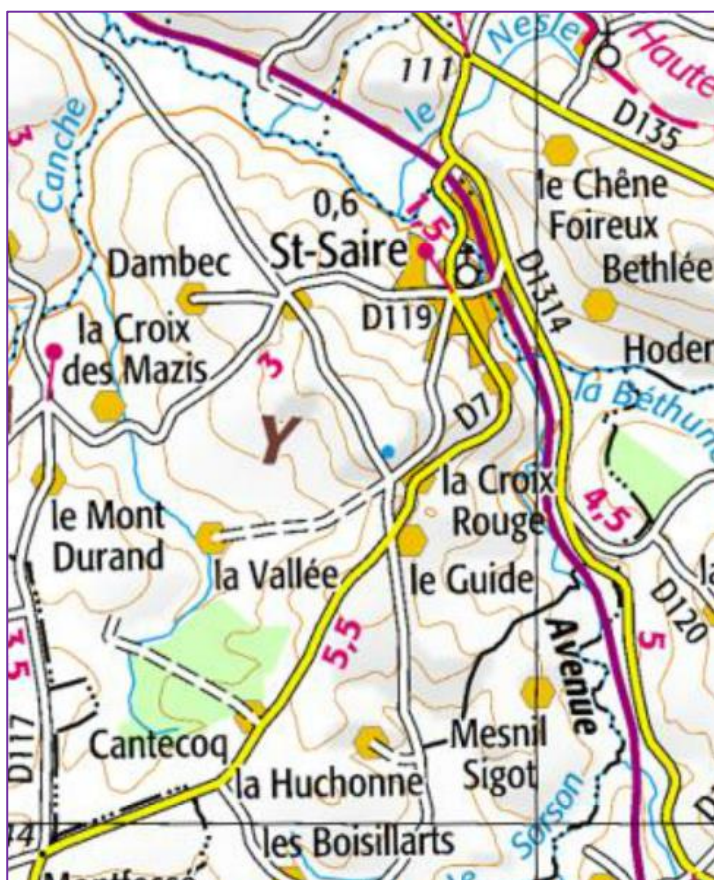
- ✓ D'un réseau gravitaire de 2,7km
- ✚ 3 postes de refoulement

La station totalement obsolète a été abandonnée au profit d'un transfert vers le système de Neufchâtel en Bray.

La configuration de l'habitat n'est pas favorable à l'extension de la zone de collecte à l'exception de la proche périphérie du réseau existant en particulier le hameau du pont de Canche (nappe et risque d'inondation)

**Objectifs : étude des possibilités d'extension de la collecte avec un focus sur le hameau du pont de Canche.**

### 2.3.5 Saint-Saire



La commune de SAINT SAIRE est caractérisée par un habitat aggloméré au centre village et un habitat très dispersé sur l'ensemble du territoire.

Aucun système d'assainissement collectif n'a été mis en place, à ce jour. Le village est équipé d'un réseau pluvial qui rejoint la Béthune.

Face à une forte complexité de la mise en œuvre de filière d'assainissement non collectif, il convient de réfléchir aux possibilités d'assainissement collectif pour la partie la plus dense du village.

**Objectif : Examen de la faisabilité de l'assainissement non collectif du centre village en n'écartant pas les solutions de transfert vers Neufchâtel.**

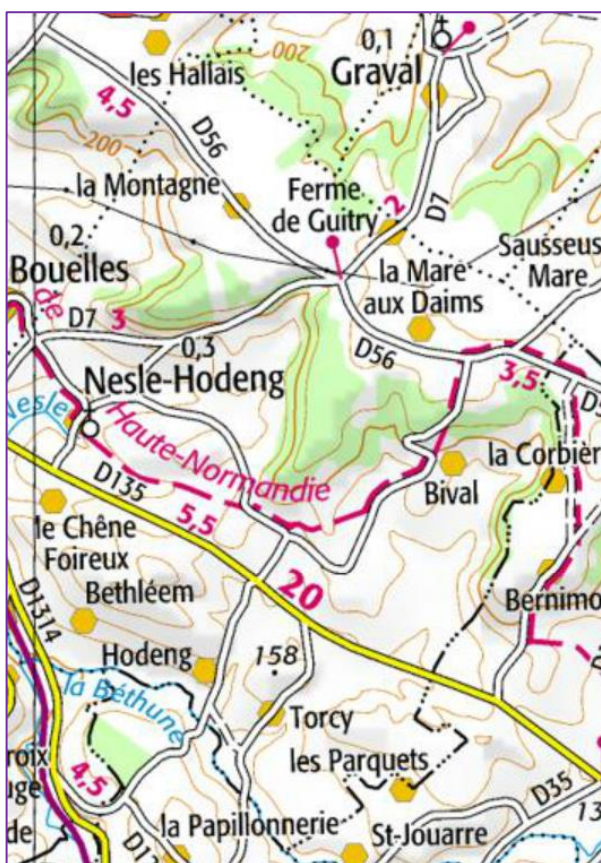
### 2.3.6 Bouelles



La commune de BOUELLES présente un village très étendu avec un habitat peu dense. De petits hameaux (cornemesnil et les tuyas) et des habitations isolées complètent ce panorama. Cette configuration associée par des sols assez favorables à l'ANC et une topographie peu favorable à l'assainissement collectif conduit à écarter l'assainissement collectif. Toutefois, il conviendra d'intégrer le raccordement d'une partie de la commune dans le cadre d'un éventuel transfert des eaux usées de Saint-Saire vers Neufchâtel.

**Objectif : Conserver l'assainissement non collectif et intégrer une réflexion commune avec Saint-Saire.**

### 2.3.7 Nesle Hodeng



La commune de NESLE-HODENG de nombreux pôles d'habitat disséminés sur un vaste territoire. Cette très faible densité écarte les solutions d'assainissement collectif.

Le village regroupe peu d'habitations mais la densité et la configuration du bâti rendent délicates les opérations de réhabilitation des filières d'ANC.

Une étude avait proposé un assainissement collectif limité au cœur du village.

**Objectif : Assainissement non collectif, Examen des solutions adaptées pour résoudre la problématique du village, intégration des habitations situées aux portes de ST SAIRE dans l'étude de faisabilité du collectif de Saint Saire.**

## 2.3.8 Graval



La commune de GRAVAL présente un seul pôle d'habitat.

L'assainissement collectif dessert le village. Seuls 10 logements ne sont pas raccordés ; ils ont tous fait l'objet de travaux de réhabilitation. Le système d'assainissement est exclusivement gravitaire avec 2km de collecteurs. La station est un filtre à sable. Il présente une capacité de 150EH. La station est obsolète. L'étude récente a proposé son remplacement avec pour principale problématique celle de l'exutoire.

**Objectifs : examiner la possibilité de raccordement des logements non raccordés, reconstruction de la station d'épuration.**

## 2.3.9 Flamets Frétils



La commune de FLAMETS FRETILS présente de nombreux hameaux. L'habitat est peu dense y compris au niveau du centre village.

**Objectif : L'assainissement non collectif semble la meilleure solution.**

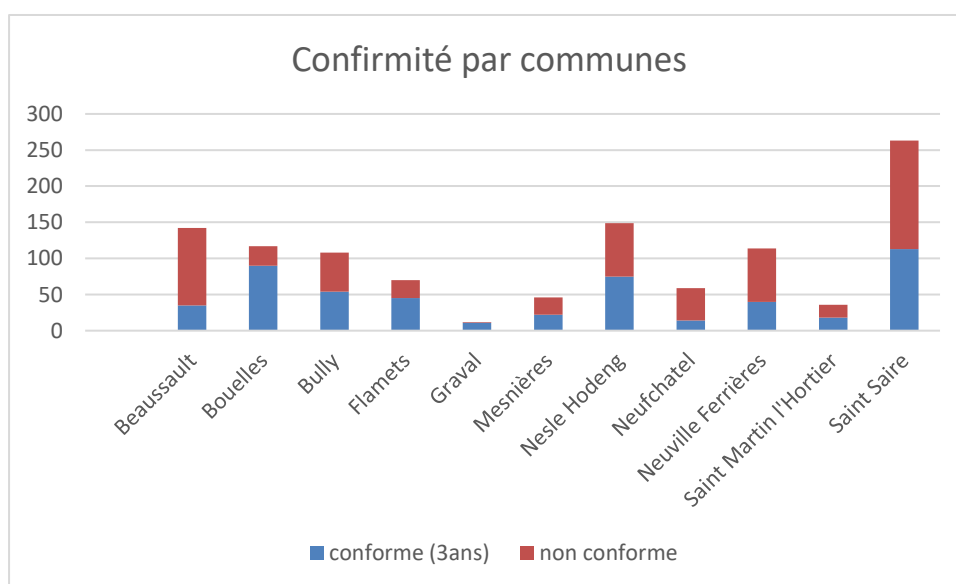
## CHAPITRE 3 : ETAT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SIAEPA O2Bray assure la compétence assainissement non collectif. Le service proposé aux usagers

Le territoire comprend 1282 installations, 145 installations n'ont jamais pu être visité, 22 installations sont raccordées ver le stockage d'un élevage et relève des réglementations propres à ces activités agricoles.

L'état des installations au 23 janvier 2021 est proposé dans le tableau suivant :

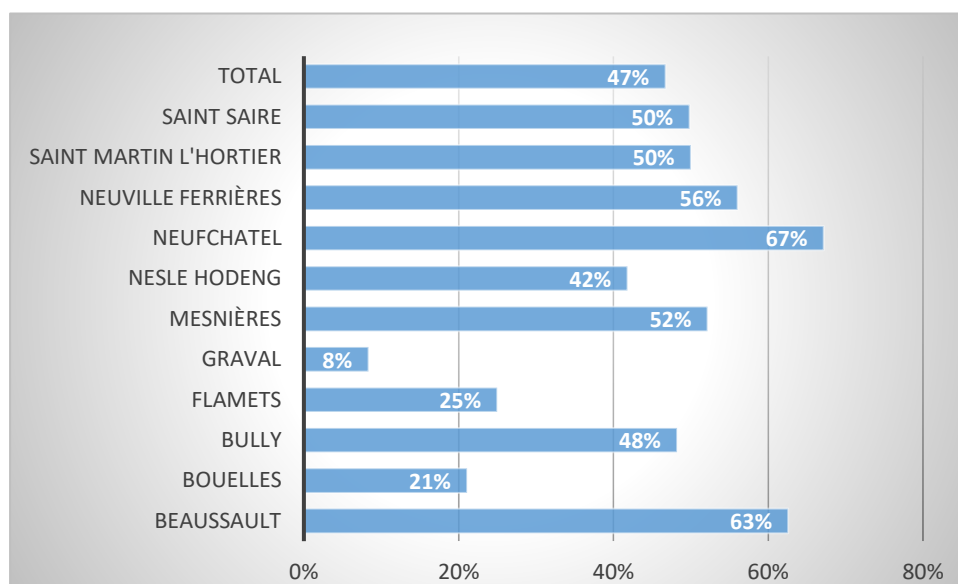
Commune	Total installations	Installations conformes	Installations non conformes	Norme agricole	Jamais visité
Beaussault	171	35	107	3	26
Bouelles	128	90	27	4	7
Bully	112	54	54	0	4
Flamets	100	45	25	4	26
Graval	12	11	1	0	1
Mesnières	46	22	24	0	0
Nesle-Hodeng	177	75	74	5	23
Neufchâtel en Bray	67	14	45	0	8
Neuville Ferrières	132	40	74	2	16
Saint Martin l'Hortier	36	18	18	0	0
Saint-Saire	301	113	150	4	34
<b>total</b>	<b>1282</b>	<b>517</b>	<b>598</b>	<b>22</b>	<b>145</b>



Le territoire a fait l'objet d'une vaste campagne de réhabilitation des installations sous maitrise d'ouvrage publique avec environ 300 soit ¼ du parc d'installation.

Le taux de non-conformité par commune est présenté ci-après :

Commune	Taux de non-conformité
Beaussault	63%
Bouelles	21%
Bully	48%
Flamets	25%
Graval	8%
Mesnières	52%
Nesle-Hodeng	42%
Neufchâtel en Bray	67%
Neuille Ferrières	56%
Saint Martin l'Hortier	50%
Saint-Saire	50%
Total	47%

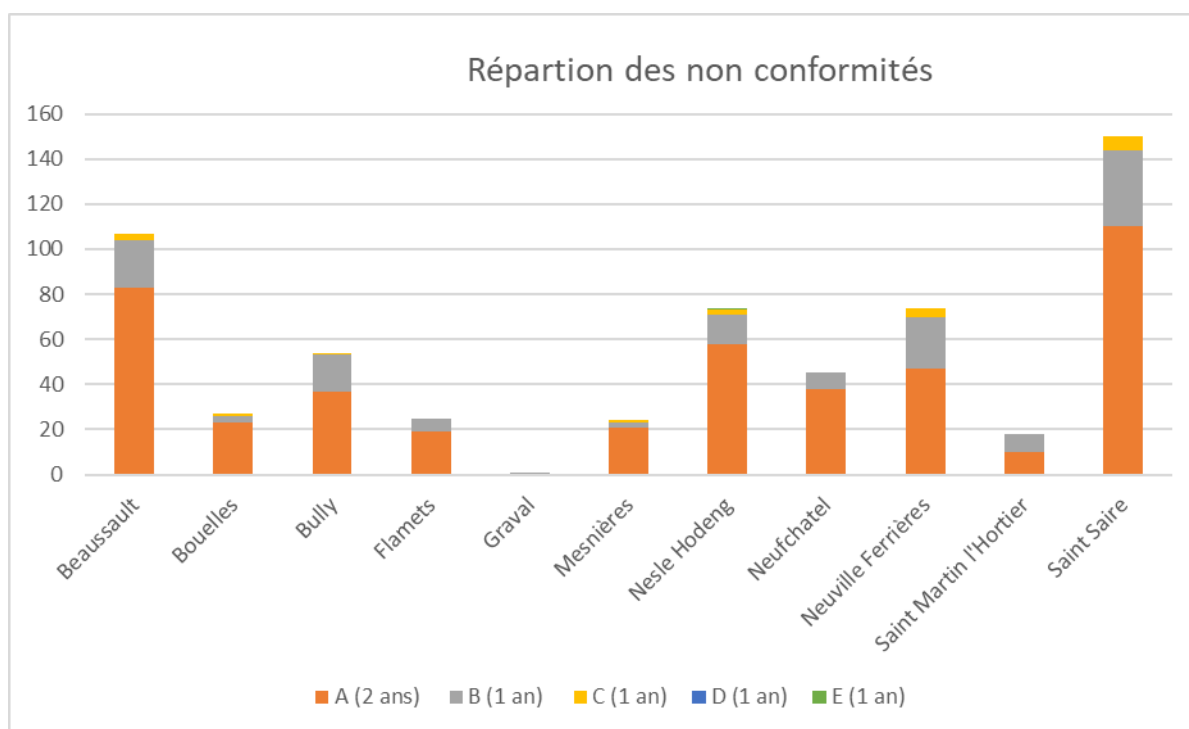


Les non-conformités sont classées par catégories par le SPANC :

- ✚ A : Installation incomplète, sous dimensionnée ne présentant pas de dysfonctionnement.
- ✚ B : installation présentant un risque pour la santé des personnes.
- ✚ C : installation présentant un risque de dysfonctionnement majeur.
- ✚ D : Installation localisée dans une zone de périmètre de protection rapprochée ou éloignée d'un captage public utilisé pour la consommation humaine dont la DUP prévoit des prescriptions spécifiques à l'ANC.
- ✚ E : Installation située à moins de 35m d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable humaine.



	non conforme	A	B	C	D	E
Beaussault	107	83	21	3		
Bouelles	27	23	3	1		
Bully	54	37	16	1		
Flamets	25	19	6			
Graval	1		1			
Mesnières	24	21	2	1		
Nesle-Hodeng	74	58	13	2		1
Neufchâtel en Bray	45	38	7			
Neuville Ferrières	74	47	23	4		
Saint Martin l'Hortier	18	10	8			
Saint-Saire	150	110	34	6		
Total	599	446	134	18		1



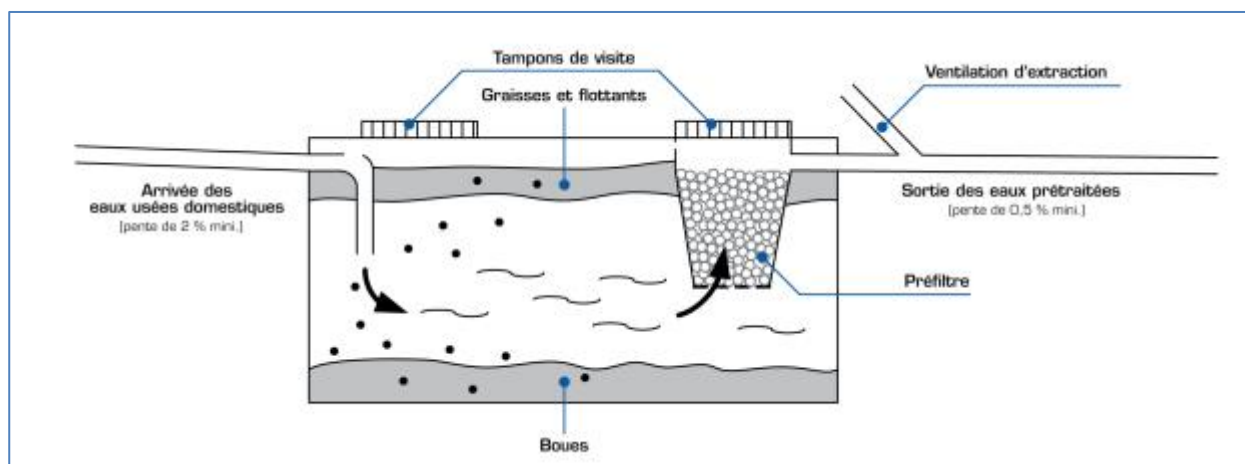
## CHAPITRE 4 : APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### 4.1 L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 a été successivement modifié par celui du 7 mars 2012 et celui du 13 août 2015.

Il distingue les filières dites classiques reposant sur un prétraitement anaérobie comprenant :  
Les ouvrages de pré-traitement anaérobie sont de trois types :

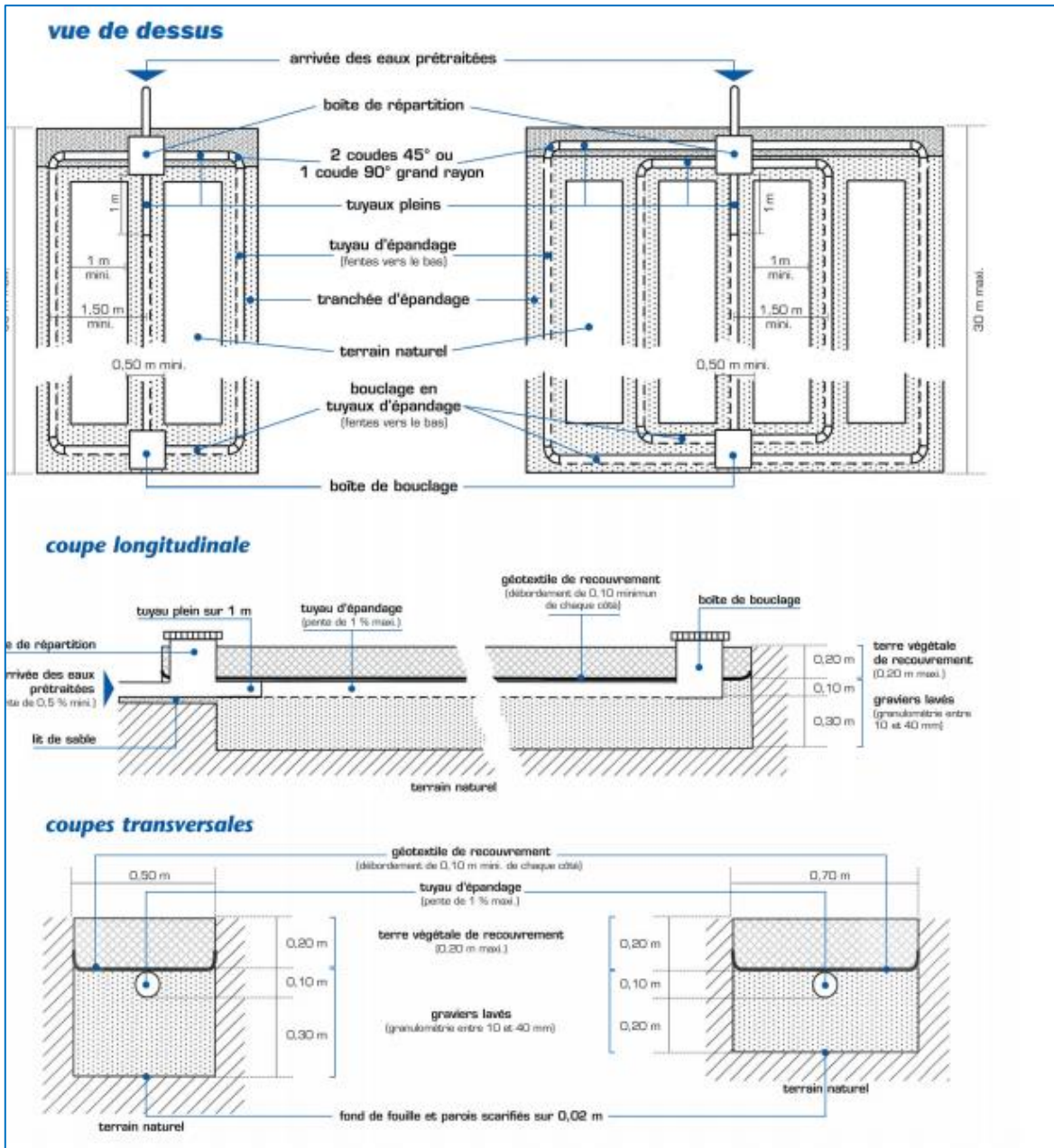
- ✚ La fosse septique « toutes eaux usées », elle constitue le dispositif obligatoire par lequel toutes les eaux usées doivent transiter. Son rôle est double, elle assure une séparation physique des matières solides et des déchets flottants contenus dans les eaux usées, d'une part ; et une liquéfaction de ces matières par le développement d'une activité biologique liée à des bactéries anaérobies. Son volume minimum est de 3000 litres, il est adapté à la taille de l'habitation.



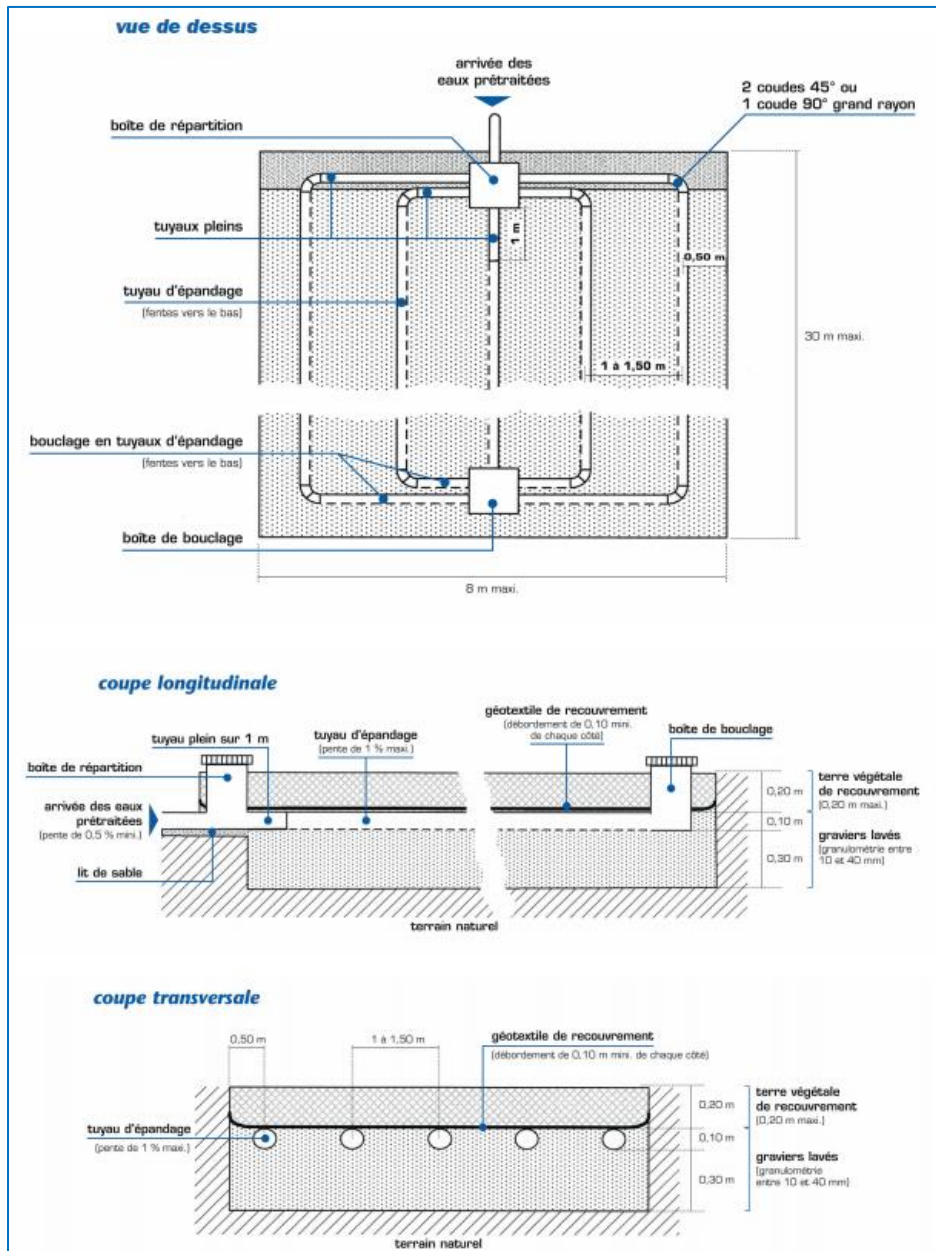
- ✚ Le séparateur à graisses, vestige des réglementations antérieures, ce dispositif a pour fonction d'assurer un pré-traitement physique des eaux ménagères et en particulier des eaux issues de la cuisine. Il se place à l'amont de la fosse toutes eaux. En pratique, la fosse toutes eaux assure un pré-traitement efficace des graisses. La mise en place du séparateur à graisses n'est pas obligatoire voire inutile. Il sera uniquement utilisé dans des cas particuliers : Activités à forte production de graisses, distance importante entre la sortie des eaux de cuisine et la fosse toutes eaux.
- ✚ Le Préfiltre, ce dispositif est placé en sortie de la fosse toutes eaux. Il se compose d'un volume noyé de graviers ou de pouzzolane. Il est également appelé indicateur de colmatage. Son rôle est de stopper les éventuels départs de matières solides de la fosse. Il est le plus souvent intégré à la fosse toutes eaux.

L'épuration-dispersion, les eaux usées en sortie des dispositifs de prétraitement doivent être épurées et évacuées. L'arrêté propose plusieurs filières adaptées à différents types de sites. Les différentes catégories. En fonction de leur principe technique, trois catégories de filières d'épuration-dispersion seront ainsi identifiées :

- ✚ Les filières d'épuration-dispersion dans le sol naturel :
  - Epanchage souterrain par tranchée

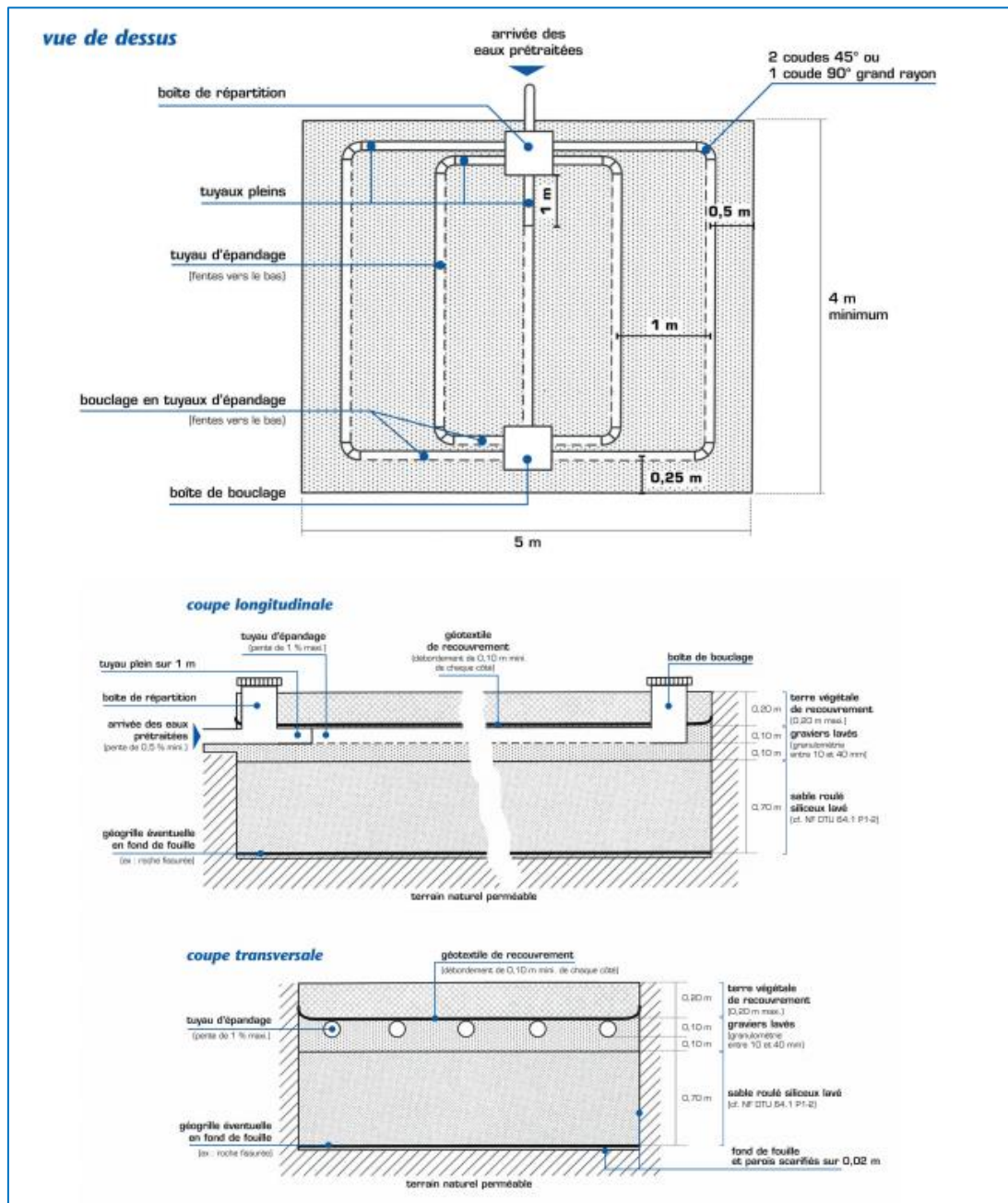


- Lit d'infiltration,

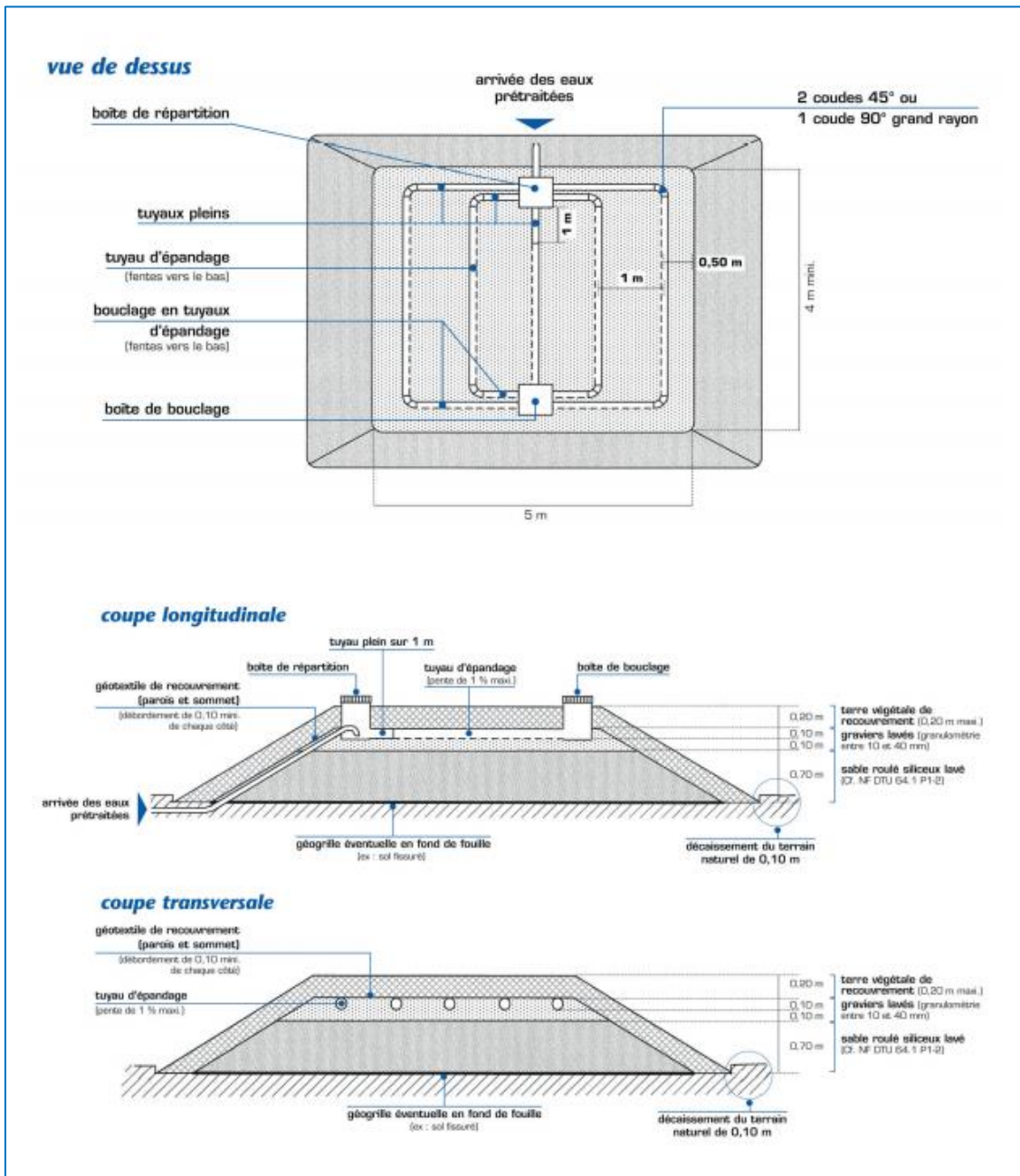


Les filières d'épuration-dispersion en sol reconstitué :

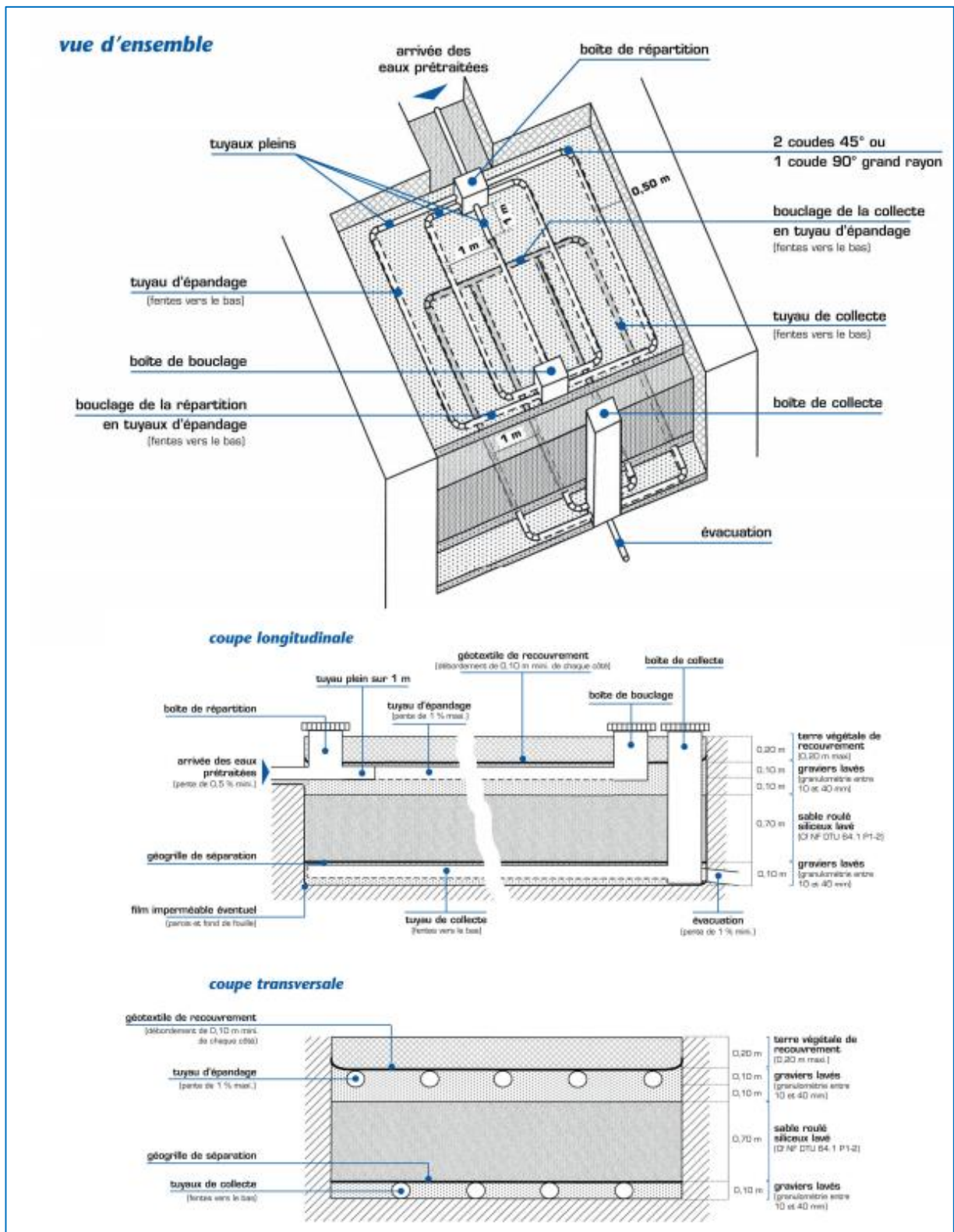
- Filtre à sable non drainé,



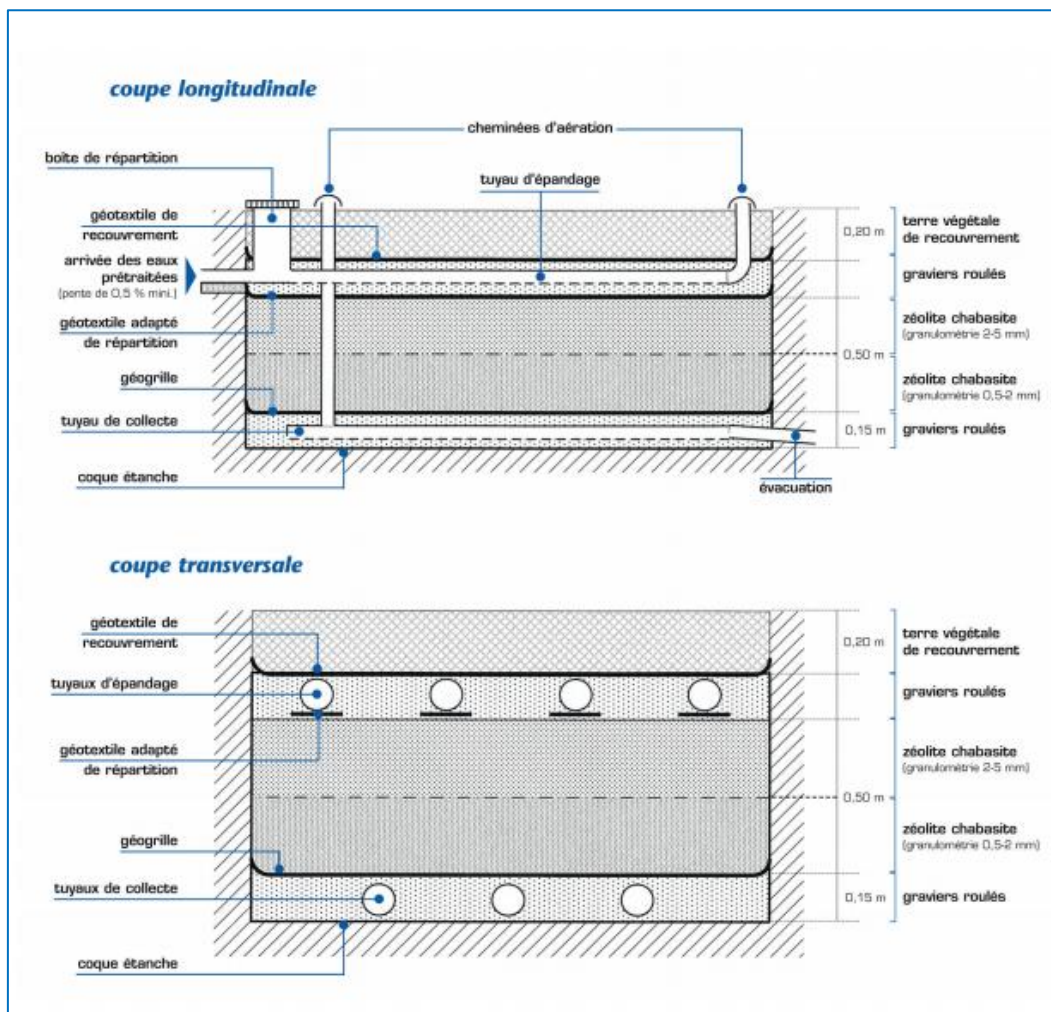
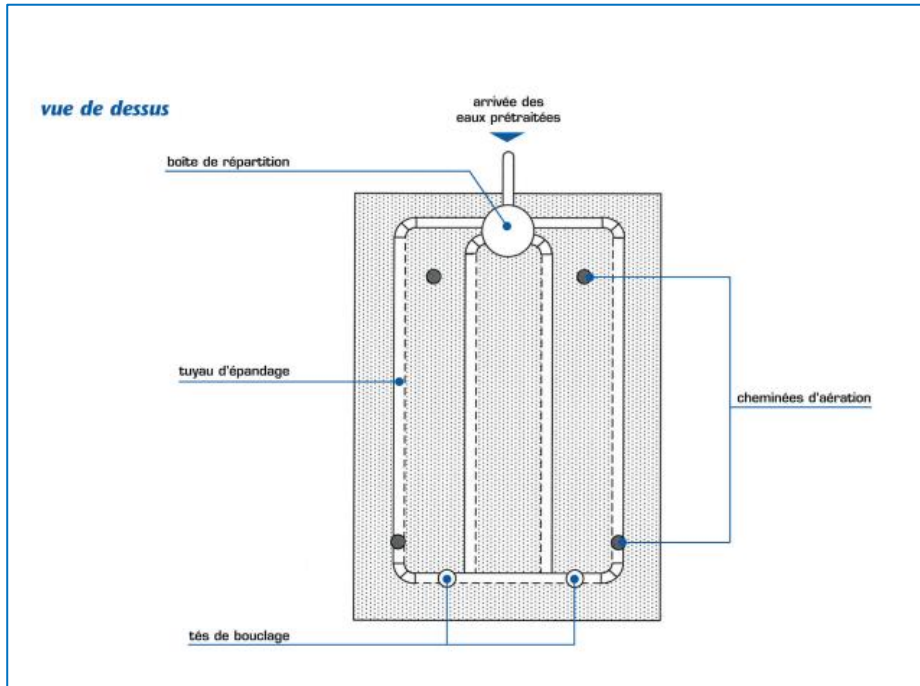
○ Terre d'infiltration,



- ✚ Les filières d'épuration suivies d'un rejet ; ces filières exigent un exutoire
  - Filtre à sable vertical drainé



○ Filtre à zéolithe





Le traitement peut également se faire par des dispositifs agréés par les ministères en charge de la santé et de l'écologie, à l'issue d'une procédure d'évaluation de l'efficacité et des risques sur la santé et l'environnement :

- ✚ Les filtres compacts
- ✚ Les filtres plantés
- ✚ Les microstations à cultures libres
- ✚ Les microstations à cultures fixées
- ✚ Les microstations SBR

Ces agréments portent seulement sur le traitement des eaux usées. En sortie de tout dispositif de traitement, les eaux usées traitées doivent être infiltrées si la perméabilité du sol le permet. Le rejet d'eaux usées traitées vers le milieu hydraulique superficiel n'est possible qu'après une étude particulière démontrant qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable et après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur.

La liste des dispositifs de traitement agréés et les fiches techniques correspondantes sont publiés au Journal Officiel de la République Française par avis conjoint du ministre chargé de l'écologie et du ministre chargé de la santé.

En raison de leur mode de traitement, certains dispositifs agréés ne sont pas adaptés pour fonctionner par intermittence. Lorsque cela est mentionné dans l'agrément, le dispositif ne doit pas être installé dans une résidence secondaire.

## 4.2 CONTRAINTES LOCALES

Les données d'aptitude permettent d'apprécier les contraintes en matière de choix des filières. Les cartes d'aptitude sont jointes au présent dossier. Ces documents n'ont aucune valeur prescriptive.

Afin de synthétiser ce volet, il peut être considéré :

- ✚ **En zone de plaine alluviale**, les sols présentent en général une bonne capacité d'infiltration. Toutefois, la présence de la nappe à faible profondeur (inférieure à 1,5 ou 2 mètres) limite leur pouvoir épurateur.
  - La filière classique est le terre d'infiltration dont l'intégration n'est pas aisée. Il peut être envisagé également le panel de solutions agréée sous réserve de disposer d'un exutoire ou de créer une zone d'infiltration après traitement.
- ✚ **En pied de versant et sur des terrasses colluviales**, les sols plus profonds sont associés à des perméabilités modérées. Les conditions sont réunies pour permettre une épuration et une dispersion par épandage. Toutefois, une vérification à la parcelle est nécessaire compte tenu de la forte variabilité des sols et de la présence d'horizons plus argileux en profondeur.
  - La filière classique est l'épandage par tranchée d'infiltration à faible profondeur avec pour palier localement les difficultés le recours au filtre à sable vertical ou au terre drainé suivi d'un exutoire ou de créer une zone d'infiltration.
- ✚ **Sur les versants plus marqués**, les sols peu épais repose sur la craie fissurée. La perméabilité des sols est excessive et le pouvoir épurateur du sol négligeable.
  - La filière classique est le recours au filtre à sable vertical non drainé.
- ✚ **Sur le rebord de plateau**, les sols reposent sur des formations argileuses. La perméabilité est alors insuffisante et le pouvoir épuratoire faible.

- La filière classique est le recours au filtre à sable vertical ou au tertre drainé suivi d'un exutoire ou de créer une zone d'infiltration.
- ✚ Dans la boutonnière,
  - des sols très argileux très peu perméables ne permettent pas d'assurer l'épuration et la dispersion par le sol
    - La filière classique est le recours au filtre à sable vertical drainé suivi d'un exutoire ou de créer une zone d'infiltration.
  - Des sols hydromorphes présentant des venues d'eau temporaires ou pérennes
    - La filière classique est le recours au tertre d'infiltration ou au tertre drainé suivi d'un exutoire ou de créer une zone d'infiltration.

## CHAPITRE 5 : RAPPEL DES SCENARII

Les caractéristiques du territoire ont conduit à examiner la faisabilité de l'assainissement collectif pour les seules zones présentant un habitat dense à semi dense. Les nombreuses habitations isolées sur l'ensemble du territoire sont considérées comme impossible à desservir dans des conditions techniques et financières acceptables

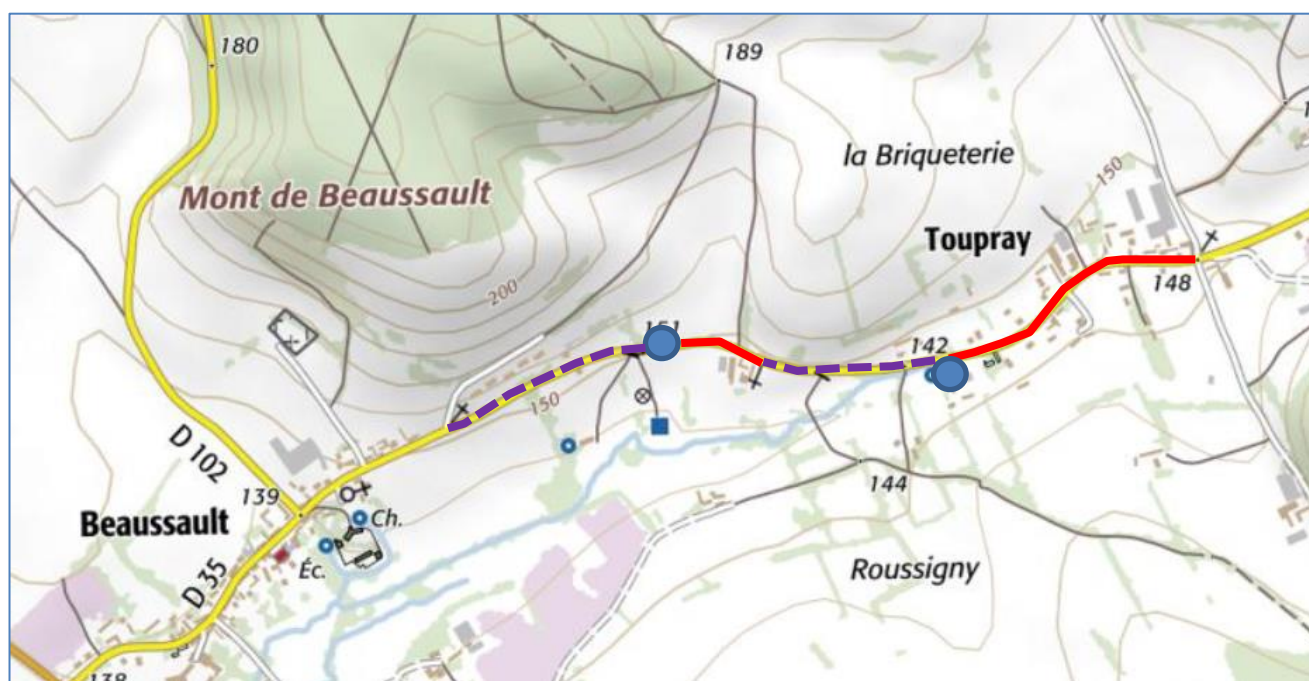
### 5.1 COMMUNE DE BEAUSSAULT

Après une analyse des contraintes locales, il est apparu opportun d'examiner les scénarii d'extensions des réseaux sur les secteurs de :

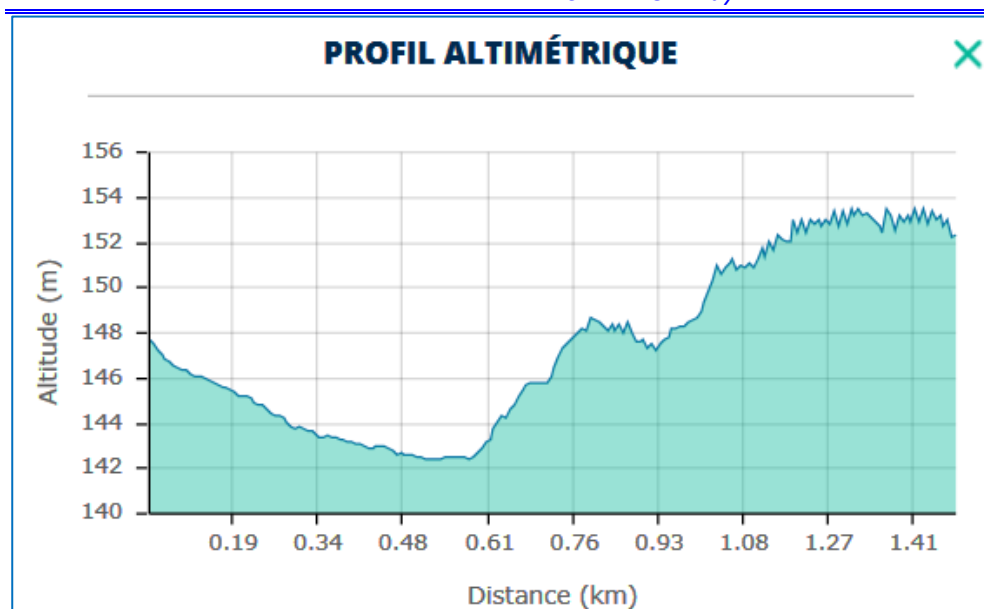
-  TOUPRAY
-  GRATTENOIX

#### 5.1.1 Hameau de TOUPRAY

La solution envisagée sera le raccordement du hameau vers le réseau existant du village. La création d'une unité de traitement a été écartée en raison de la présence du captage à l'aval du hameau.



La topographie de la zone de collecte est favorable ; le transfert vers le village imposera la mise en œuvre d'un à deux postes de refoulement.



Le raccordement imposera :

- ✚ Réseau gravitaire : 750m
- ✚ Refoulement : 700m
- ✚ 2 postes de refoulement

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Réseau gravitaire	€ 250,00	750	€ 187 500,00
Réseau de refoulement	€ 130,00	700	€ 91 000,00
Poste de refoulement	€ 50 000,00	2	€ 100 000,00
Branchement	€ 1 500,00	29	€ 43 500,00
<b>SOUS TOTAL</b>			€ 422 000,00
Divers			€ 84 400,00
<b>TOTAL</b>			€ 506 400,00
Coût par branchement			€ 17 462,07

Pour la partie privative,

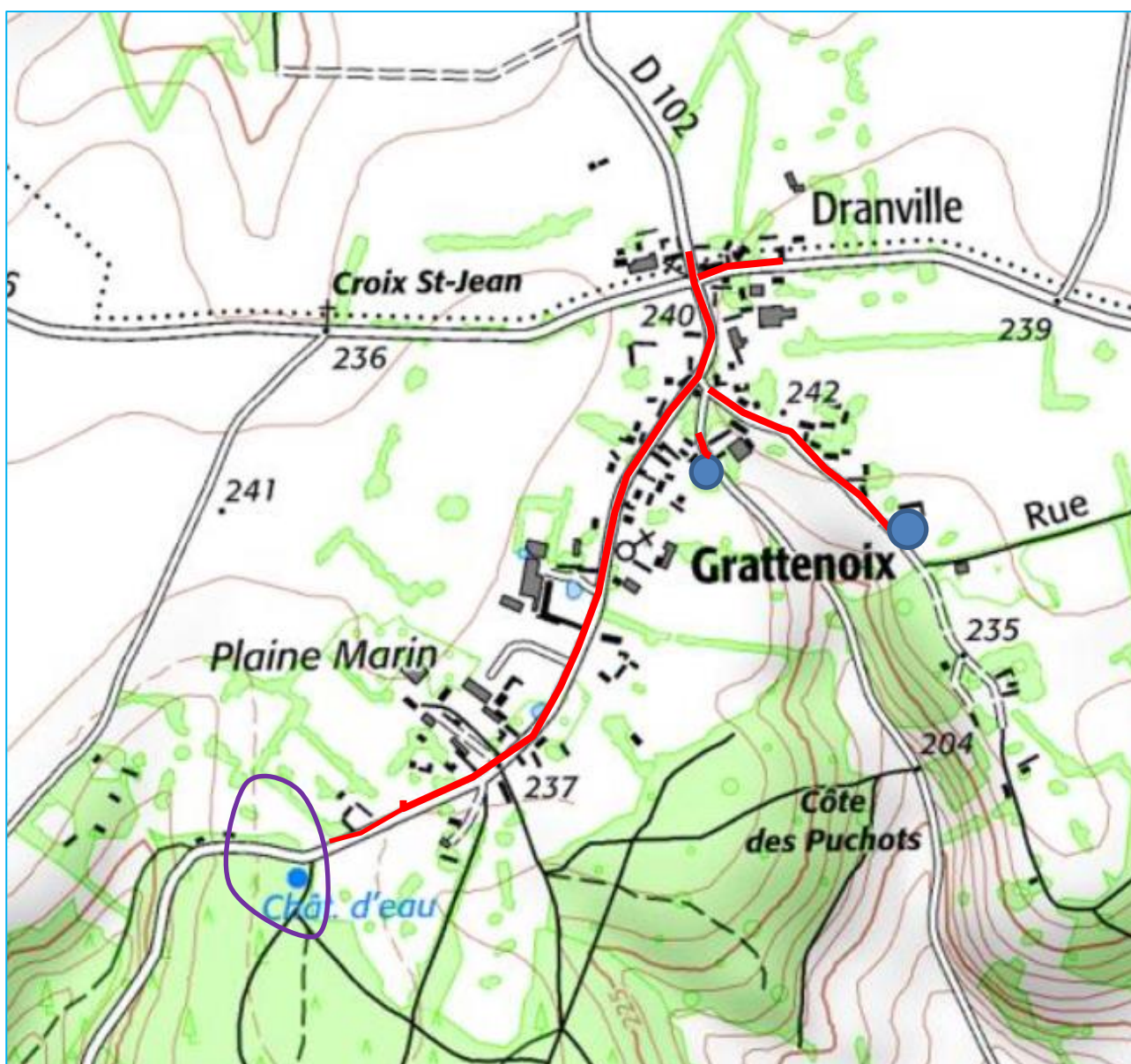
	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Classe 1	1 000,00 €	7	7 000,00 €
Classe 2	2 000,00 €	11	22 000,00 €
Classe 3	3 000,00 €	11	33 000,00 €
Classe 4	4 000,00 €	0	
Poste de relevage	2 500,00 €	2	5 000,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>			67 000,00 €
Divers			13 400,00 €
<b>TOTAL</b>			80 400,00 €
Nombre de branchement	29 par bcht		2 772,41 €

Pour l'entretien, l'estimation est la suivante :

	Prix unitaire en euros par an	Quantité	Total
Entretien réseau	1,00 €	750	750,00 €
Entretien Branchement	10,00 €	29	290,00 €
Entretien PR	1 500,00 €	2	3 000,00 €
Station	50,00 €	81,2	4 060,00 €
Total par an			8 100,00 €
Ramené au m3	2320	m3	3,49 €

### 5.1.2 Hameau de GRATTENOIX

La solution envisagée sera le raccordement du hameau vers le réseau existant du village ou la création d'une station d'épuration pour le hameau. Le hameau concerne 57 logements incluant les quelques habitations de DRANVILLE.



La topographie de la zone de collecte est favorable pour la majorité du hameau. Les deux rues adjacentes imposeront un poste.  
Dans le cas d'un transfert vers BEAUSSAULT, il s'effectuera gravitairement. Dans le cas d'une station pour le hameau, elle devra se situer vers le château d'eau.



Le raccordement imposera :

- ✚ Réseau gravitaire : 1550m dont 80% sous départementale
- ✚ Refoulement : 480m
- ✚ Branchement : 57 unités
- ✚ 2 postes de refoulement secondaire

Une estimation sommaire peut être dressée :

 Collecte :

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Réseau gravitaire sous dépar	250,00 €	1240	310 000,00 €
Réseau gravitaire sous voie communale	200,00 €	310	62 000,00 €
Réseau de refoulement	130,00 €	700	91 000,00 €
Poste de refoulement	40 000,00 €	2	80 000,00 €
Branchement	1 500,00 €	57	85 500,00 €
SOUS TOTAL			628 500,00 €
Divers			125 700,00 €
TOTAL			754 200,00 €
Coût par branchement			13 231,58 €

 Transfert :

Dans le cas de la solution avec un transfert, il conviendra de créer un réseau gravitaire supplémentaire de 2300m.

Collecte	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Réseau gravitaire	250,00 €	2300	575 000,00 €
SOUS TOTAL			575 000,00 €
Divers			115 000,00 €
TOTAL			690 000,00 €

 Traitement :

la station d'épuration devra présenter une capacité de 200EH.

Collecte	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Poste de refoulement	40 000,00 €	1	40 000,00 €
Station	1 300,00 €	200	260 000,00 €
SOUS TOTAL			300 000,00 €
Divers			60 000,00 €
TOTAL			360 000,00 €

 Pour la partie privative,

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Classe 1	1 000,00 €	10	10 000,00 €
Classe2	2 000,00 €	29	58 000,00 €
Classe 3	3 000,00 €	18	54 000,00 €
Classe 4	4 000,00 €	0	
Poste de relevage	2 500,00 €	5	12 500,00 €
SOUS TOTAL			134 500,00 €
Divers			26 900,00 €
TOTAL			161 400,00 €
Nombre de branchement	57 par bcht		2 831,58 €

- ✚ Pour l'entretien, l'estimation est la suivante :
- Avec la solution transfert

	Prix unitaire en euros par an	Quantité	Total
Entretien réseau	1,00 €	3540	3 540,00 €
Entretien Branchement	10,00 €	57	570,00 €
Entretien PR	1 500,00 €	2	3 000,00 €
Station	50,00 €	200	10 000,00 €
Total pan an			17 110,00 €
Ramené au m3	4560	m3	3,75 €

- Avec la solution unité de traitement

	Prix unitaire en euros par an	Quantité	Total
Entretien réseau	1,00 €	1240	1 240,00 €
Entretien Branchement	10,00 €	57	570,00 €
Entretien PR	1 500,00 €	2	3 000,00 €
Station	100,00 €	200	20 000,00 €
Total pan an			24 810,00 €
Ramené au m3	16000	m3	1,55 €

- ✚ Synthèse :

La comparaison des deux scénarii pour cette entité est la suivante :

	<b>Avec transfert</b>	<b>Avec unité de traitement</b>
<b>Montant de l'investissement public</b>	1 329 200€	1 114 200€
<b>Cout par branchement</b>	23 319,30€	19 547,37€/Bcht
<b>Montant de l'investissement privé</b>	161 400€	161 400€
<b>Cout par branchement</b>	2 831,58€	2 831,58€
<b>Entretien</b>	1,07€/m3	1,55€/m3



### 5.1.3 Conclusion

La commune de BEAUSSAULT dispose d'un assainissement collectif pour son centre village, la station fait l'objet d'un projet de mise à niveau.

Les zones non raccordées sont les suivantes :

Zone d'habitat	Nombre de logements	Densité d'habitat	Scénarii envisagés
Toupray	36	Moyenne	ANC AC Raccordement vers village.
Grattenois (47) y compris logements de Flamets Frétils (10)	57	Moyenne	ANC AC Raccordement vers village ou création station.
Autres zones	69	Faible	ANC

L'étude technique et financière pour les deux hameaux a mis en évidence :

Montant des investissements	Assainissement collectif avec création d'une station	Assainissement collectif avec transfert	Assainissement non collectif
Toupray		Public : 506 400€ Soit 17 462,07€/Bcht Privé : 80 400€ Soit 2 771,41€/Bcht	Privé : 369 600€ en intégrant 30 % de logements conformes
Grattenois	Public : 1 114 200€ Soit 19 547,37€/ Bcht Privé : 161 400€ Soit 2 831,58€/Bcht	Public : 1 329 200€ Soit 23 319,30€/Bcht Privé : 161 400€ Soit 2 831,58€/Bcht	Privé : 583 380€ en intégrant 30 % de logements conformes

Le hameau de TOUPRAY se situe à l'amont du captage AEP et sur des sols défavorables à l'assainissement non collectif. A ce titre, la mise en œuvre de l'assainissement collectif est souhaitable.

### 5.1.4 Orientation retenue

**Après examen besoin il ressort :**

- ✚ **L'absence d'enjeux environnementaux confortée par des conditions financières défavorables a conduit le choix de l'assainissement non collectif pour le hameau de GRATTENOIX.**
- ✚ **Le contexte environnemental sensible du fait de la présence d'un captage d'alimentation en eau potable à l'aval du secteur, de l'impact de l'assainissement actuel (non collectif) sur le ruisseau (rejets d'eaux insuffisamment traitées) rend la mise en œuvre de l'assainissement collectif nécessaire pour le hameau de TOUPRAY. Les conditions économiques sont par ailleurs acceptables.**

- ✚ Lors des échanges, il a été demandé d'examiner la possibilité d'extension à la périphérie du village : rue du petit Beaussault D135



Le raccordement imposera :

- ✚ Réseau gravitaire : 500 sous départementale
- ✚ Refoulement : 100m
- ✚ Branchement : 9unités
- ✚ 1postes de refoulement

Une estimation sommaire peut être dressée :

- ✚ Collecte :

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Réseau gravitaire sous départ	250,00 €	500	125 000,00 €
Réseau gravitaire sous voie communale	200,00 €	0	- €
Réseau de refoulement	130,00 €	100	13 000,00 €
Poste de refoulement	40 000,00 €	1	40 000,00 €
Branchement	1 500,00 €	9	13 500,00 €
SOUS TOTAL			191 500,00 €
Divers			38 300,00 €
TOTAL			229 800,00 €
Coût par branchement			25 533,33 €

- ✚ Pour la partie privative,

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Classe 1	1 000,00 €	5	5 000,00 €
Classe2	2 000,00 €	2	4 000,00 €
Classe 3	3 000,00 €	0	- €
Classe 4	4 000,00 €	2	
Poste de relevage	2 500,00 €	0	- €
SOUS TOTAL			9 000,00 €
Divers			1 800,00 €
TOTAL			10 800,00 €
Nombre de branchement		9 par bcht	1 200,00 €

✚ Pour l'entretien, l'estimation est la suivante :

	Prix unitaire en euros par an	Quantité	Total
Entretien réseau	1,00 €	500	500,00 €
Entretien Branchement	10,00 €	9	90,00 €
Entretien PR	1 500,00 €	1	1 500,00 €
Station	50,00 €	0	- €
Total pan an			2 090,00 €
Ramené au m3	720	m3	2,90 €

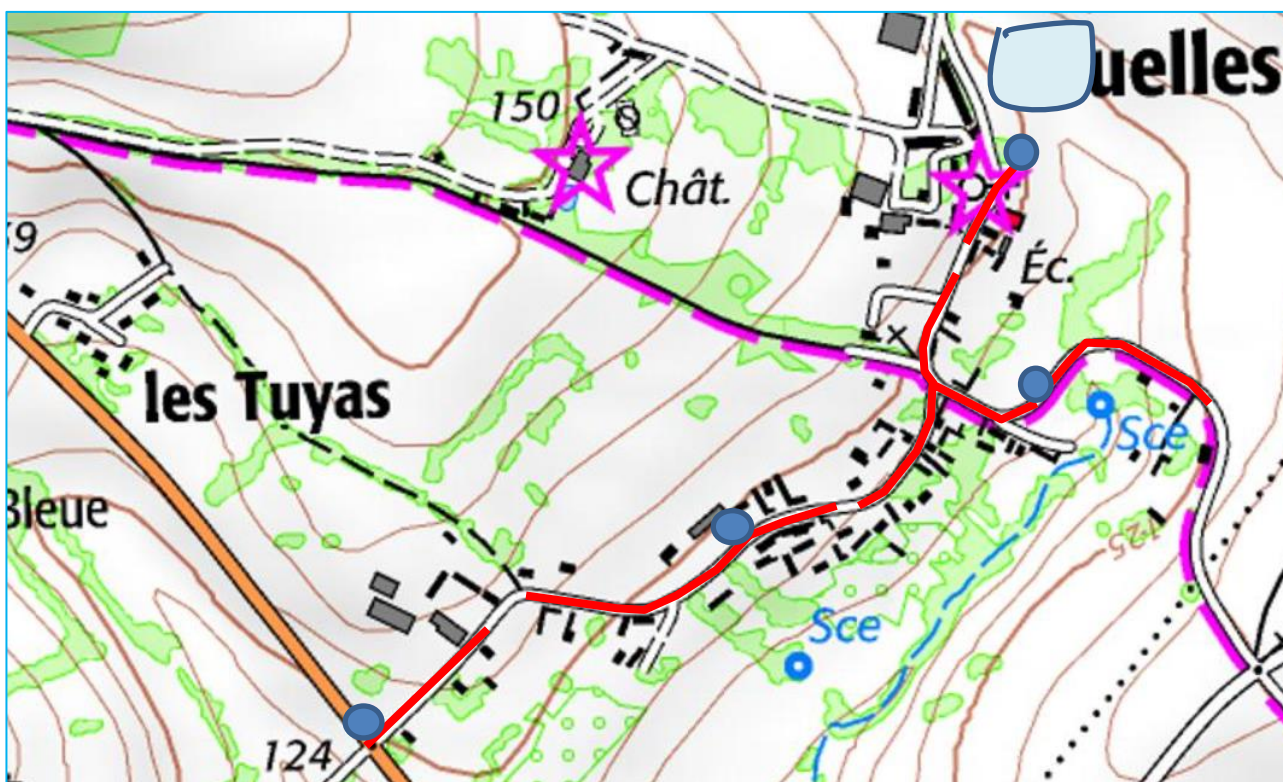
**Le coût de cette extension est prohibitif. l'extension n'est pas réalisable sur un plan économique.**

## 5.2 COMMUNES DE BOUELLES, NESLE-HODENG ET SAINT SAIRE

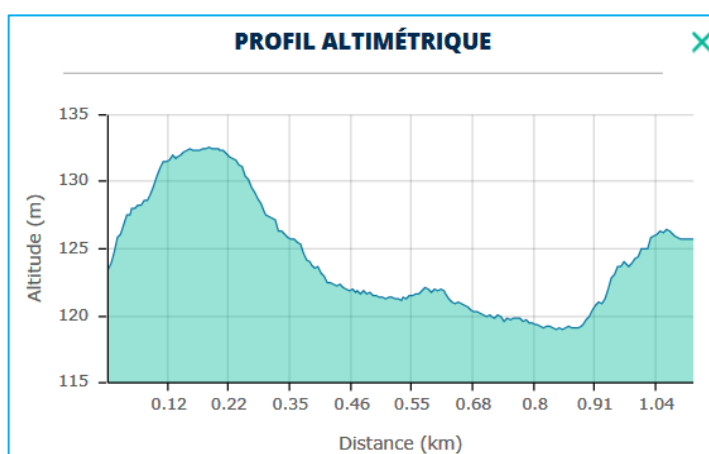
Ces trois communes ont fait l'objet d'une étude d'un scénario intercommunal.

### 5.2.1 Assainissement collectif du village de BOUELLES

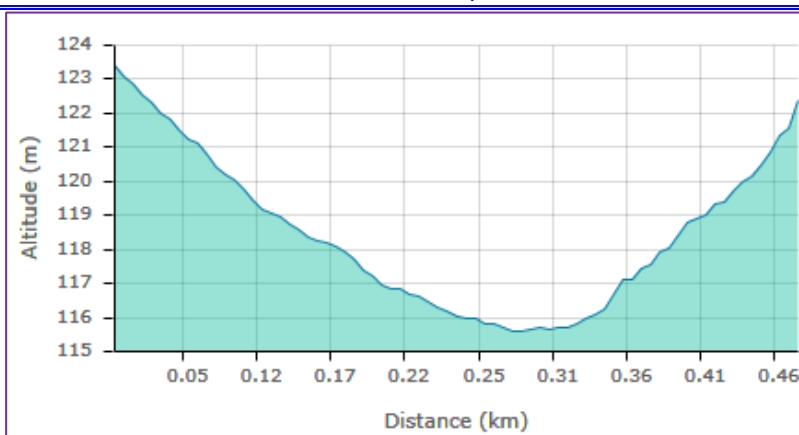
Pour le village, la collecte des eaux usées imposera la mise en place de plusieurs postes de refoulement, environ 3. Un quatrième poste de transfert alimentera la station d'épuration. L'implantation de la station d'épuration imposera une réflexion particulière. Il conviendra d'éviter l'axe de ruissellement.



Le réseau desservira l'ensemble de la rue principale et la rue de Nesle Hodeng. Le profil de la rue principale entre la route de Neufchâtel et la mairie est le suivant :



Le profil de la rue de Nesle-Hodeng est le suivant ; un poste sera placé au point bas de cette rue.



Le projet imposera :

- ✚ Réseau gravitaire : 1 140m
- ✚ Postes de refoulement : 4
- ✚ Réseau de refoulement : 630

Une estimation sommaire peut être dressée

- ✚ Collecte

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Réseau gravitaire	200,00 €	1140	228 000,00 €
Réseau de refoulement	130,00 €	630	81 900,00 €
Poste de refoulement	50 000,00 €	3	150 000,00 €
Branchement	1 500,00 €	45	67 500,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>527 400,00 €</b>
Divers			105 480,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>632 880,00 €</b>

14 064,00 €

- ✚ Traitement

Collecte	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Poste de refoulement	50 000,00 €	1	50 000,00 €
Station	1 300,00 €	200	260 000,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>310 000,00 €</b>
Divers			62 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>372 000,00 €</b>

- ✚ Pour la partie privative,

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Classe 1	1 000,00 €	14	14 000,00 €
Classe2	2 000,00 €	23	46 000,00 €
Classe 3	3 000,00 €	7	21 000,00 €
Classe 4	4 000,00 €	1	4 000,00 €
Poste de relevage	2 500,00 €	13	32 500,00 €
SOUS TOTAL			117 500,00 €
Divers			23 500,00 €
TOTAL			141 000,00 €
Nombre de branchement	45	par bcht	3 133,33 €

✚ Pour l'entretien, l'estimation est la suivante :

	Prix unitaire en euros par an	Quantité	Total
Entretien réseau	1,00 €	1140	1 140,00 €
Entretien Branchement	10,00 €	45	450,00 €
Entretien PR	1 500,00 €	3	4 500,00 €
Station	60,00 €	200	12 000,00 €
Total par an			18 090,00 €
Ramené au m3	3600	m3	5,03 €

✚ Synthèse

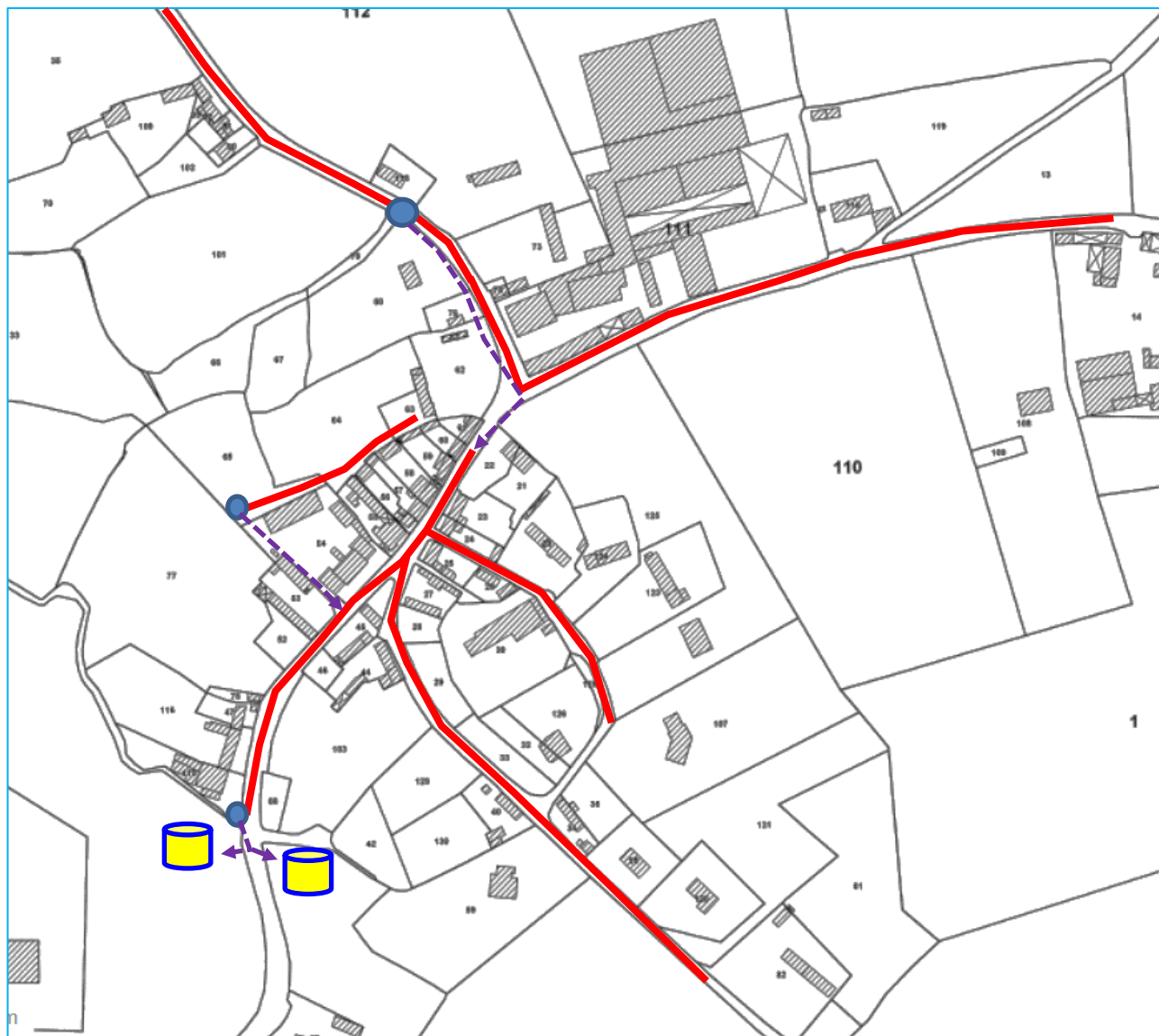
	<b>Assainissement du village avec création d'une station d'épuration</b>
<b>Montant de l'investissement public</b>	1 004 880€
<b>Cout par branchement</b>	22 331 €/Bcht
<b>Montant de l'investissement privé</b>	141 000€
<b>Cout par branchement</b>	3 133,33€
<b>Entretien</b>	5,03€/m3

## 5.2.2 Assainissement collectif du centre village de NESLE HODENG

A ce stade de l'étude, il est proposé une ébauche des scénarii d'assainissement collectif envisagés. Pour le village, la collecte des eaux usées imposera des postes de refoulement, environ 2 pour la collecte et un troisième assurant le transfert vers la station d'épuration.

L'implantation de la station d'épuration nécessitera une réflexion particulière du fait :

- ✚ de la proximité du captage AEP
- ✚ de la vulnérabilité du milieu récepteur avec un ruisseau au débit très limité
- ✚ du caractère hydromorphe des sols avec des nappes superficielles



Le projet desservira les rues suivantes :

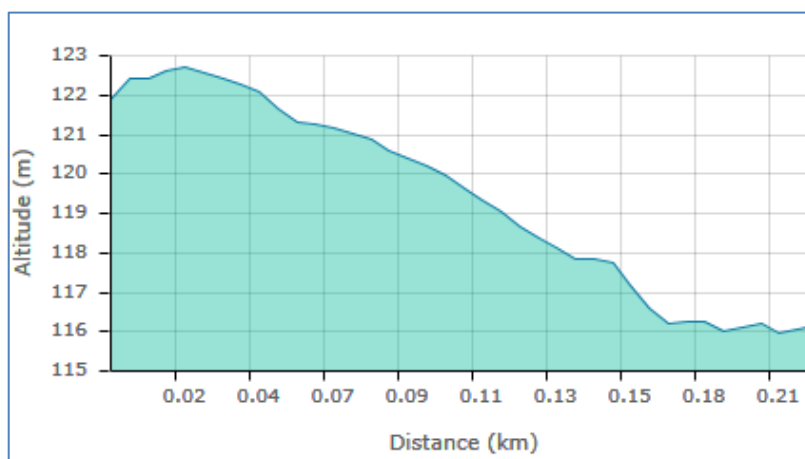
- ✚ Rue du centre
- ✚ Chemin des Macmonts
- ✚ Rue de l'Abbé Andrieux
- ✚ Rue Verte

la collecte imposera les équipements suivants:

- ✚ Réseau gravitaire : 1 400m
- ✚ Postes de refoulement : 2
- ✚ Réseau de refoulement : 230m

Les réseaux principaux présenteront les profils suivants (source Géoportail) :

- ✚ Rue du centre (mairie)

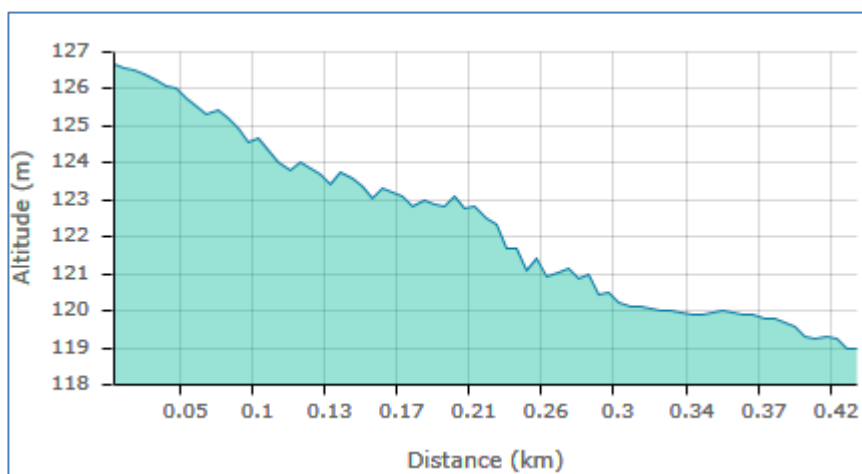


- ✚ Rue du centre (vers Bouelles)

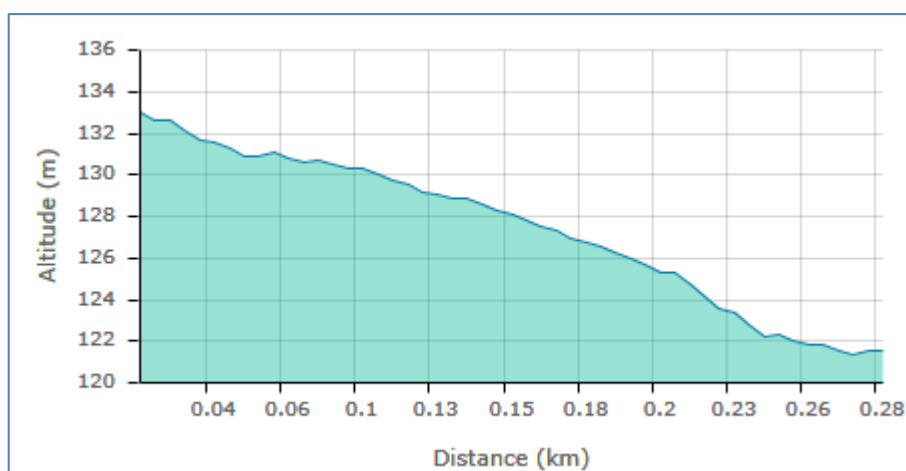


- ✚ Chemin des Macmonts et rue du centre





✚ Rue de l'Abbé Andrieux et rue verte



Une estimation sommaire peut être dressée :

✚ Collecte

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Réseau gravitaire	200,00 €	1400	280 000,00 €
Réseau de refoulement	130,00 €	230	29 900,00 €
Poste de refoulement	50 000,00 €	2	100 000,00 €
Branchement	1 500,00 €	39	58 500,00 €
SOUS TOTAL			468 400,00 €
Divers			93 680,00 €
TOTAL			562 080,00 €

14 412,31 €

✚ Traitement

Collecte	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Poste de refoulement	50 000,00 €	1	50 000,00 €
Station	1 500,00 €	150	225 000,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>275 000,00 €</b>
Divers			55 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>330 000,00 €</b>

Pour la partie privative,

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Classe 1	1 000,00 €	5	5 000,00 €
Classe2	2 000,00 €	25	50 000,00 €
Classe 3	3 000,00 €	8	24 000,00 €
Classe 4	4 000,00 €	1	4 000,00 €
Poste de relevage	2 500,00 €	2	5 000,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>88 000,00 €</b>
Divers			17 600,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>105 600,00 €</b>
Nombre de branchement		39 par bcht	2 707,69 €

Pour l'entretien, l'estimation est la suivante :

	Prix unitaire en euros par an	Quantité	Total
Entretien réseau	1,00 €	1400	1 400,00 €
Entretien Branchement	10,00 €	39	390,00 €
Entretien PR	1 500,00 €	2	3 000,00 €
Station	60,00 €	150	9 000,00 €
<b>Total pan an</b>			<b>13 790,00 €</b>
Ramené au m3	3120	m3	4,42 €

 Synthèse :

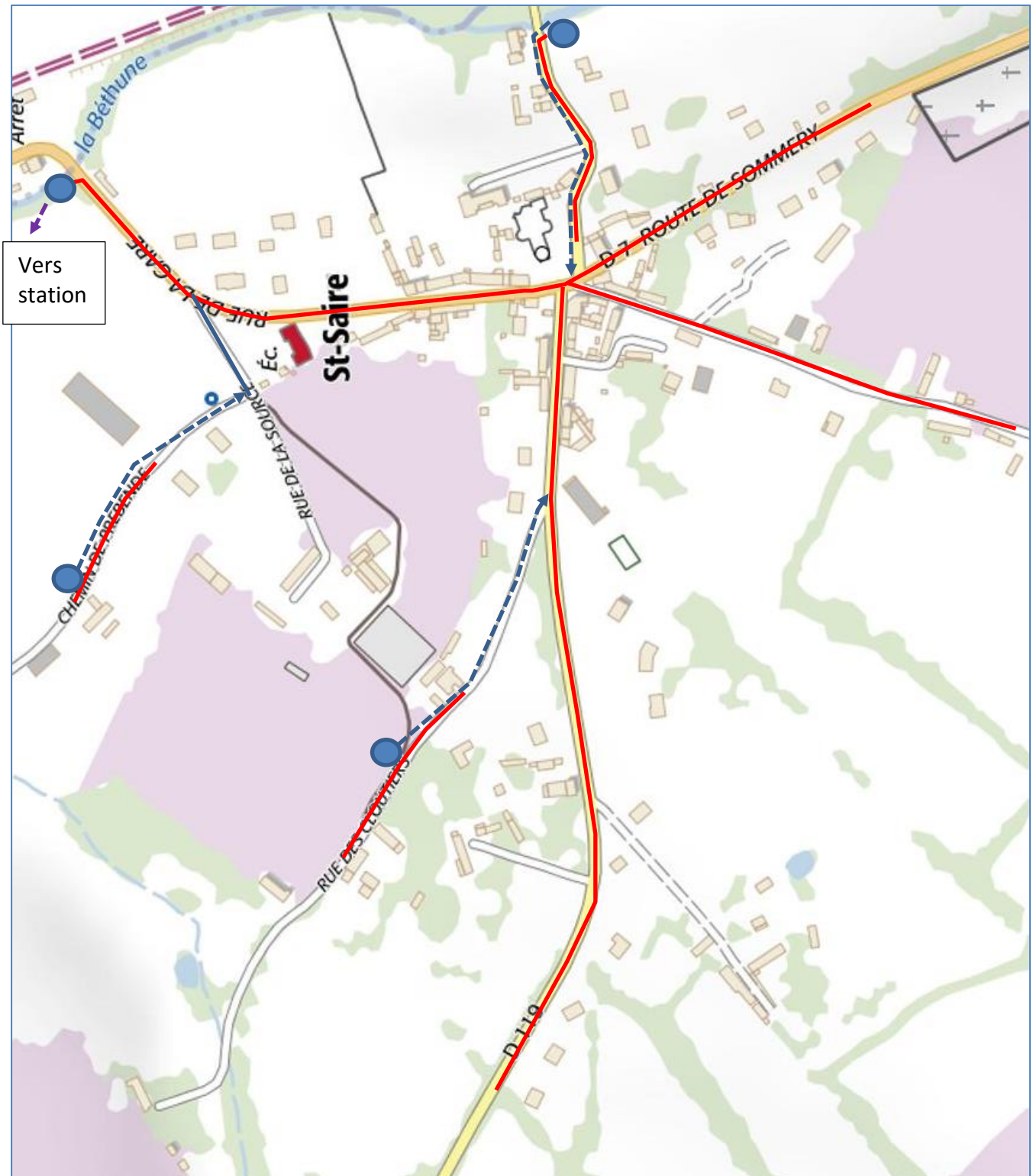
	<b>Assainissement du village avec création d'une station d'épuration</b>
<b>Montant de l'investissement public</b>	892 090€
<b>Cout par branchement</b>	22 876,85 €/Bcht
<b>Montant de l'investissement privé</b>	105 600€
<b>Cout par branchement</b>	2 707,69€
<b>Entretien</b>	4,42€/m3

### 5.2.3 Assainissement collectif du village de SAINT SAIRE




Pour le village, la collecte des eaux usées pourra être gravitaire sur une majorité du village. Trois rues seront rattachées au réseau principal par un poste de refoulement :

- ✚ Rue des moulins
- ✚ Chemin de prébende,
- ✚ Impasse des cloutiers.

L'implantation de la station d'épuration imposera une réflexion particulière pour s'affranchir de deux contraintes principales : zone inondable et humide à proximité de la rivière, proximité des habitations.



Le projet imposera :

-  Réseau gravitaire : 1 875m
-  Postes de refoulement : 3 hors poste de transfert pour la station d'épuration
-  Réseau de refoulement : 540m

Une estimation sommaire peut être dressée

-  Collecte

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Réseau gravitaire	200,00 €	1875	375 000,00 €
Réseau de refoulement	130,00 €	540	70 200,00 €
Poste de refoulement	50 000,00 €	3	150 000,00 €
Branchement	1 500,00 €	90	135 000,00 €
SOUS TOTAL			730 200,00 €
Divers			146 040,00 €
TOTAL			876 240,00 €

9 736,00 €

-  Traitement

Collecte	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Poste de refoulement	50 000,00 €	1	50 000,00 €
Station	1 300,00 €	300	390 000,00 €
SOUS TOTAL			440 000,00 €
Divers			88 000,00 €
TOTAL			528 000,00 €

-  Pour la partie privée,

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Classe 1	1 000,00 €	13	13 000,00 €
Classe2	2 000,00 €	41	82 000,00 €
Classe 3	3 000,00 €	35	105 000,00 €
Classe 4	4 000,00 €	1	4 000,00 €
Poste de relevage	2 500,00 €	17	42 500,00 €
SOUS TOTAL			246 500,00 €
Divers			49 300,00 €
TOTAL			295 800,00 €
Nombre de branchement	90	par bcht	3 286,67 €

-  Pour l'entretien, l'estimation est la suivante :

	Prix unitaire en euros par an	Quantité	Total
Entretien réseau	1,00 €	1875	1 875,00 €
Entretien Branchement	10,00 €	90	900,00 €
Entretien PR	1 500,00 €	3	4 500,00 €
Station	60,00 €	300	18 000,00 €
Total pan an			25 275,00 €

✚ Synthèse

	<b>Assainissement du village avec création d'une station d'épuration</b>
<b>Montant de l'investissement public</b>	1 354 240 €
<b>Cout par branchement</b>	15 471,11 €/Bcht
<b>Montant de l'investissement privé</b>	295 800€
<b>Cout par branchement</b>	3 287€
<b>Entretien</b>	3,51€/m3

### 5.2.4 Assainissement collectif inter village

Une solution permettant le traitement des eaux usées des trois villages de Bouelles, de Saint-Saire et de Nesle Hodeng sur un site commun a été envisagée selon le principe suivant :

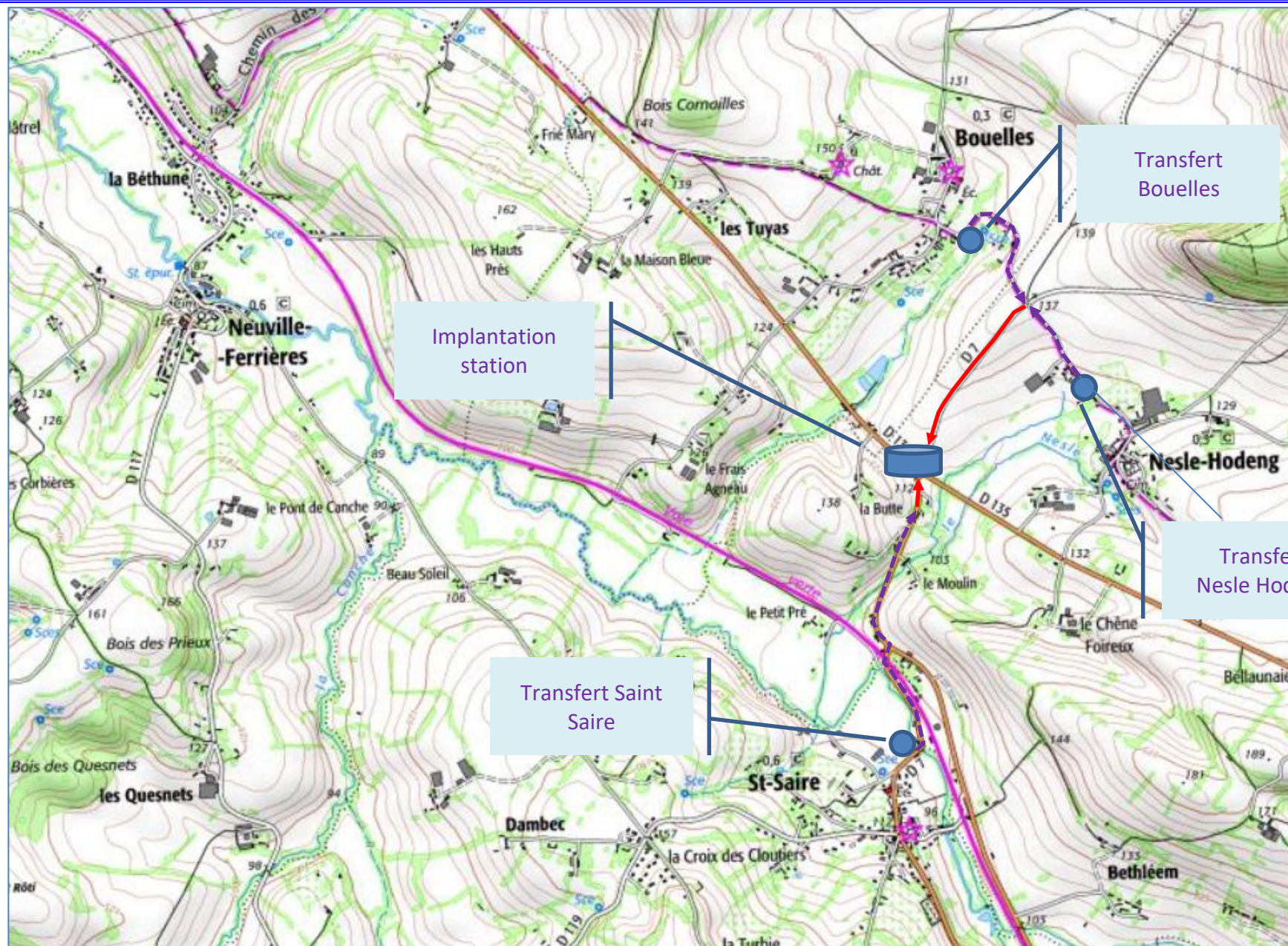
- ✚ Pour la commune de Bouelles, le projet est conservé en l'état. Le poste prévu pour transférer l'ensemble des eaux usées vers la station servira de transfert vers un collecteur gravitaire commun avec la commune de Nesle Hodeng
- ✚ Pour la commune de Nesle Hodeng, la structure du réseau sera inversée pour transférer les eaux vers un collecteur gravitaire commun avec la commune de Bouelles
- ✚ Pour la commune de Saint-Saire, le projet est conservé en l'état. Le poste prévu pour transférer l'ensemble des eaux usées vers la station servira de transfert vers la station inter village.
- ✚ sur ce tronçon , il sera possible de raccorder 14 habitations de la commune de Nesle-Hodeng situées Route de Saint-Saire et Route de Forges.

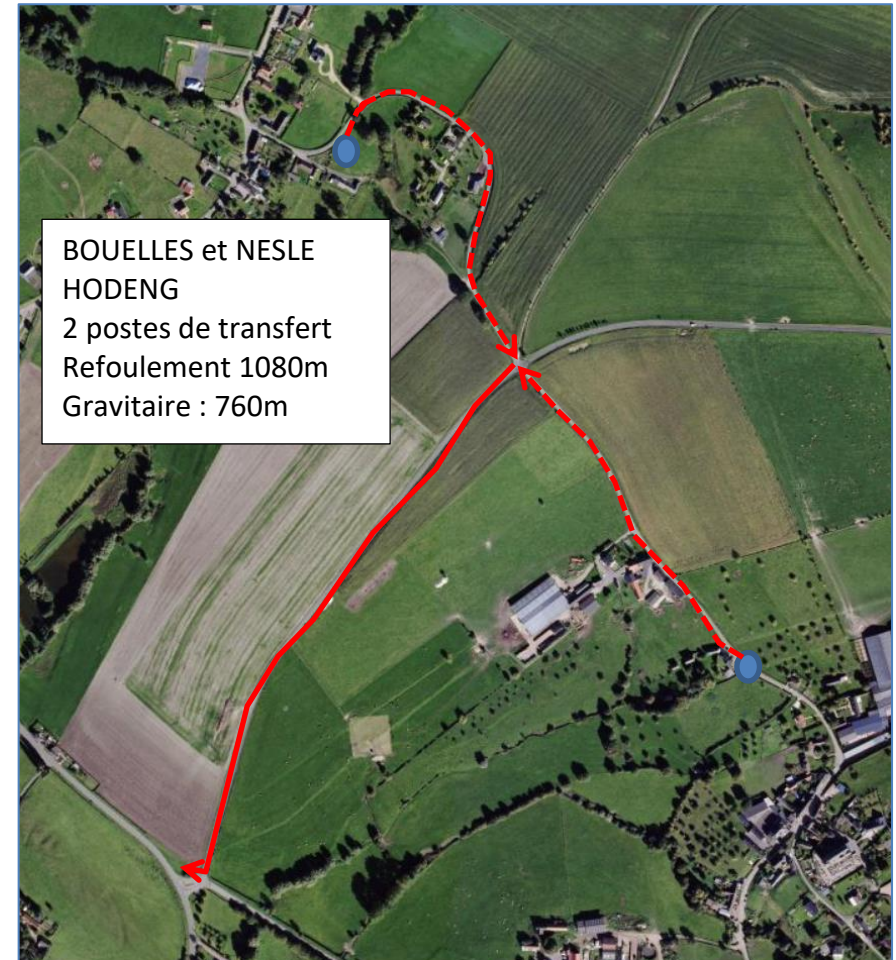
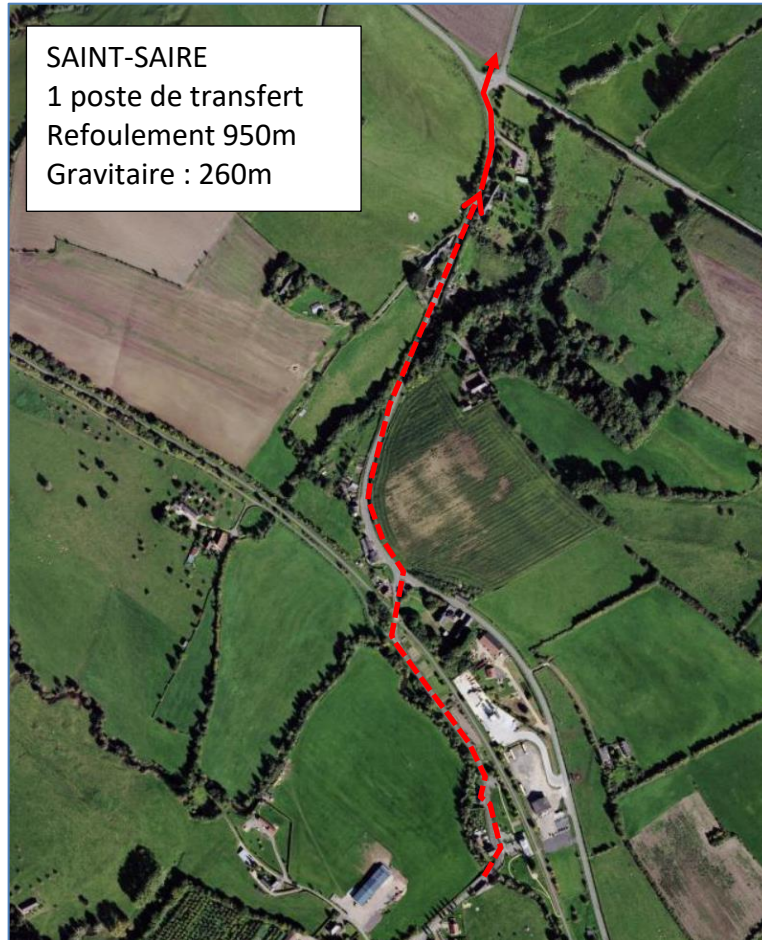
Le projet regroupera ainsi :

- ✚ BOUELLES : 45 Branchements
- ✚ NELSE HODENG : 39 branchements
- ✚ Ecart de NESLE HODENG : 14 branchements
- ✚ SAINT-SAIRE : 90 Branchement

La station d'épuration recevra ainsi 188 branchements soit environ 530 EH. En prenant en compte l'évolution démographique (1% par an sur 20ans) il convient de prévoir une station de 640EH minimum.

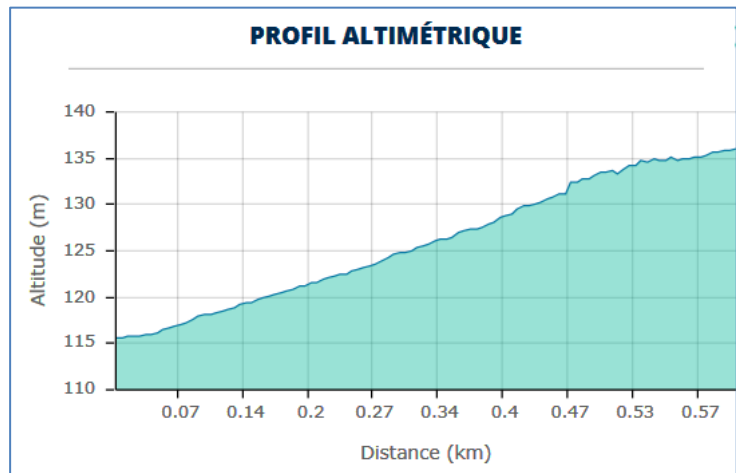




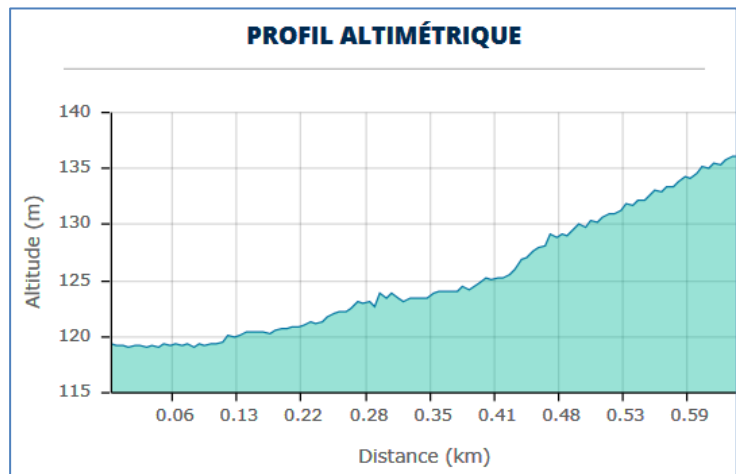




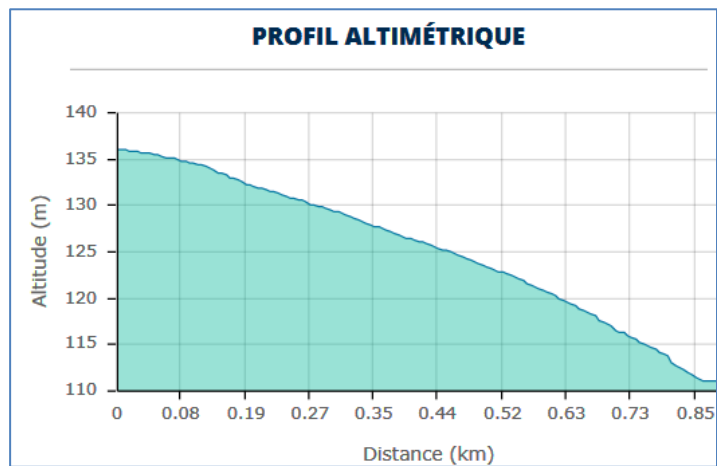
- ✚ Profil du transfert de Bouelles



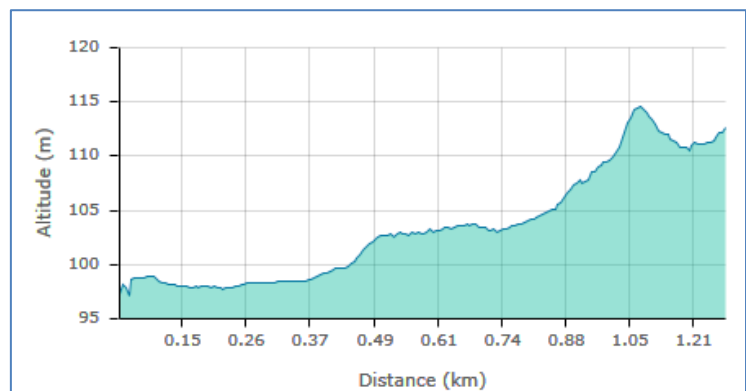
- ✚ Profil du transfert de Nesle-Hodeng



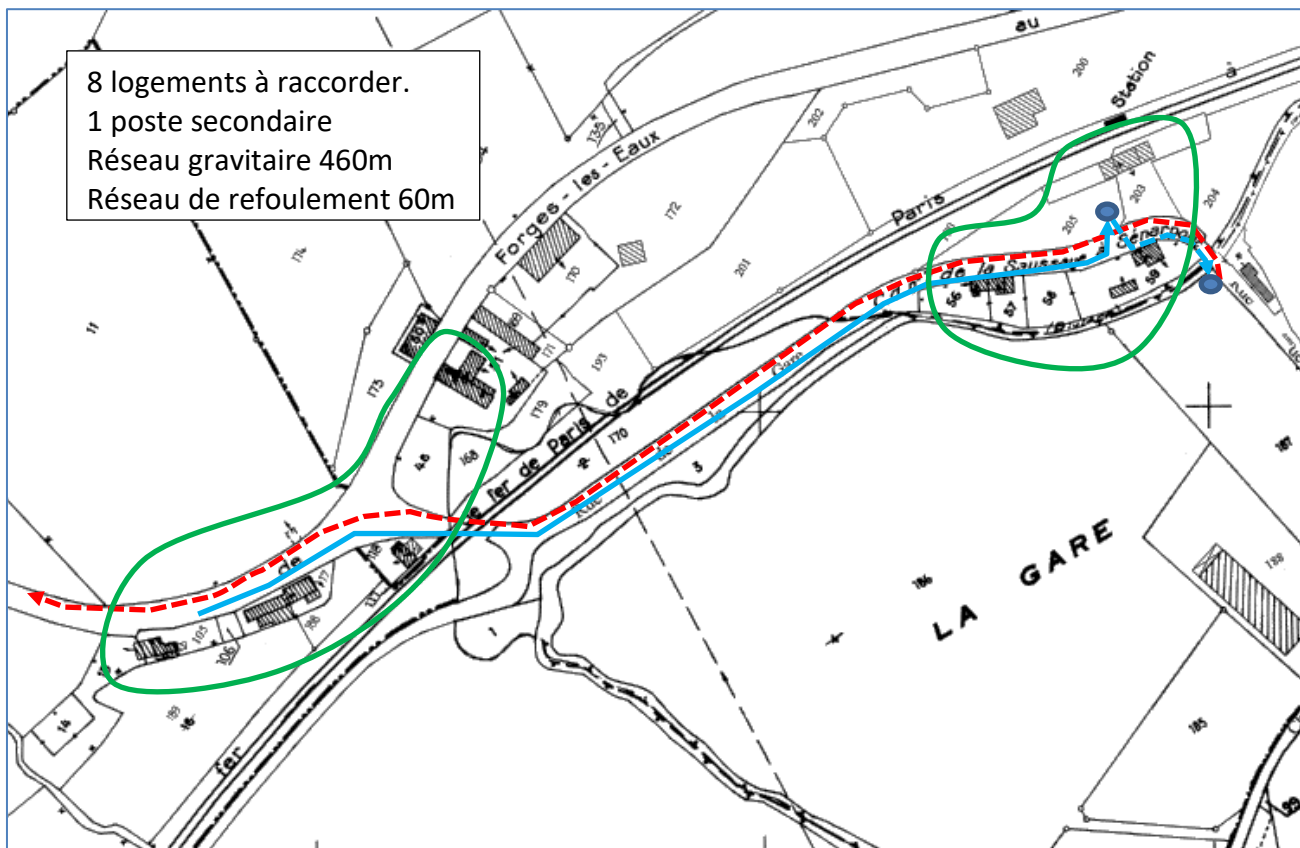
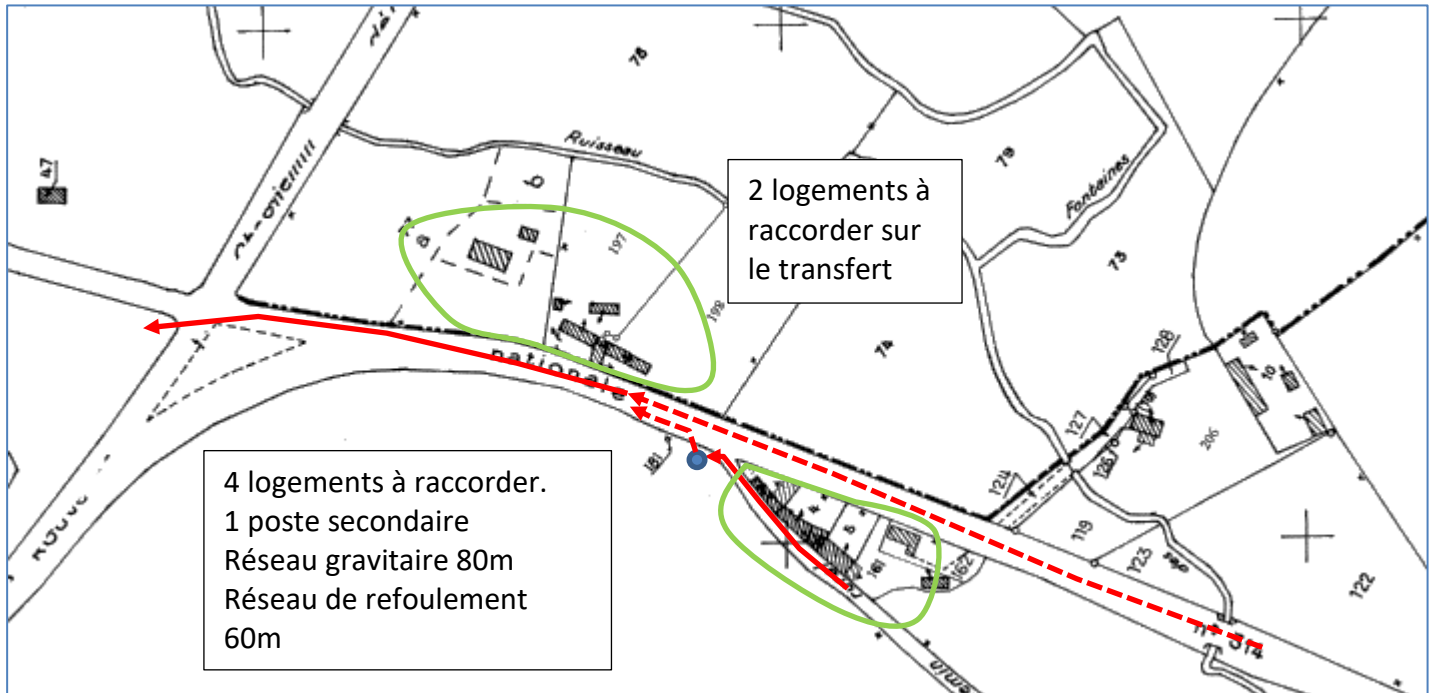
- ✚ Profil du gravitaire entre les deux refoulements et la station



- ✚ Profil entre Saint-Saire et l'implantation potentielle de la station



Le raccordement des habitations situées sur le tracé du transfert imposera les aménagements suivants :



Le projet d'assainissement inter village devra comprendre les équipements suivants

- ✚ Collecte sur le village de NESLE-HODENG :
  - Réseau gravitaire : 1 400m
  - Postes de refoulement : 2
  - Réseau de refoulement : 310m
  - Branchements : 39
- ✚ Collecte sur le village de BOUELLES :
  - Réseau gravitaire : 1140m
  - Postes de refoulement : 3
  - Réseau de refoulement : 510m
  - Branchements : 45
- ✚ Collecte sur le village de SAINT SAIRE:
  - Réseau gravitaire : 1 875m
  - Postes de refoulement : 3
  - Réseau de refoulement : 500m
  - Branchements : 90
- ✚ Collecte sur les écarts de NESLE-HODENG :
  - Réseau gravitaire : 540m
  - Postes de refoulement : 2 ( Secondaire)
  - Réseau de refoulement : 140m
  - Branchements : 14
- ✚ TRANSFERT
  - Refoulement : 2030m
  - Gravitaire : 1020m
  - Poste : 3

Une estimation sommaire peut être dressée

- ✚ Collecte

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Réseau gravitaire	200,00 €	5975	1 195 000,00 €
Réseau de refoulement	130,00 €	3490	453 700,00 €
Poste de refoulement	50 000,00 €	11	550 000,00 €
Poste secondaire	40 000,00 €	2	80 000,00 €
Branchement	1 500,00 €	188	282 000,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>2 560 700,00 €</b>
Divers			512 140,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 072 840,00 €</b>

16 344,89 €

 Traitement

Collecte	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Poste de refoulement	50 000,00 €	1	50 000,00 €
Station	1 300,00 €	640	832 000,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>882 000,00 €</b>
Divers			176 400,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 058 400,00 €</b>

 Pour la partie privative,

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Classe 1	1 000,00 €	39	39 000,00 €
Classe 2	2 000,00 €	93	186 000,00 €
Classe 3	3 000,00 €	53	159 000,00 €
Classe 4	4 000,00 €	3	12 000,00 €
Poste de relevage	2 500,00 €	39	97 500,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>493 500,00 €</b>
Divers			98 700,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>592 200,00 €</b>
Nombre de branchement	188	par bcht	3 150,00 €

 Pour l'entretien, l'estimation est la suivante :

	Prix unitaire en euros par an	Quantité	Total
Entretien réseau	1,00 €	5975	5 975,00 €
Entretien Branchement	10,00 €	188	1 880,00 €
Entretien PR	1 500,00 €	13	19 500,00 €
Station	60,00 €	640	38 400,00 €
<b>Total par an</b>			<b>65 755,00 €</b>
Ramené au m3	15040	m3	4,37 €

 Synthèse

	<b>Assainissement inter village</b>
<b>Montant de l'investissement public</b>	4 131 240€
<b>Cout par branchement</b>	21 974 €/Bcht
<b>Montant de l'investissement privé</b>	292 200€
<b>Cout par branchement</b>	3 150€
<b>Entretien</b>	4,37€/m3

## 5.2.5 conclusion

	Assainissement collectif du village	Assainissement non collectif
<b>BOUELLES</b>		
45 branchements	Public : 1 004 880€ Soit 22 331 €/Bcht Privé : 141 000€ Soit 3 133€/Bcht	Privé : 264 538€ en intégrant 66,8 % de logements conformes
<b>NESLE HODENG</b>		
	Assainissement collectif du village	Assainissement non collectif
39 branchements	Public : 852 090€ Soit 22 877 €/Bcht Privé : 105 600€ Soit 2 707 €/Bcht	Privé : 512 020 en intégrant 35,4 % de logements conformes
<b>SAINT SAIRE</b>		
90 branchements	Public : 1 354 240€ Soit 15 471 €/Bcht Privé : 295 800€ Soit 3 287€/Bcht	Privé : 1 341 143€ en intégrant 27,6 % de logements conformes
188 branchements avec BOUELLES, NESLE HODENG, SAINT SAIRE.	Public : 4 131 240 € Soit 21974€/Bcht Privé : 292 200€ Soit 3 150 €/Bcht	Privé : 2 282 431€ en intégrant les taux de conformité de 66,8% pour Bouelles, 35,4% pour Nesle Hodeng et 27,6% pour Saint-Saire.

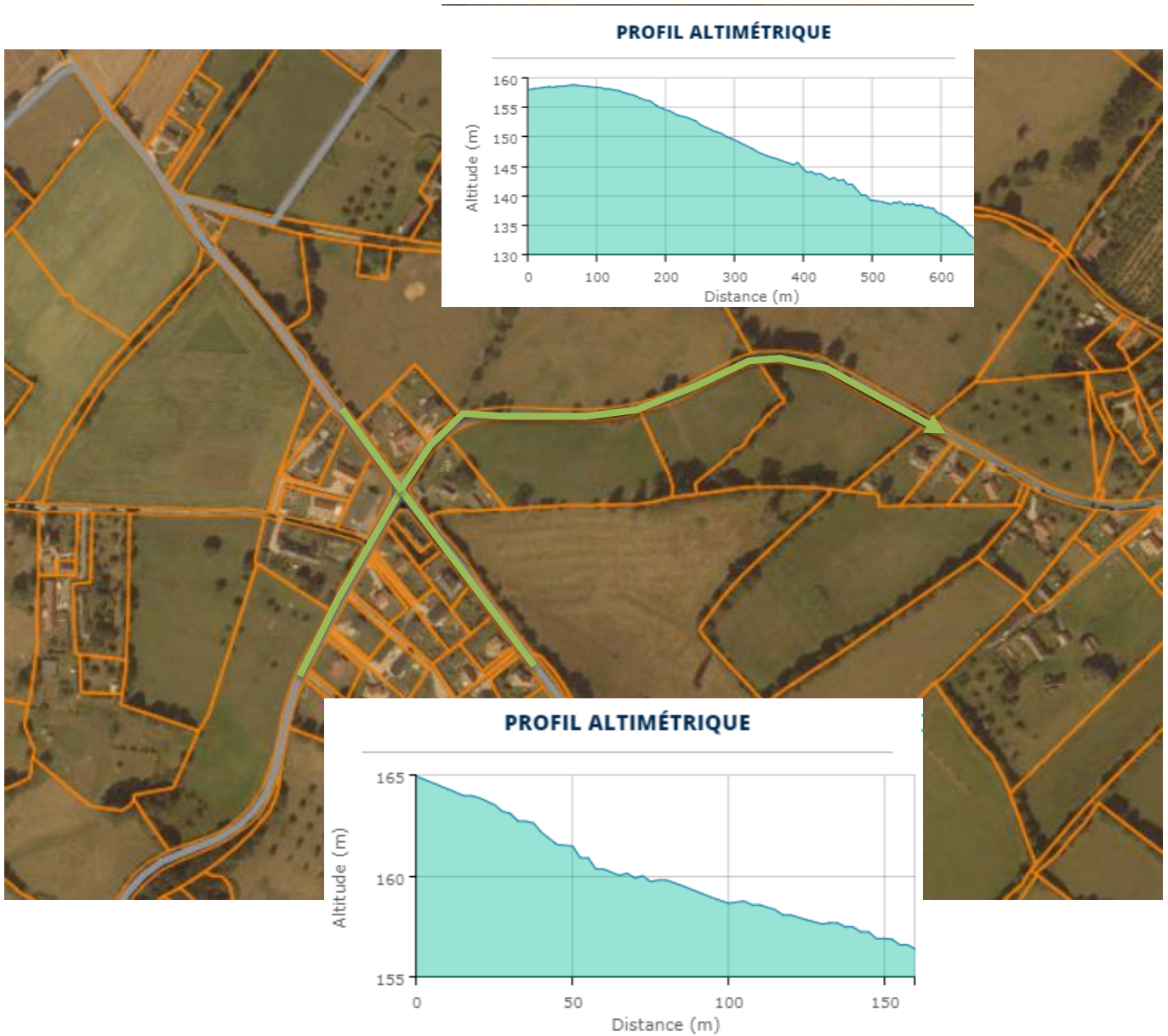
## 5.2.6 Orientation retenue

### Il ressort :

- ✚ Un contexte environnemental sensible à SAINT SAIRE en présence de la Béthune et à NESLE HODENG avec le ruisseau et le captage d'alimentation en eau potable.
- ✚ Des caractéristiques d'habitat aggloméré avec des contraintes parcellaires prohibitive pour l'assainissement non collectif au niveau des villages de Nesle Hodeng et du centre de SAINT SAIRE
- ✚ A ce double titre et malgré des coûts élevés, la nécessité pour ces deux communes de mettre en œuvre des systèmes d'assainissement collectif s'impose.
- ✚ Par ailleurs, au vu de la sensibilité du milieu récepteur, la mise en œuvre d'une seule unité de traitement de plus grande capacité permettra d'atteindre des niveaux épurations plus adaptés à la préservation de la qualité des eaux superficielles.
- ✚ Concernant, la commune de BOUELLES, les contraintes sont moindres et un effort important de mise en conformité de l'assainissement non collectif n'impose pas la nécessité de l'assainissement collectif. Toutefois, il est prudent d'Inteiger cette commune

**dans le dimensionnement de la conception du système pour permettre à long terme son raccordement.**

- ✚ Lors des échanges, il a été demandé d'examiner la possibilité d'extension à la périphérie du village de SAINT SAIRE (hameau de la Croix des Cloutiers)



Le raccordement imposera :

- ✚ Réseau gravitaire : 940 dont 650 sous départementale
- ✚ Branchement : 25 unités

Une estimation sommaire peut être dressée :

- ✚ Collecte :

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Réseau gravitaire sous départ	250,00 €	650	162 500,00 €
Réseau gravitaire sous voie communale	200,00 €	290	58 000,00 €
Réseau de refoulement	130,00 €	0	- €
Poste de refoulement	40 000,00 €	0	- €
Branchement	1 500,00 €	25	37 500,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>258 000,00 €</b>
Divers			51 600,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>309 600,00 €</b>
Coût par branchement			12 384,00 €

✚ Pour la partie privative,

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Classe 1	1 000,00 €	10	10 000,00 €
Classe2	2 000,00 €	11	22 000,00 €
Classe 3	3 000,00 €	4	12 000,00 €
Classe 4	4 000,00 €	0	
Poste de relevage	2 500,00 €	0	- €
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>44 000,00 €</b>
Divers			8 800,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>52 800,00 €</b>
Nombre de branchement	25	par bcht	2 112,00 €

✚ Pour l'entretien, l'estimation est la suivante :

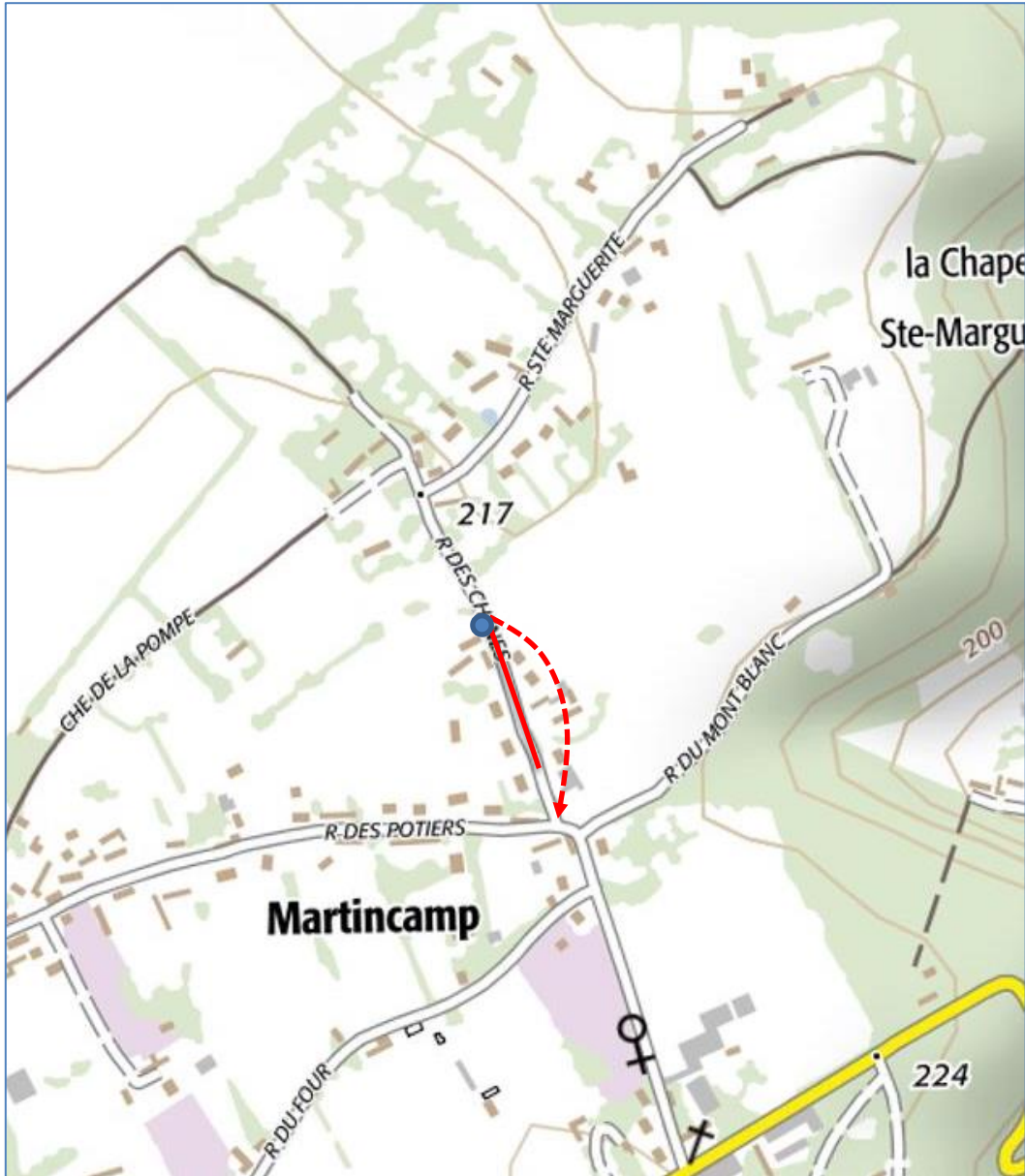
	Prix unitaire en euros par an	Quantité	Total
Entretien réseau	1,00 €	940	940,00 €
Entretien Branchement	10,00 €	25	250,00 €
Entretien PR	1 500,00 €	0	- €
Station	50,00 €	0	- €
<b>Total par an</b>			<b>1 190,00 €</b>
Ramené au m3	2000	m3	0,60 €

**Le coût de cette extension est envisageable à moyen terme.**

## 5.3 BULLY

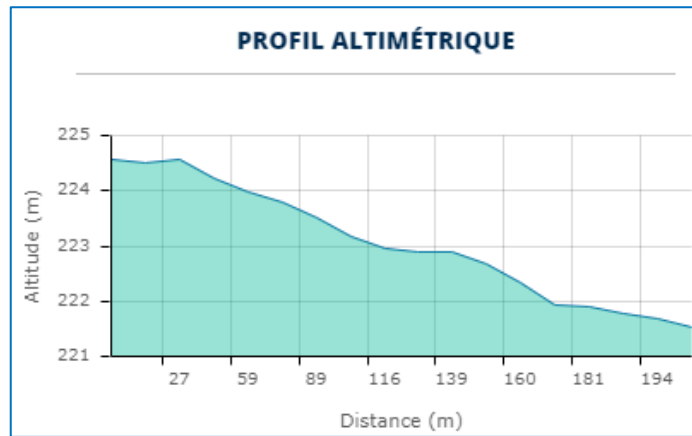
### 5.3.1 Assainissement collectif rue des chênes

Il sera proposé une extension rue des chênes pour 10 logements. La topographie imposera la pose d'un poste de refoulement.



Le profil de la voirie est le suivant :





Le projet imposera :

- ✚ Réseau gravitaire : 140m
- ✚ Postes de refoulement : 1
- ✚ Réseau de refoulement : 200m

Une estimation sommaire peut être dressée

- ✚ Collecte

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Réseau gravitaire	200,00 €	140	28 000,00 €
Réseau de refoulement	130,00 €	200	26 000,00 €
Poste de refoulement	50 000,00 €	1	50 000,00 €
Branchement	1 500,00 €	10	15 000,00 €
SOUS TOTAL			119 000,00 €
Divers			23 800,00 €
TOTAL			142 800,00 €

14 280,00 €

- ✚ Pour la partie privative,

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Classe 1	1 000,00 €	5	5 000,00 €
Classe 2	2 000,00 €	4	8 000,00 €
Classe 3	3 000,00 €	1	3 000,00 €
Classe 4	4 000,00 €	0	- €
Poste de relevage	2 500,00 €	2	5 000,00 €
SOUS TOTAL			21 000,00 €
Divers			4 200,00 €
TOTAL			25 200,00 €
Nombre de branchement	10 par bcht		2 520,00 €

- ✚ Pour l'entretien, l'estimation est la suivante :

	Prix unitaire en euros par an	Quantité	Total
Entretien réseau	1,00 €	140	140,00 €
Entretien Branchement	10,00 €	10	100,00 €
Entretien PR	1 500,00 €	1	1 500,00 €
Station	60,00 €	28	1 680,00 €
Total par an			3 420,00 €
Ramené au m3	800	m3	4,28 €

✚ Synthèse

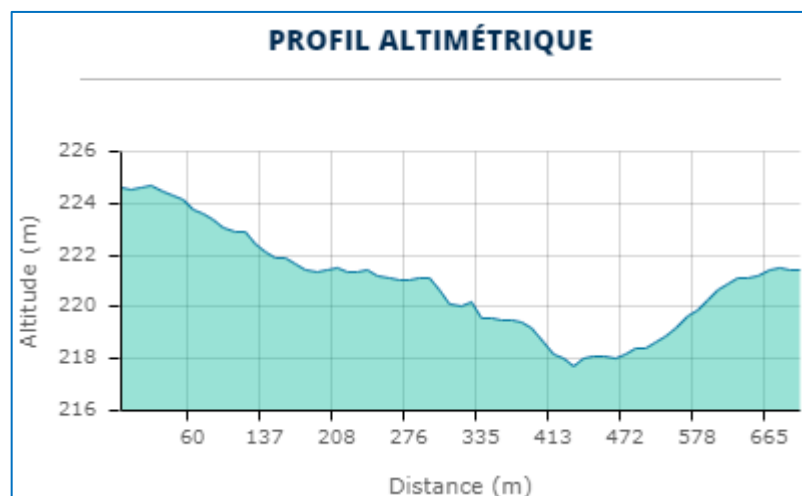
	Assainissement rue des chênes
<b>Montant de l'investissement public</b>	142 500€
<b>Cout par branchement</b>	14 250 €/Bcht
<b>Montant de l'investissement privé</b>	292 200€
<b>Cout par branchement</b>	3 420€
<b>Entretien</b>	4,28€/m3

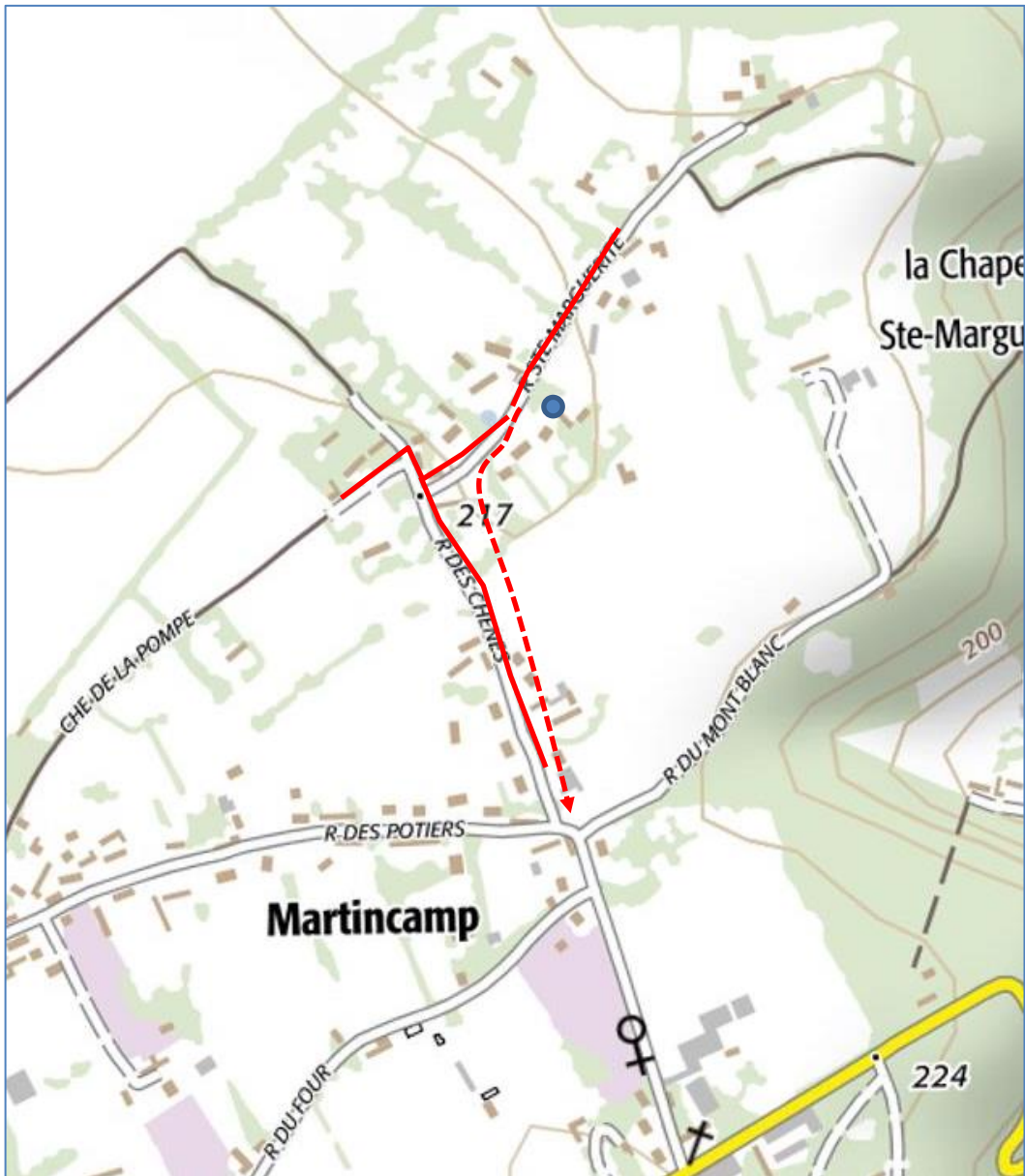
**5.3.2 Assainissement collectif étendu au secteur Sainte Marguerite.**

Il sera proposé une extension sur le secteur de La chapelle Ste Marguerite.

La topographie imposera la pose d'un poste de refoulement

Le profil de la voirie est le suivant :





Le projet imposera (sous réserve de validation de la situation du réseau) :

- ✚ Réseau gravitaire : 800m
- ✚ Postes de refoulement : 1
- ✚ Réseau de refoulement : 450m

Une estimation sommaire peut être dressée :

- ✚ Collecte

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Réseau gravitaire	200,00 €	800	160 000,00 €
Réseau de refoulement	130,00 €	450	58 500,00 €
Poste de refoulement	50 000,00 €	1	50 000,00 €
Branchement	1 500,00 €	27	40 500,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>309 000,00 €</b>
Divers			61 800,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>370 800,00 €</b>

13 733,33 €

- ✚ Pour la partie privée,

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Classe 1	1 000,00 €	9	9 000,00 €
Classe 2	2 000,00 €	12	24 000,00 €
Classe 3	3 000,00 €	6	18 000,00 €
Classe 4	4 000,00 €	0	- €
Poste de relevage	2 500,00 €	5	12 500,00 €
SOUS TOTAL			63 500,00 €
Divers			12 700,00 €
TOTAL			76 200,00 €
Nombre de branchement	27	par bcht	2 822,22 €

✚ Pour l'entretien, l'estimation est la suivante :

	Prix unitaire en euros par an	Quantité	Total
Entretien réseau	1,00 €	800	800,00 €
Entretien Branchement	10,00 €	27	270,00 €
Entretien PR	1 500,00 €	1	1 500,00 €
Station	60,00 €	76	4 560,00 €
Total par an			7 130,00 €
Ramené au m3	2160	m3	3,30 €

✚ Synthèse

	Assainissement collectif Ste marguerite
<b>Montant de l'investissement public</b>	370 800€
<b>Cout par branchement</b>	13 713 €
<b>Montant de l'investissement privé</b>	292 200€
<b>Cout par branchement</b>	2 822€
<b>Entretien</b>	3,3€/m3

### 5.3.3 Conclusion

La commune de BULLY dispose d'un assainissement collectif pour une majorité de son territoire. Les zones non raccordées sont les suivantes :

Zone d'habitat	Nombre de logements	Densité d'habitat	Scénarii envisagés
St Marguerite et rue des chêne	27	Moyenne	ANC AC Extension du réseau
Autres zones	41	Faible	ANC

L'étude technique et financière a mis en évidence :

Montant des investissements	Assainissement collectif vers réseau existants
Ste Marguerite	<b>Public : 370733,33€</b> Soit 13733,33€/Bcht <b>Privé : 76200,00€</b> Soit 2 822,22€/Bcht Entretien

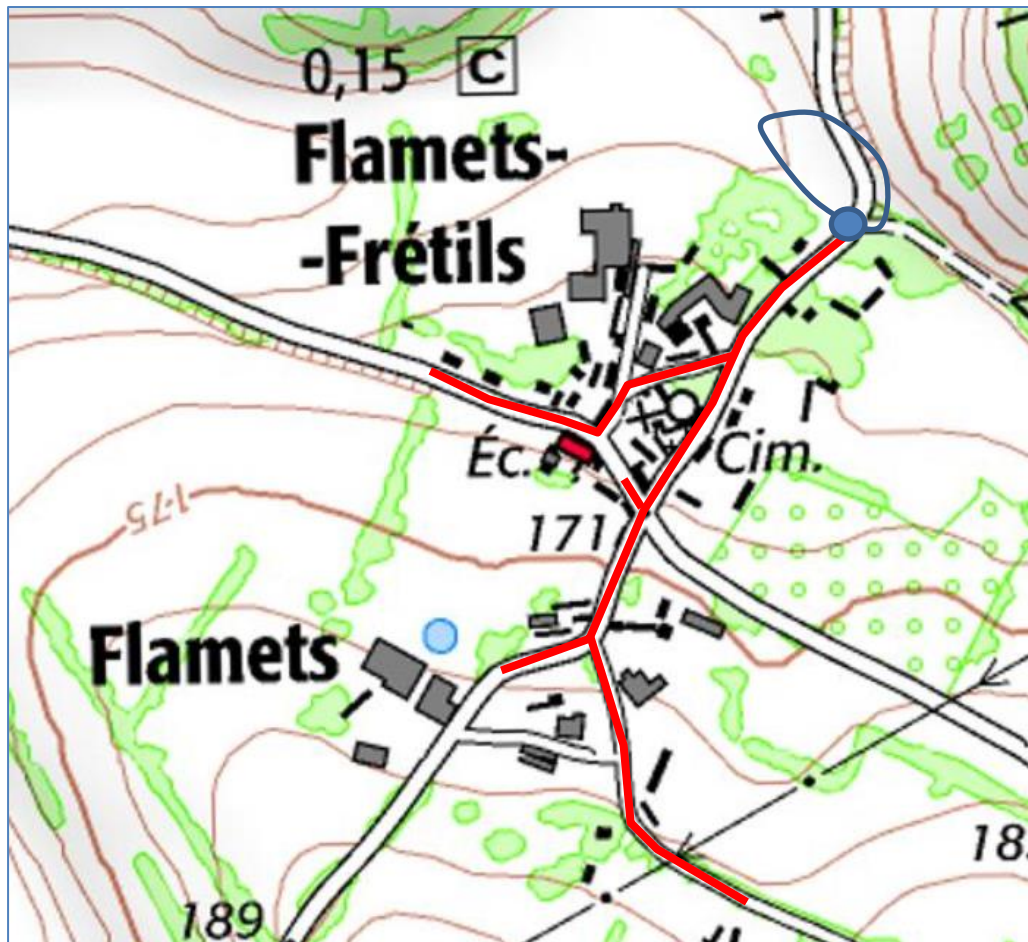
### 5.3.4 Orientation

**Compte tenu des conditions financières, la solution d'une extension selon le scénario Ste Marguerite étendu a été retenue.**

## 5.4 COMMUNE DE FLAMETS FRETILS

### 5.4.1 Assainissement collectif du village

Pour le village, la collecte des eaux usées pourra être gravitaire. La desserte de la rue de la forge imposera une sur profondeur.



La station d'épuration devra être implantée route du puits. Le raccordement imposera :

✚ Réseau gravitaire : 1 130m

Une estimation sommaire peut être dressée

✚ Collecte

Collecte	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Réseau gravitaire	200,00 €	1130	226 000,00 €
Branchement	1 500,00 €	33	49 500,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>275 500,00 €</b>
Divers			55 100,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>330 600,00 €</b>

10 018,18 €

✚ Traitement

Collecte	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Poste de refoulement	50 000,00 €	1	50 000,00 €
Station	1 500,00 €	100	150 000,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>200 000,00 €</b>
Divers			40 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>240 000,00 €</b>

✚ Pour la partie privative,

	Prix unitaire	Quantité	Total
Classe 1	1 000,00 €	15	15 000,00 €
Classe2	2 000,00 €	11	22 000,00 €
Classe 3	3 000,00 €	7	21 000,00 €
Classe 4	4 000,00 €	0	
Poste de relevage	2 500,00 €	4	10 000,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>68 000,00 €</b>
Divers			13 600,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>81 600,00 €</b>
Nombre de branchement		33 par bcht	2 472,73 €

✚ Pour l'entretien, l'estimation est la suivante :

- Avec la solution unité de traitement

	Prix unitaire en euros par an	Quantité	Total
Entretien réseau	1,00 €	1130	1 130,00 €
Entretien Branchement	10,00 €	33	330,00 €
Entretien PR	1 500,00 €	0	- €
Station	100,00 €	100	10 000,00 €
Total pan an			11 460,00 €
Ramené au m3	8000	m3	1,43 €

✚ Synthèse :

La comparaison des deux scénarii pour cette entité est la suivante :

	Avec unité de traitement
Montant de l'investissement public	570 000€
Cout par branchement	17 290€/Bcht
Montant de l'investissement privé	81 600€
Cout par branchement	2 473€
Entretien	1,43€/m3

### 5.4.2 Assainissement collectif du hameau de DRANVILLE

La solution envisagée sera le raccordement du hameau de DRANVILLE dans le cadre du raccordement du hameau de GRATTENOIX .

**L'étude de cette solution est proposée dans le cadre de la présentation des scénarii de la commune de BEAUSSAULT au § 3-1-2**

### 5.4.3 Conclusion

L'étude technique et financière pour les deux zones a mis en évidence :

Montant des investissements	Assainissement collectif avec création d'une station	Assainissement collectif avec transfert	Assainissement non collectif
Village	Public : 570 000€ Soit 17 290€/ Bcht Privé : 81 600€ Soit 2 473€/Bcht		Privé : 294 144€ en intégrant 36 % de logements conformes
Grattennoix et Dranville	Public : 1 114 200€ Soit 19 547,37€/ Bcht Privé : 161 400€ Soit 2 831,58€/Bcht	Public : 1 329 200€ Soit 23 319,30€/Bcht Privé : 161 400€ Soit 2 831,58€/Bcht	Privé : 109 824 € pour 9 logements en intégrant 36 % de logements conformes

#### 5.4.4 Orientation retenue

**En l'absence d'enjeux environnementaux et au vu des conditions financières de l'assainissement collectif, l'ensemble de la commune est classé en assainissement collectif.**

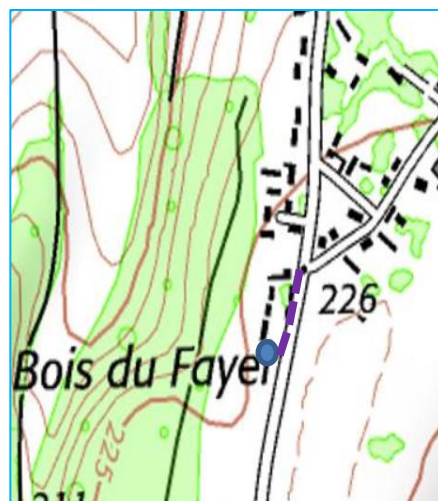
### 5.5 COMMUNE DE GRAVAL

#### 5.5.1 Extensions du collectif sur la commune de Graval

A ce stade de l'étude, il est proposé une ébauche des scénarii d'assainissement collectif. Dans le cas présent, il s'agit d'extensions aux deux extrémités du réseau existant.



La topographie de la zone de collecte est défavorable ; le transfert vers le village imposera la mise en œuvre d'un poste de refoulement.





L'habitation concernée devra être dotée d'un poste individuel qui refoulera directement vers le réseau existant.

Le raccordement imposera :

- ✚ Partie Nord
  - Réseau gravitaire : 170m
  - Refoulement : 250m
  - 1 poste de refoulement

Une estimation sommaire peut être dressée

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Réseau gravitaire	200,00 €	170	34 000,00 €
Réseau de refoulement	130,00 €	250	32 500,00 €
Poste de refoulement	40 000,00 €	1	40 000,00 €
Branchement	1 500,00 €	6	9 000,00 €
SOUS TOTAL			115 500,00 €
Divers			23 100,00 €
TOTAL			138 600,00 €

23 100,00 €

- ✚ Partie sud
  - Refoulement : 70m

Une estimation sommaire peut être dressée

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Réseau de refoulement	130,00 €	70	9 100,00 €
SOUS TOTAL			9 100,00 €
Divers			1 820,00 €
TOTAL			10 920,00 €

- ✚ Pour la partie privative,

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Classe 1	1 000,00 €	6	6 000,00 €
Classe2	2 000,00 €	1	2 000,00 €
Classe 3	3 000,00 €	0	- €
Classe 4	4 000,00 €	0	
Poste de relevage	2 500,00 €	3	7 500,00 €
SOUS TOTAL			15 500,00 €
Divers			3 100,00 €
TOTAL			18 600,00 €
Nombre de branchement	7	par bcht	2 657,14 €

✚ Pour l'entretien, l'estimation est la suivante :

	Prix unitaire en euros par an	Quantité	Total
Entretien réseau	1,00 €	170	170,00 €
Entretien Branchement	10,00 €	7	70,00 €
Entretien PR	1 500,00 €	1	1 500,00 €
Station	50,00 €	19,6	980,00 €
Total pan an			2 720,00 €
Ramené au m3	560	m3	4,86 €

### 5.5.2 conclusion

La commune de GRAVAL dispose d'un assainissement collectif pour son centre village, la station fait l'objet d'un projet de mise à niveau.

Seules 8 habitations ne sont pas raccordées. Pour 7, une extension de la zone de collecte est envisageable. L'étude technique et financière a mis en évidence :

Montant des investissements	Assainissement collectif	Assainissement non collectif
7 habitations	<b>Public : 147 600€</b> Soit 21 100€/Bcht <b>Privé : 18 600€</b> Soit 2 647,14 €/Bcht	<b>Privé : 12 540€</b> en intégrant 30 % de logements conformes

### 5.5.3 Orientation retenue

La station d'épuration de la commune de Graval vient d'être remise à niveau. Il n'est pas envisagé d'extension de la zone de collecte d'autant plus que les habitations concernées ont fait pour majorité l'objet de travaux de réhabilitations de leur assainissement non collectif.

L'habitation étudiée dans le cadre de l'extension dite sud sera intégrée au zonage collectif. Elle peut faire l'objet d'un branchement long avec pose d'un poste individuel.

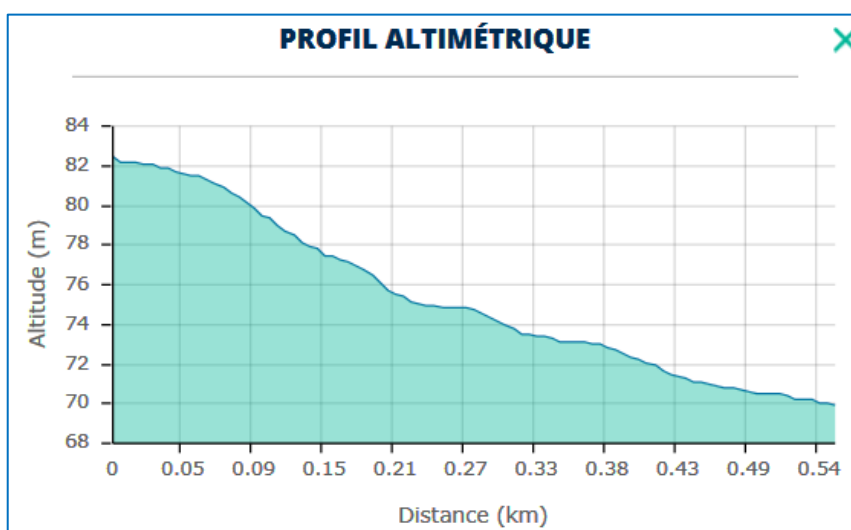
## 5.6 COMMUNE DE MENIERES EN BRAY

### 5.6.1 Extension du collectif

Il sera proposé une extension sur le secteur du Grand Hattehoule. La topographie imposera la pose d'un poste de refoulement et le raccordement vers Saint-Martin-l'Hortier. Elle concernera 18 habitations à Mesnières en Bray et 5 sur Saint Martin l'Hortier.

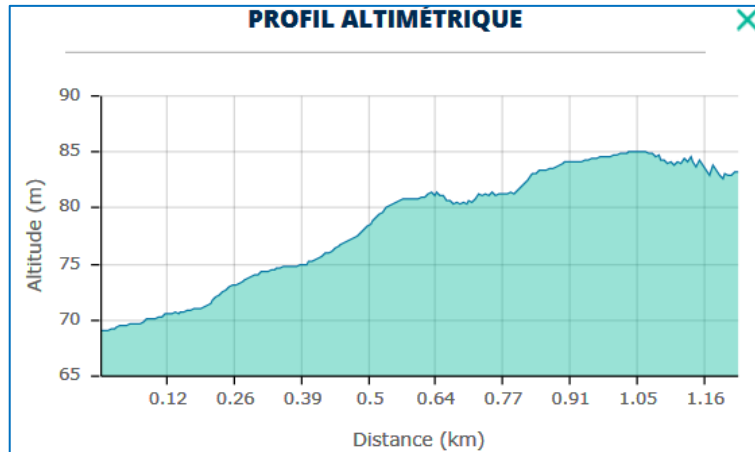


Le profil de la voirie dans le hameau Grand Hattehoule est le suivant :

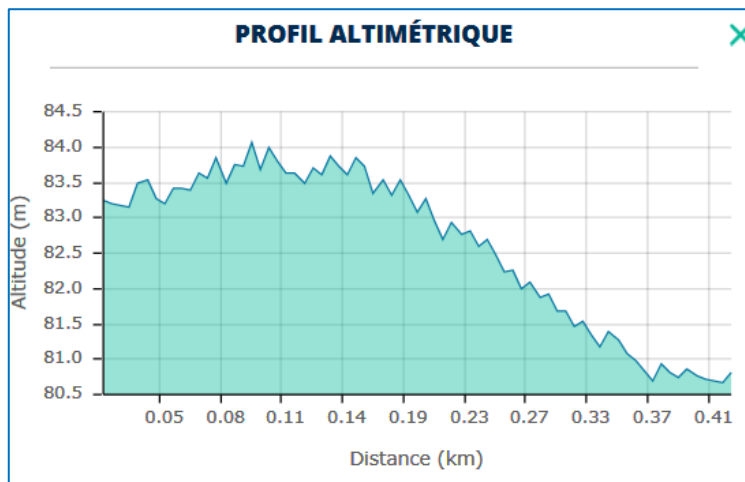


Le profil du transfert est le suivant :

Pour la partie en refoulement :



Pour la partie gravitaire à Saint-Martin-l'Hortier



Le projet imposera (sous réserve de validation de la situation du réseau et de sa profondeur) :

Réseau gravitaire : 750m

Postes de refoulement : 1

Réseau de refoulement : 1 000m

Une estimation sommaire peut être dressée

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Réseau gravitaire	200,00 €	750	150 000,00 €
Réseau de refoulement	130,00 €	1000	130 000,00 €
Poste de refoulement	50 000,00 €	1	50 000,00 €
Branchement	1 500,00 €	23	34 500,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>364 500,00 €</b>
Divers			72 900,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>437 400,00 €</b>
Cout par branchement			19 017,39 €

Pour la partie privative,

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Classe 1	1 000,00 €	9	9 000,00 €
Classe2	2 000,00 €	11	22 000,00 €
Classe 3	3 000,00 €	3	9 000,00 €
Classe 4	4 000,00 €	0	- €
Poste de relevage	2 500,00 €	3	7 500,00 €
SOUS TOTAL			47 500,00 €
Divers			9 500,00 €
TOTAL			57 000,00 €
Nombre de branchement	23	par bcht	2 478,26 €

Pour l'entretien, l'estimation est la suivante :

	Prix unitaire en euros par an	Quantité	Total
Entretien réseau	1,00 €	750	750,00 €
Entretien Branchement	10,00 €	23	230,00 €
Entretien PR	1 500,00 €	1	1 500,00 €
Station	100,00 €	64,4	6 440,00 €
Total par an			8 920,00 €

## 5.6.2 Conclusion

La commune de MESNIERES EN BRAY dispose d'un assainissement collectif pour une majorité de son territoire.

Les zones non raccordées sont les suivantes :

Zone d'habitat	Nombre de logements	Densité d'habitat	Scénarii envisagés
Grand Hattehoulle	18	Moyenne	ANC AC Extension du réseau
Autres zones	25	Faible	ANC

L'étude technique et financière a mis en évidence :

Montant des investissements	Assainissement collectif avec transfert	Assainissement non collectif
GRAND HATTEHOULLE	Public : 437 400€ Soit 19 017,39€/Bcht Privé : 57 000€ Soit 2 478,26€/Bcht	Privé : 145 400€ pour 18 logements Soit 13 433,33€/logement

### 5.6.3 Orientation retenue

Le hameau du GRAND HATTEHOULLE se situe près du captage AEP. A ce titre, la mise en œuvre de l'assainissement collectif est souhaitable. Le projet est à traiter avec la commune de Saint Martin L'Hortier. La station de Saint martin devra à terme être réhabilitée ou supprimer avec un transfert des charges vers la station de Neufchâtel en Bray. Cette possibilité est actuellement impossible à envisager du fait de la saturation de la station de Neufchâtel en Bray par temps de pluie

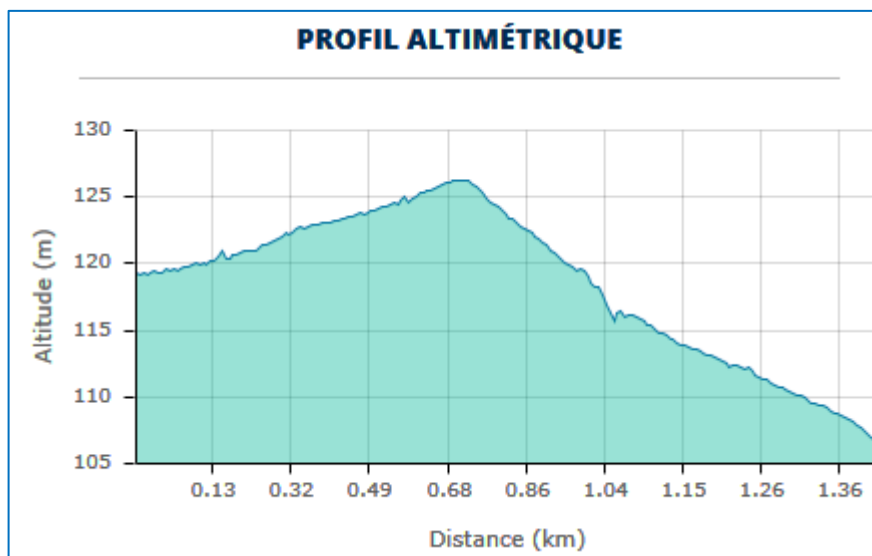
**En conséquence, aucune extension de la collecte actuelle n'est envisagée sur la commune de Mesnières en Bray.**

## 5.7 COMMUNE DE NEUFCHATEL EN BRAY

### 5.7.1 Assainissement collectif de la route de Forges

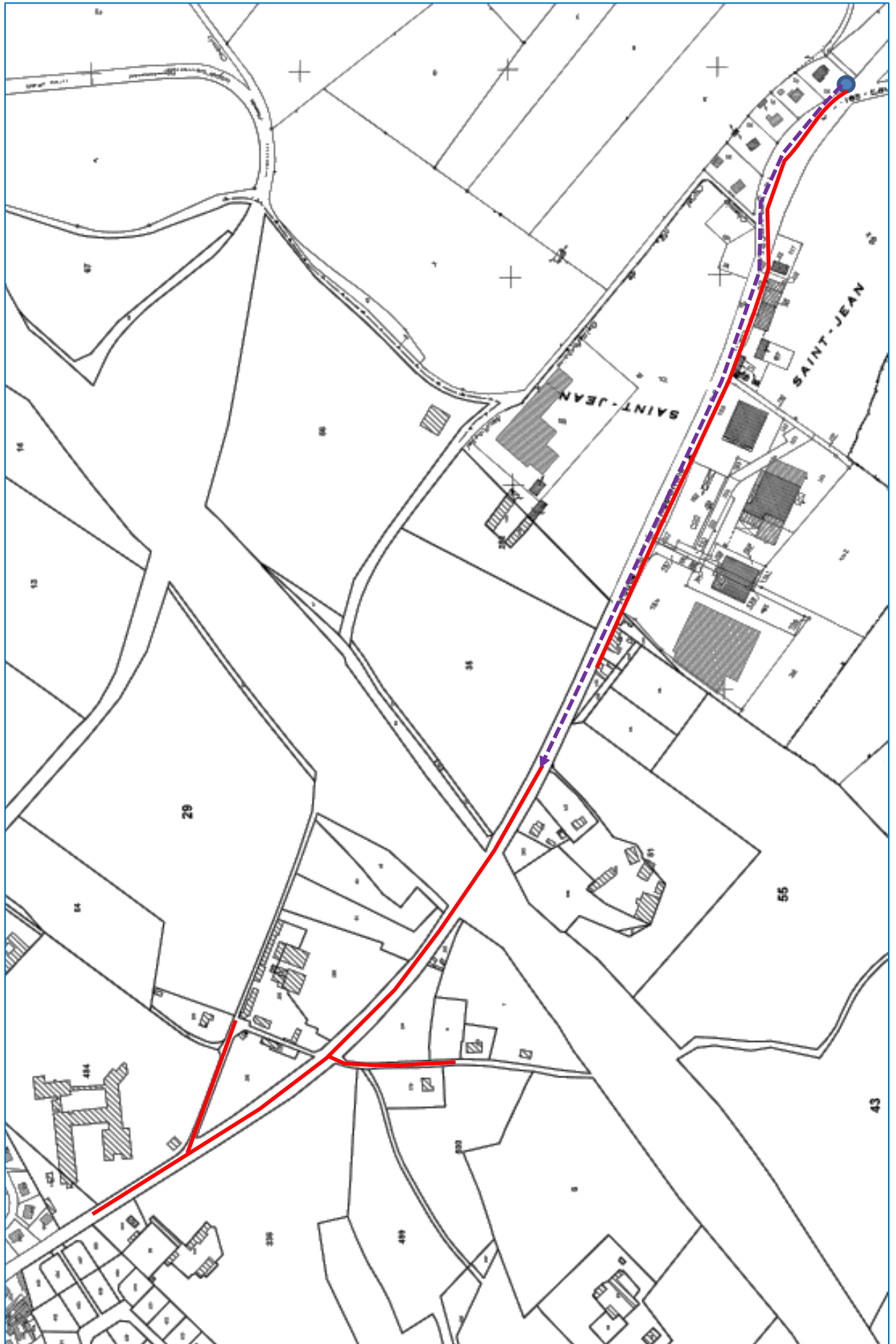
Le secteur concerne 8 branchements d'habitations et un centre commercial sur la commune de Neuville-Ferrières, d'une part et 14 habitations sur la commune de Neufchâtel en Bray.

Le profil topographique de la route de Forges est le suivant :



Le projet imposera :

- ✚ Réseau gravitaire : 1450m
- ✚ Postes de refoulement : 1
- ✚ Réseau de refoulement : 730m



Une estimation sommaire peut être dressée :

 Collecte

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Réseau gravitaire	200,00 €	1450	290 000,00 €
Réseau de refoulement	130,00 €	730	94 900,00 €
Poste de refoulement	50 000,00 €	1	50 000,00 €
Branchement	1 500,00 €	24	36 000,00 €
SOUS TOTAL			470 900,00 €
Divers			94 180,00 €
TOTAL			565 080,00 €


23 545,00 €

 Pour la partie privée,

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Classe 1	1 000,00 €	5	5 000,00 €
Classe2	2 000,00 €	3	6 000,00 €
Classe 3	3 000,00 €	16	48 000,00 €
Classe 4	4 000,00 €	0	- €
Poste de relevage	2 500,00 €	11	27 500,00 €
SOUS TOTAL			86 500,00 €
Divers			17 300,00 €
TOTAL			103 800,00 €
Nombre de branchement	24	par bcht	4 325,00 €

 Pour l'entretien, l'estimation est la suivante :

	Prix unitaire en euros par an	Quantité	Total
Entretien réseau	1,00 €	1450	1 450,00 €
Entretien Branchement	10,00 €	24	240,00 €
Entretien PR	1 500,00 €	1	1 500,00 €
Station	100,00 €	67,2	6 720,00 €
Total par an			9 910,00 €

 Synthèse

	Assainissement collectif de la route de Forges
Montant de l'investissement public	565 080€
Cout par branchement	23 545 €/Bcht
Montant de l'investissement privé	113 800€
Cout par branchement	4 325€



### 5.7.2 Conclusions

Pour la commune de NEUFCHATEL EN BRAY, la comparaison des scénarii est la suivante en termes d'investissement :

	Assainissement	Assainissement non collectif
24 branchements RTE DE FORGES	Public : 565 080€ Soit 23 545 €/Bcht Privé : 113 800€ Soit 4 325€/Bcht	Privé : 352 124€ en intégrant 15,8 % de logements conformes (Hors zone commerciale)

### 5.7.3 Orientation retenue

**En dépit d'un coût élevé, l'extension est opportune du fait de la desserte d'une zone commerciale . Cette extension est conditionnée par la problématique de capacité de la station de NEUFCHATEL en BRAY. Pour les autres parties du territoire non actuellement desservies , aucune extension n'est envisagée.**

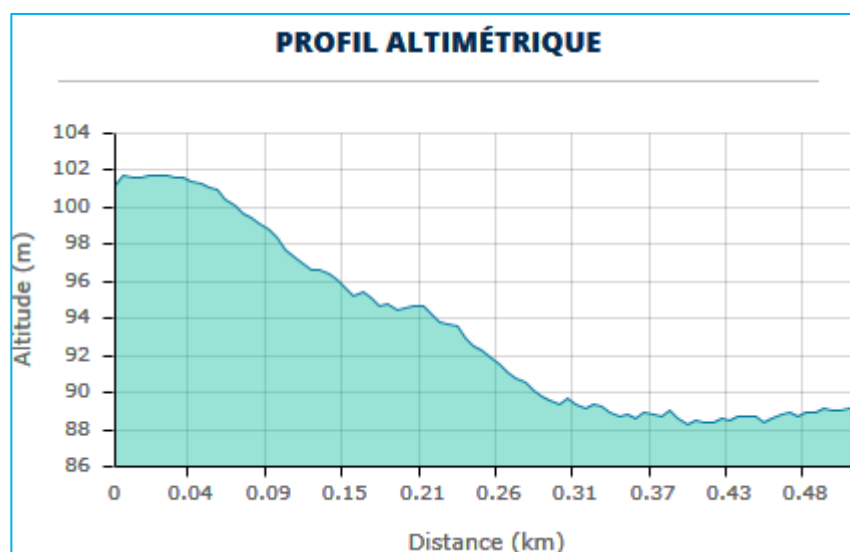
## 5.8 COMMUNE DE NEUVILLE FERRIERES

### 5.8.1 Assainissement collectif de la rue du Pont de Canche

La rue du Pont de Canche et les quelques habitations du village seront raccordées par l'intermédiaire d'un poste de refoulement.



Le profil topographique des rues concernées est le suivant :



Le projet imposera :

- ✚ Réseau gravitaire : 450m
- ✚ Postes de refoulement : 1
- ✚ Réseau de refoulement : 300m

Une estimation sommaire peut être dressée :

- ✚ Collecte

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Réseau gravitaire	200,00 €	450	90 000,00 €
Réseau de refoulement	130,00 €	280	36 400,00 €
Poste de refoulement	50 000,00 €	1	50 000,00 €
Branchement	1 500,00 €	13	19 500,00 €
SOUS TOTAL			195 900,00 €
Divers			39 180,00 €
TOTAL			235 080,00 €

18 083,08 €

- ✚ Pour la partie privée,

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Classe 1	1 000,00 €	4	4 000,00 €
Classe 2	2 000,00 €	6	12 000,00 €
Classe 3	3 000,00 €	3	9 000,00 €
Classe 4	4 000,00 €	0	- €
Poste de relevage	2 500,00 €	1	2 500,00 €
SOUS TOTAL			27 500,00 €
Divers			5 500,00 €
TOTAL			33 000,00 €
Nombre de branchement	13	par bcht	2 538,46 €

✚ Pour l'entretien, l'estimation est la suivante :

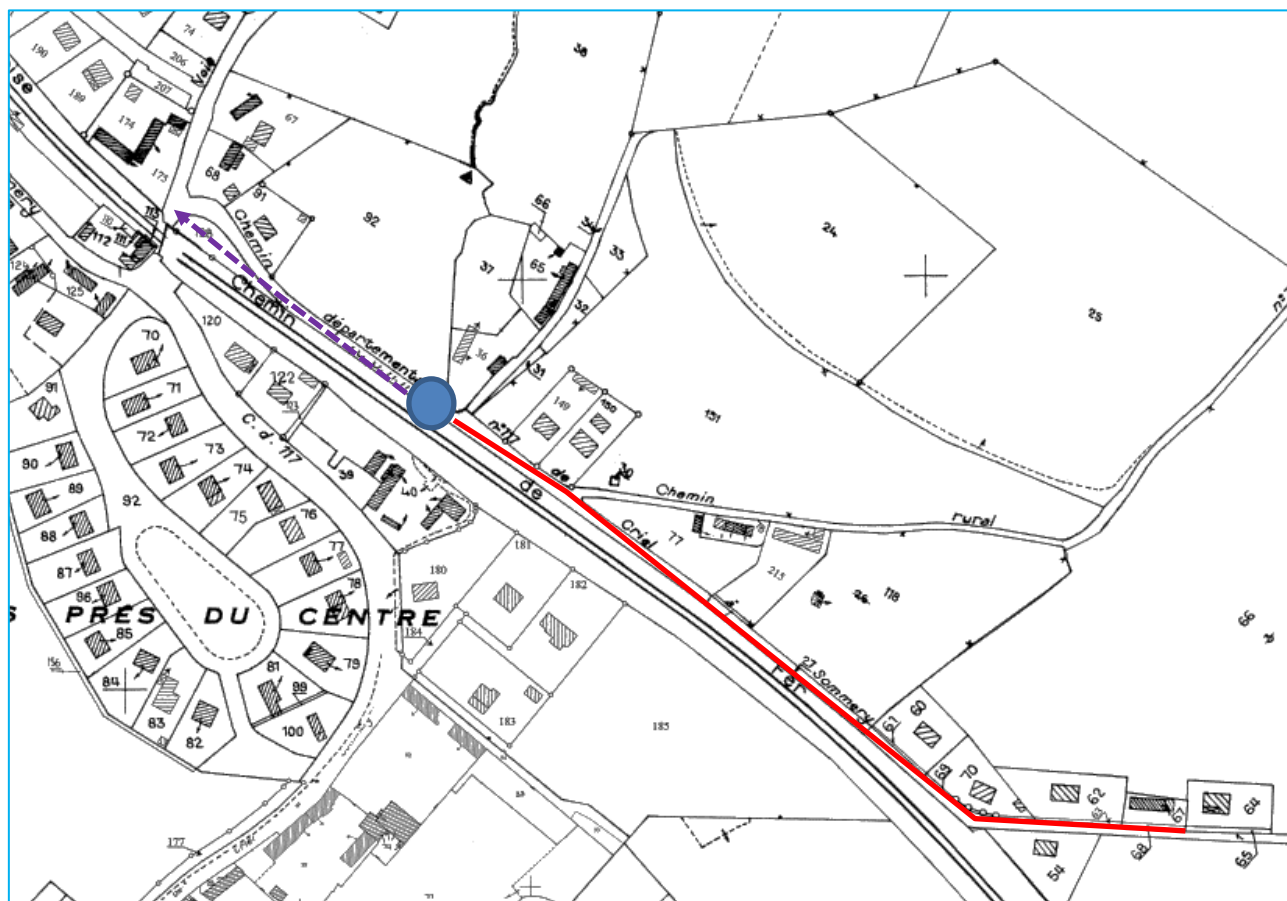
	Prix unitaire en euros par an	Quantité	Total
Entretien réseau	1,00 €	460	460,00 €
Entretien Branchement	10,00 €	13	130,00 €
Entretien PR	1 500,00 €	1	1 500,00 €
Station	100,00 €	36,4	3 640,00 €
<b>Total par an</b>			<b>5 730,00 €</b>

✚ Synthèse

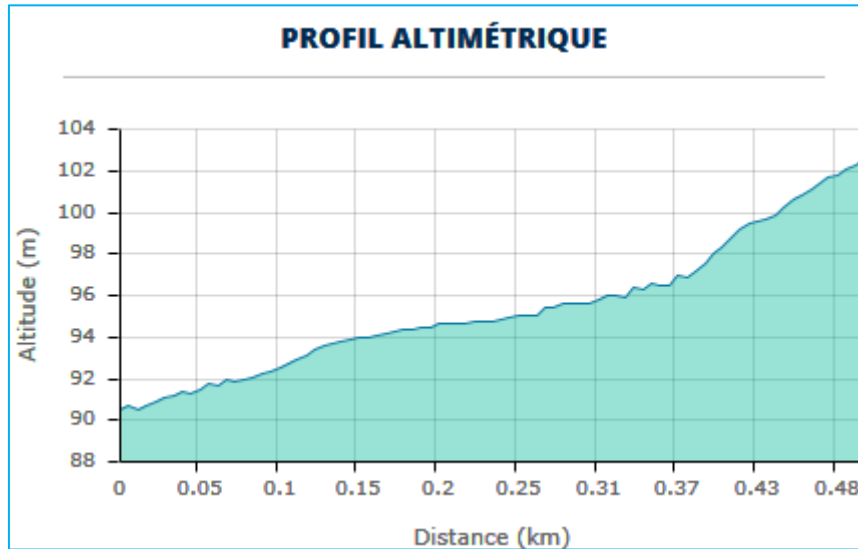
	<b>Assainissement collectif de la rue du pont de canche</b>
<b>Montant de l'investissement public</b>	235 080€
<b>Cout par branchement</b>	18 083 €/Bcht
<b>Montant de l'investissement privé</b>	33 000€
<b>Cout par branchement</b>	2 538€
<b>Entretien</b>	5,51€/m3

### 5.8.2 Assainissement collectif du chemin des Hauts Prés

5.8.3 Il s'agit d'un ensemble de logement situé le long de la voie verte.



Le profil topographique des rues concernées est le suivant :



Le projet imposera :

- ✚ Réseau gravitaire : 450 m
- ✚ Postes de refoulement : 1 (A confirmer)
- ✚ Réseau de refoulement : 150m

Une estimation sommaire peut être dressée :

- ✚ Collecte

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Réseau gravitaire	200,00 €	450	90 000,00 €
Réseau de refoulement	130,00 €	150	19 500,00 €
Poste de refoulement	50 000,00 €	1	50 000,00 €
Branchement	1 500,00 €	12	18 000,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>177 500,00 €</b>
Divers			35 500,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>213 000,00 €</b>

17 750,00 €

- ✚ Pour la partie privée,

	Prix unitaire en euros	Quantité	Total
Classe 1	1 000,00 €	2	2 000,00 €
Classe 2	2 000,00 €	4	8 000,00 €
Classe 3	3 000,00 €	6	18 000,00 €
Classe 4	4 000,00 €	0	- €
Poste de relevage	2 500,00 €	9	22 500,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>50 500,00 €</b>
Divers			10 100,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>60 600,00 €</b>
Nombre de branchement	12	par bcht	5 050,00 €

✚ Pour l'entretien, l'estimation est la suivante :

	Prix unitaire en euros par an	Quantité	Total
Entretien réseau	1,00 €	450	450,00 €
Entretien Branchement	10,00 €	12	120,00 €
Entretien PR	1 500,00 €	1	1 500,00 €
Station	100,00 €	33,6	3 360,00 €
Total par an			5 430,00 €
Ramené au m3	960	m3	5,66 €

✚ Synthèse

	Assainissement collectif du chemin des Hauts Prés
Montant de l'investissement public	213 000€
Cout par branchement	17 750 €/Bcht
Montant de l'investissement privé	60 600€
Cout par branchement	5050€
Entretien	5,66€/m3

#### 5.8.4 Assainissement collectif de la route de Forges

Le secteur concerne 8 branchements d'habitations et un centre commercial sur la commune de Neuville-Ferrières, d'une part et 16 habitations sur la commune de Neufchâtel en Bray.

**L'étude de cette solution est proposée dans le cadre de la présentation des scénarii de la commune de NEUCHATEL EN BRAY au § 3-7-1**

#### 5.8.5 Conclusions

Pour la commune de NEUVILLE FERRIERES, la comparaison des scénarii est la suivante en termes d'investissement :

	Assainissement	Assainissement non collectif
13 branchements PONT DE CANCHE	Public : 235 080€ Soit 18 083 €/Bcht Privé : 33 000€ Soit 2 538€/Bcht	Privé : 217 841 en intégrant 20,9 % de logements conformes
12 branchements HAUTS PRES	Public : 213 000€ Soit 17 750 €/Bcht Privé : 60 600€ Soit 5 050€/Bcht	Privé : 186 043€ en intégrant 20,9 % de logements conformes
24 branchements RTE DE FORGES	Public : 565 080€ Soit 23 545 €/Bcht Privé : 113 800€ Soit 4 325€/Bcht	Privé : 352 124€ en intégrant 15,8 % de logements conformes ( Hors zone commerciale)

## 5.8.6 Orientations retenues

**Les extensions sont conditionnées par la problématique de capacité de la station de NEUFCHATEL en BRAY.**

**En dépit d'un coût élevé, l'extension de la route de Forges est opportune du fait de la desserte d'une zone commerciale .**

**L'extension des hauts prés présente des conditions financières avantageuses dans un secteur sensible ( nappe peu profonde).**

**L'extension du Pont de Canches sera traitée dans le cadre du projet de déplacement du lit de la Béthune Pour les autres parties du territoire non actuellement desservies , aucune extension n'est envisagée.**

## 5.9 COMMUNE DE SAINT MARTIN L'HORTIER

La commune de SAINT MARTIN L'HORTIER dispose d'un assainissement collectif pour une majorité de son territoire. La station d'épuration composé d'un lagunage naturel, sera à terme remplacée par un transfert vers la station de Neufchâteau en Bray.

Les zones non raccordées sont les suivantes :

Zone d'habitat	Nombre de logements	Densité d'habitat	Scénarii envisagés
Rue des sabotiers	5	Moyenne	ANC AC Extension du réseau
Autres zones	25	Faible	ANC

L'étude technique et financière a mis en évidence : pour la rue des sabotier ( Voir §3-6-1)

Montant des investissements	Assainissement collectif avec transfert	Assainissement non collectif
GRAND HATTEHOULLE RUE DES SABOTIERS	Public : 437 400€ Soit 19 017,39€/Bcht Privé : 57 000€ Soit 2 478,26€/Bcht	Privé : 48000€ pour 5 logements Soit 9 600€/logement

Le secteur concerné se situe près du captage AEP. A ce titre, la mise en œuvre de l'assainissement collectif est souhaitable. La station de Saint martin devra à terme être réhabilitée ou supprimer avec un transfert des charges vers la station de Neufchâteau en Bray.

Cette possibilité est actuellement impossible à envisager du fait de la saturation de la station de Neufchâteau en Bray par temps de pluie

**En conséquence, aucune extension de la collecte actuelle n'est envisagée sur la commune de Mesnières en Bray.**

## CHAPITRE 6 : ORIENTATION DU ZONAGE

Le zonage d'assainissement du territoire syndical aura comme orientation général une limitation des zones d'assainissement collectif aux secteurs desservis par des infrastructures existantes :

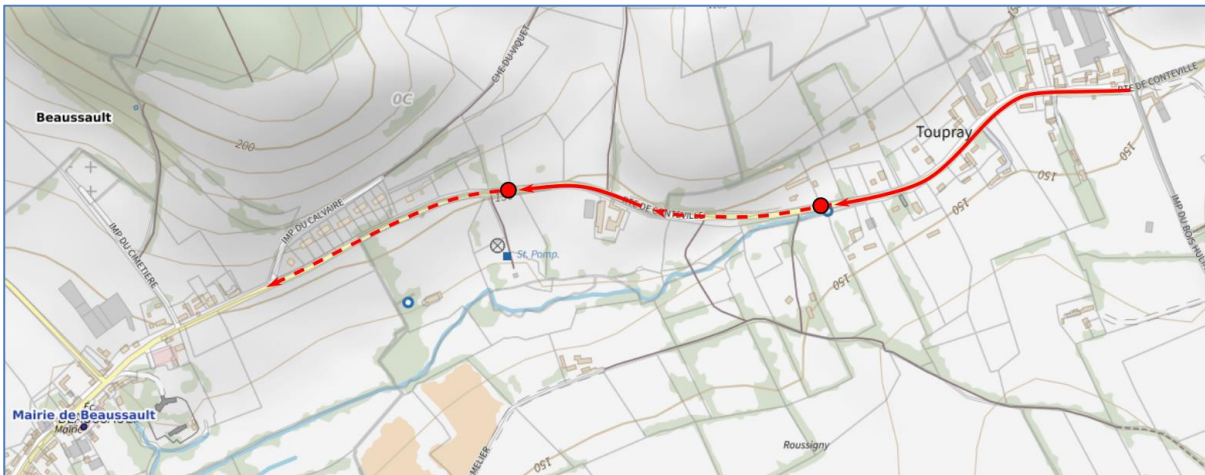
- ✚ Système de NEUFCHATEL EN BRAY regroupant également une partie de la commune de NEUVILLE FERRIERES
- ✚ Système de BULLY
- ✚ Système de MARTIN L'HORTIER
- ✚ Système de GRAVAL
- ✚ Système de BEAUSSAULT
- ✚ Système de MESNIERES EN BRAY

Aucune extension prévue sur :

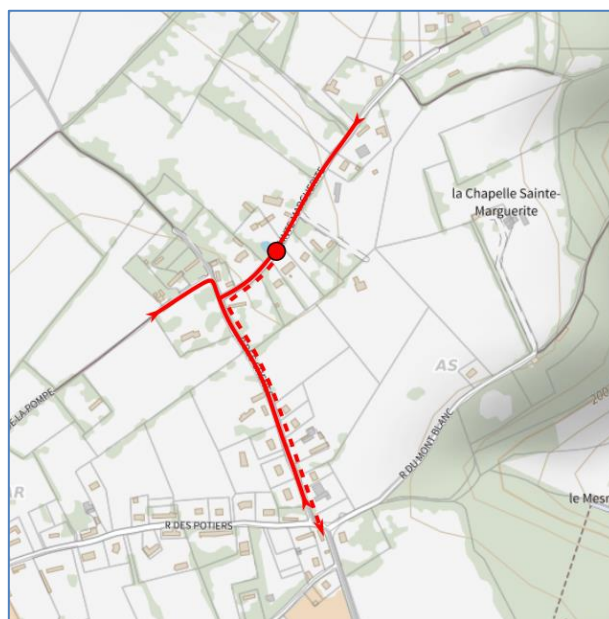
- ✚ Système de MARTIN L'HORTIER
- ✚ Système de GRAVAL
- ✚ Système de MESNIERES EN BRAY

Il est prévu les extensions de la zone d'assainissement collectif vers les secteurs suivants :

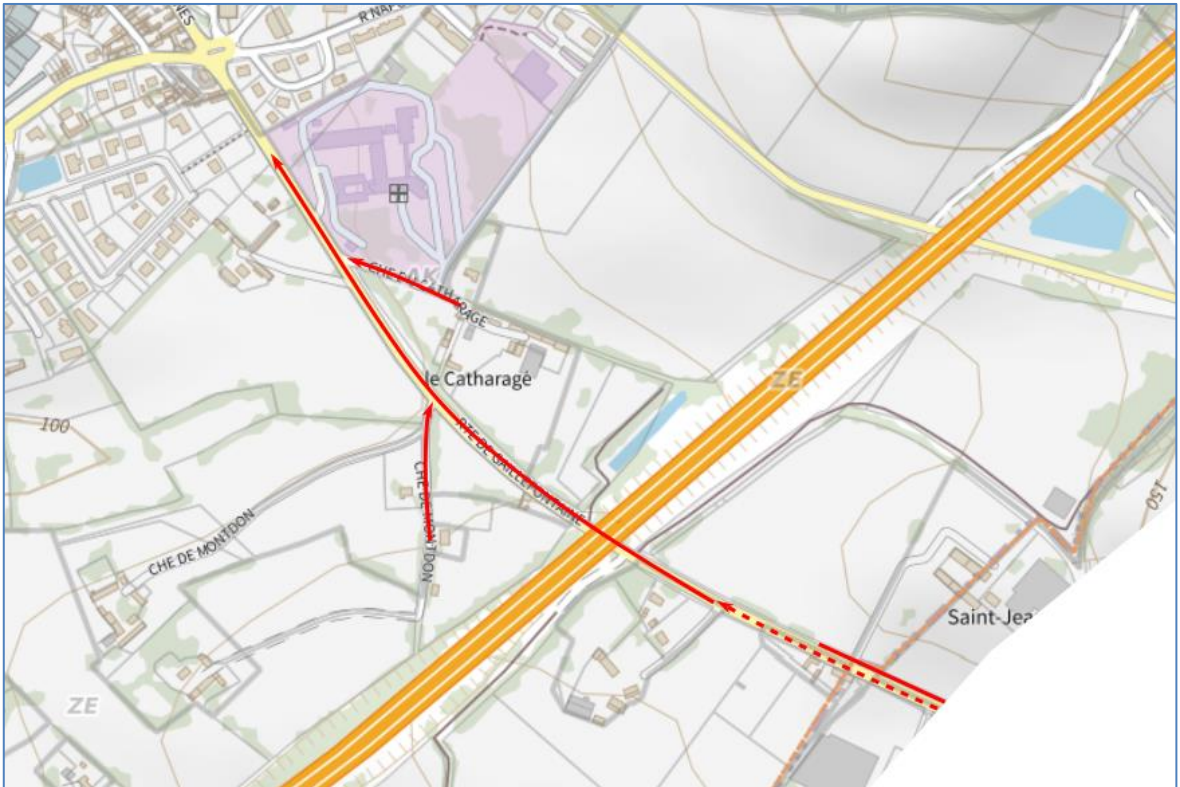
- ✚ BEAUSSAULT : Hameau de TOUPRAY : urgence environnementale



- ✚ BULLY : Hameau de Ste Marguerite



- ✚ NEUFCHATEL EN BRAY (Sous réserve des travaux permettant de résoudre les problèmes capacitaires de la station d'épuration)
  - Route de Forges

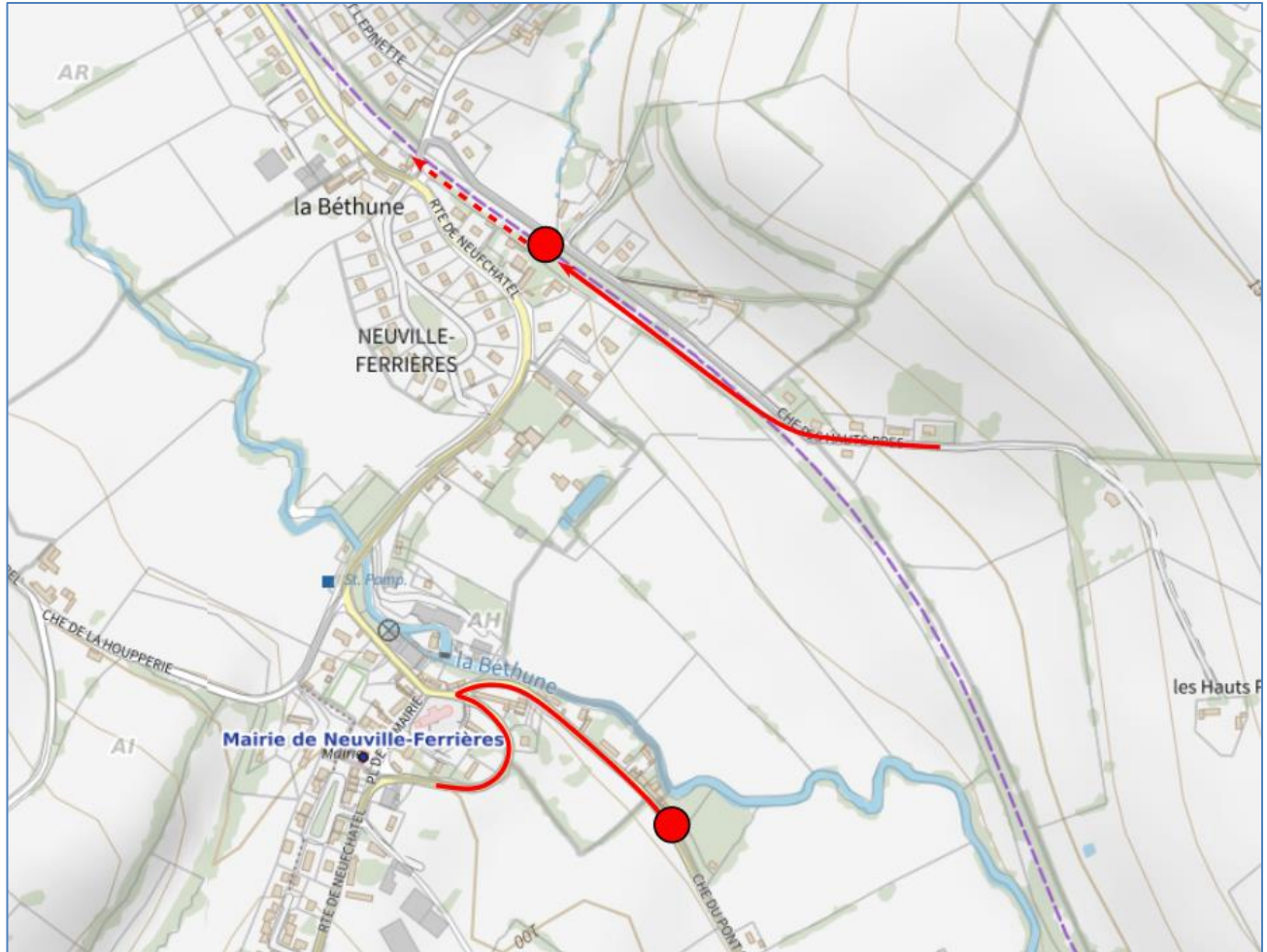


- ✚ NEUVILLE FERRIERES (Sous réserve des travaux permettant de résoudre les problèmes capacitaires de la station d'épuration)
  - Route de Forges





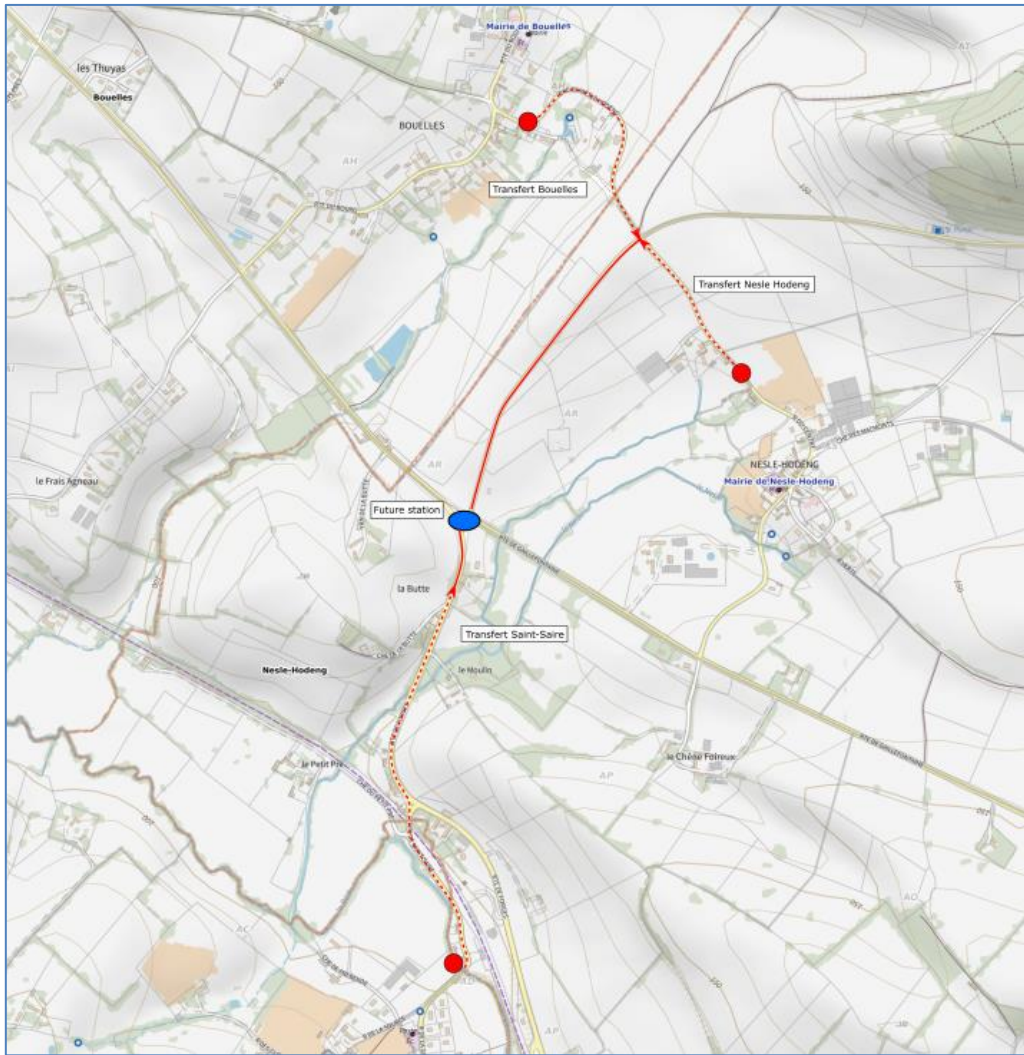
- Pont de Canche et Hauts des prés



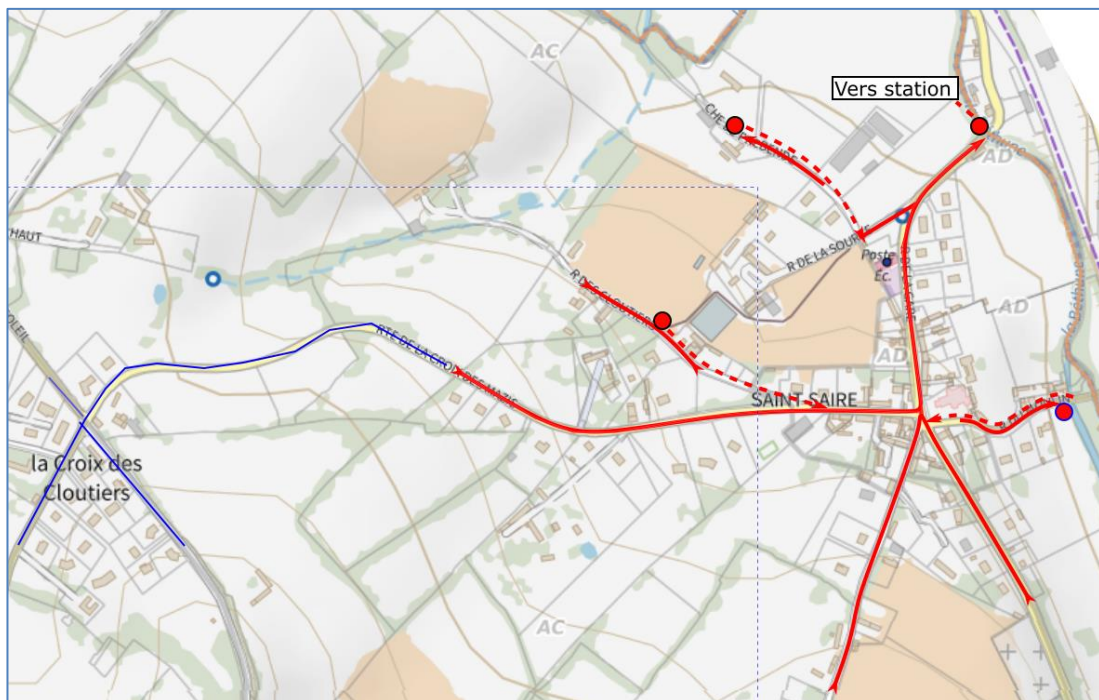
Pour la commune de Flamets Fretils, aucune création d'assainissement collectif n'est prévue.

Il est enfin prévu la création d'un système intercommunal d'assainissement collectif desservant dans une première étape les communes de NESLE HODENG et de SAINT SAIRE puis la commune de BOUELLES et le hameau du e la Croix du Cloutiers

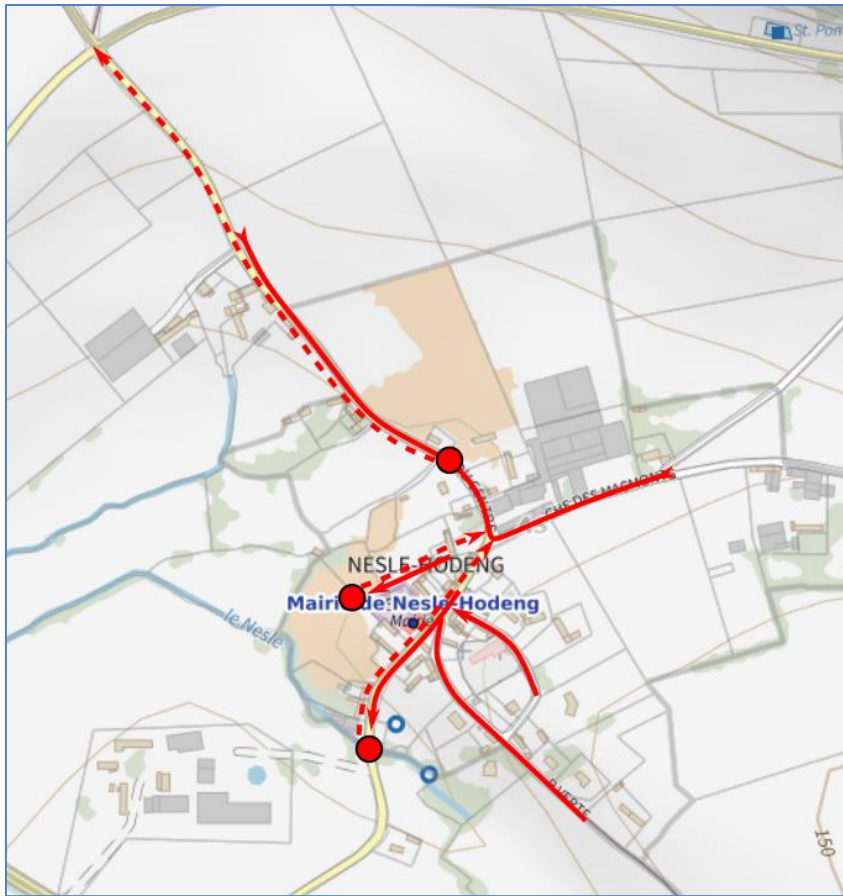
✚ Réseaux de transfert



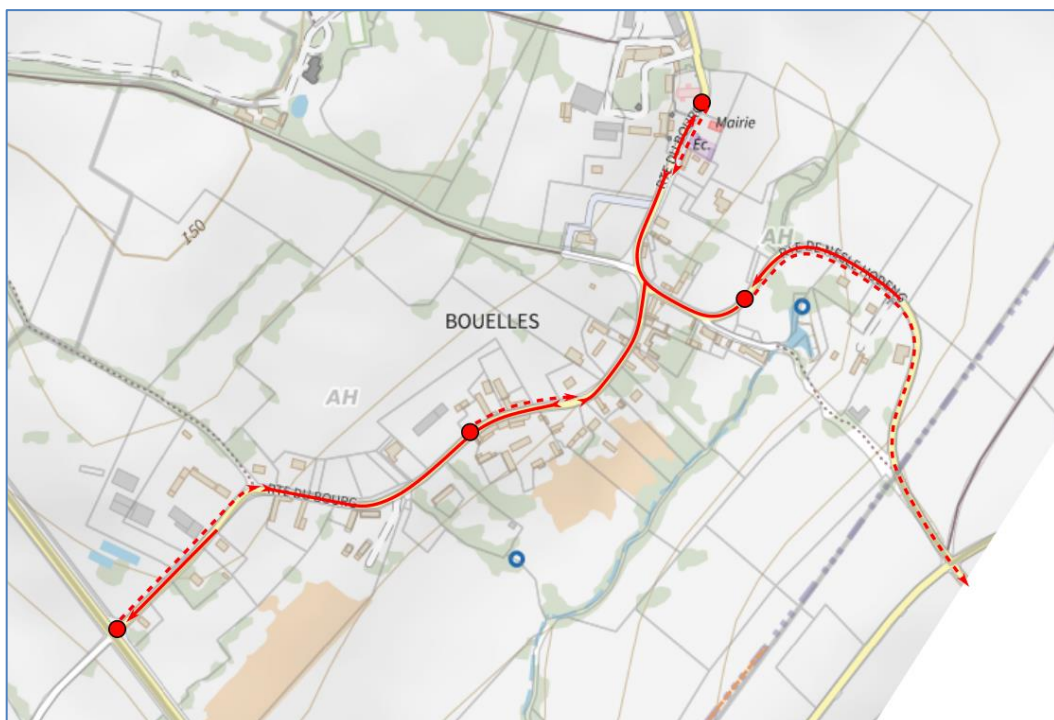
Collecte SAINT SAIRE



Collecte NESLE HODENG



Collecte BOUELLES





## CHAPITRE 7 : PROGRAMMATION

Les opérations retenues sont les suivantes :

Commune	Opération	Montant opération étude initial	Montant mis à jour	Linéaire gravitaire	Linaire refoulement	Branchement	Linéaire gravitaire par Bcht	Coût par Bcht	Critère de choix	Priorité
BEAUSSAULT	TOUPRAY	506 400,00 €	582 360 €	750	700	29	26	20 081,38 €	Captage AEP Pollution eaux superficielles	1
BULLY	SAINTE MARGUERITE	370 800,00 €	426 420 €	800	450	27	30	15 793,33 €	Economique	2
NEUVILLE FERRIERES	PONT DE CANCHE	235 080,00 €	270 342 €	450	280	13	35	20 795,54 €	Pollutions eaux superficielles	3
NEUVILLE FERRIERES	HAUT PRES	213 000,00 €	244 950 €	450	150	12	38	20 412,50 €	Pollutions eaux superficielles	3
NEUVILLE FERRIERES / NEUFCHATEL	Rte de FORGES	565 080,00 €	649 842 €	1450	750	24	60	27 076,75 €	Desserte zone commerciale	3
SAINT SAIRE	VILLAGE	870 000,00 €	1 000 500 €	1875	500	90	21	11 116,67 €	Pollutions eaux superficielles ANC impossible	1
SAINT SAIRE	CROIX DES CLOUTIERS	309 600,00 €	356 040 €	940	0	25	38	14 241,60 €	Economique	4
NESLE HODENG	VILLAGE	574 560,00 €	660 744 €	1400	310	39	36	16 942,15 €	Captage AEP Pollution eaux superficielles ANC impossible	1
BOUELLES	VILLAGE	614 460,00 €	706 629 €	1140	510	46	25	15 361,50 €	Economique	4
INTER VILLAGE	Transfert	741 480,00 €	852 702 €	540	140	14	39	60 907,29 €		1
	Collecte	272 640,00 €	313 536 €	1020	2030	0				1
	Station	1 058 400,00 €	1 217 160 €	0	0	0				1
<b>Total</b>		<b>6 331 500,00 €</b>	<b>7 281 225,00 €</b>	<b>10815</b>	<b>5820</b>	<b>319</b>	<b>34</b>	<b>22 825,16 €</b>		

L'enveloppe financière se répartit somme suit par priorité

	Montant opération étude initial	Montant mis à jour
<b>TOTAL priorité 1</b>	4 023 480,00 €	3 774 300,00 €
<b>TOTAL priorité 2</b>	370 800,00 €	426 420,00 €
<b>TOTAL priorité 3</b>	1 013 160,00 €	1 165 134,00 €
<b>TOTAL priorité 4</b>	924 060,00 €	1 062 669,00 €